

# ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ

Sur la mise en œuvre  
du programme particulier d'urbanisme  
du centre-ville de Matane





## **Auteures**

Alexandrine Boucher, Agente de planification, de programmation et de recherche (APPR),  
équipe développement des communautés  
Marianne Cormier, APPR, équipe surveillance

## **Collaborateurs et collaboratrices**

Marie-Philip Bouffard, agente de promotion et de prévention des saines habitudes de vie de la Matanie,  
équipe développement des communautés  
Camille Dodeler, APPR, équipe santé environnementale  
Andrée Lambert, APPR, équipe développement des communautés  
Luce Lemieux Huard, APPR, équipe surveillance  
Guylaine Morrier, APPR, équipe santé environnementale  
Steve Ouellet, organisateur communautaire de la Matanie, équipe développement des communautés  
Martine Yelle, organisatrice communautaire de la Matanie, équipe développement des communautés

## **Révision du document**

Dre Joanne Aubé-Maurice, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive  
Émile Tremblay et Michelle Brais, Institut national de santé publique du Québec

## **Secrétariat et mise en page**

Nathalie St-Laurent, technicienne en administration

## **Remerciements**

À la Ville de Matane, et plus particulièrement à Jérémie Juaira D'Arcy, du Service de l'urbanisme,  
pour leur excellente collaboration tout au long de la démarche.

À Émile Tremblay et Michelle Brais, de l'Institut national de santé publique du Québec,  
pour leur accompagnement soutenu.

À la communauté de pratique en Évaluation d'impact sur la santé (EIS)  
pour leurs questions et réflexions ayant permis de bonifier le projet.

## **Graphisme**

La firme BASE132

# Table des matières

Liste des figures .....	6
Liste des tableaux.....	7
Liste des images .....	8
Liste des sigles et acronymes .....	9
Préambule.....	11
1. Introduction .....	13
2. Évaluation d'impact sur la santé .....	14
3. Sources d'informations mobilisées et méthodologie.....	15
4. Présentation du PPU et caractéristiques du secteur à l'étude .....	17
4.1 Le programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Matane .....	18
4.2 Caractéristiques du secteur visé par le PPU.....	19
4.3 Caractéristiques des résidents du secteur .....	28
4.3.1 Composition des ménages et des familles .....	28
4.3.2 Structures d'âge .....	29
4.3.3 Niveaux de scolarité.....	30
4.3.4 Revenus et niveaux de défavorisation .....	31
4.3.5 Caractéristiques des logements et besoins impérieux .....	33
4.3.6 Immigration .....	38
Encadré « En bref : les principales caractéristiques des résidents de la zone PPU » .....	39
4.4 Les composantes du projet retenues pour l'EIS.....	40
5. Analyse des impacts potentiels du PPU sur la santé et les recommandations associées .....	43
5.1 Lieux de rassemblements et parcs .....	44
5.1.1 Réaménagement des espaces de rencontre.....	45
5.1.2 Construction du marché public et l'agriculture urbaine .....	49
5.1.3 Augmentation de la canopée dans le secteur .....	53
5.1.4 Accessibilité à des activités culturelles et de loisir .....	56

5.1.5	Aménagement de quais au Parc des Îles.....	59
5.1.6	Résumé de l'analyse et des recommandations en lien avec les lieux de rassemblements et parcs.....	61
5.2	Le logement .....	64
5.2.1	Modification de l'offre en logements locatifs au centre-ville .....	66
5.2.2	Résumé de l'analyse et des recommandations en lien avec le logement.....	72
5.3	Aménagement des rues et des voies de circulation .....	73
5.3.1	Réaménagement de la rue Saint-Jérôme en sens unique permanent .....	75
5.3.2	Ajout d'infrastructures piétonnes et cyclables .....	79
5.3.3	Ajout de mobilier urbain et d'éclairage sur les rues et voies de circulation.....	84
5.3.4	Résumé de l'analyse et des recommandations en lien avec le réaménagement des rues et voies de circulation.....	88
6.	Conclusion .....	91
	Références bibliographiques .....	92
	Annexes.....	98
	Annexe 1 Demande de tableaux personnalisés - Recensement 2021, Statistique Canada.....	98
	Annexe 2 Notes de la consultation publique sur l'adoption du PPU du centre-ville de Matane....	102
	Annexe 3 Grille d'observation utilisée pour les marches exploratoires .....	104
	Annexe 4 Liste des recommandations .....	106
	Annexe 5 Résumé de l'effet sur les déterminants de la santé des composantes de projet analysés.....	111

# Liste des figures

Figure 1a	Ville de Matane et zone ciblée par le PPU .....	19
Figure 1b	Secteur du PPU et zone d'influence.....	20
Figure 1c	Zone spécifique du PPU et zone d'influence, découpage par aires de diffusion (AD) .....	21
Figure 1d	Zones délimitées dans le PPU.....	22
Figure 2	Utilisation du sol dans la zone PPU.....	23
Figure 3	Indice de potentiel piétonnier, secteur du PPU, 2012.....	24
Figure 4	Cartographie des épiceries et des dépanneurs, secteur du PPU .....	25
Figure 5	Îlot de fraîcheur et de chaleur urbains, secteur du PPU, 2020-2022 .....	26
Figure 6	Indice de couverture végétale, secteur du PPU, 2015.....	27
Figure 7	Répartition de la population selon le groupe d'âge, secteur du PPU et ville de Matane, 2021.....	29
Figure 8	Répartition du plus haut niveau de diplôme atteint chez les 25 à 64 ans, secteur du PPU et ville de Matane, 2021.....	30
Figure 9	Revenu médian des ménages après impôt, secteur du PPU et ville de Matane, 2020 .....	31
Figure 10	Indice de défavorisation matérielle et sociale (échelle régionale), identification du type de défavorisation, secteur du PPU, 2021.....	32
Figure 11	Répartition des ménages privés selon le mode d'occupation des logements, secteur du PPU et ville de Matane, 2021.....	33
Figure 12	Proportion des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, secteur du PPU et ville de Matane, 2021.....	34
Figure 13	Proportion des ménages dépensant plus de 30 % du revenu pour se loger selon la tranche de revenu, Agglomération de recensement de Matane, 2021.....	35
Figure 14a	Évolution du taux d'inoccupation des logements locatifs à Matane, de 2018 à 2022 .....	36
Figure 14b	Taux d'inoccupation des logements locatifs à Matane selon la taille des logements en 2022.....	37
Figure 15	Répartition des immigrants selon l'âge d'arrivée, secteur du PPU et ville de Matane, 2021.....	38
Figure 16	Représentation des impacts potentiels du PPU du centre-ville de Matane sur la santé et la qualité de vie des citoyens .....	41
Figure 17	Carte des éléments de projet du PPU concernant les lieux de rassemblement et parcs .....	44
Figure 18	Emplacement des projets immobiliers prévus au PPU .....	65
Figure 19	Les dimensions du logement et leur impact sur la santé, cadre conceptuel proposé par les directions de la santé publique de la communauté métropolitaine de Montréal.....	66
Figure 20	Les réseaux routiers et emplacements de certaines infrastructures existantes ou prévues au PPU concernant les rues et voies de circulation.....	74
Figure 21	Aménagement proposé pour la rue Saint-Jérôme en face du CLSC .....	77
Figure 22	Aménagement proposé pour la rue Otis.....	80

# Liste des tableaux

Tableau 1	Sources d'informations utilisées.....	15
Tableau 2	Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé du réaménagement des espaces de rencontres .....	48
Tableau 3	Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de la construction du marché public et l'agriculture urbaine .....	52
Tableau 4	Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'augmentation de canopée dans le secteur .....	55
Tableau 5	Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'augmentation de l'accessibilité à des activités culturelles et de loisir .....	58
Tableau 6	Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'aménagement de quais au Parc des îles.....	60
Tableau 7	Résumé de l'effet sur les déterminants de la santé des composantes de projet en lien avec les lieux de rassemblement et parcs .....	61
Tableau 8	Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'augmentation de l'offre en logement locatif .....	70
Tableau 9	Résumé de l'effet sur les déterminants de la santé des composantes de projet en lien avec le logement.....	72
Tableau 10	Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'aménagement d'un sens unique permanent sur la rue Saint-Jérôme .....	78
Tableau 11	Déterminants sur la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'ajout d'infrastructures piétonnes et cyclables.....	82
Tableau 12	Déterminants sur la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'ajout de mobilité urbain et d'éclairage .....	87
Tableau 13	Résumé de l'effet sur les déterminants de la santé des composantes de projet en lien avec l'aménagement des rues et des voies de circulation.....	88

# Liste des images

Image 1	Accès à la Place des Rochelais.....	46
Image 2	Accès à un parc dans la zone du centre-ville.....	47
Image 3	Bancs sur la Promenade des Capitaines.....	47
Image 4	Bacs de plantation et mobilier urbain sur le sens unique temporaire de la rue Saint-Jérôme.....	50
Image 5	Parc Jean-Charles-Forbes (Les jardins fruitiers).....	51
Image 6	Parc des générations près de la Résidence des Bâisseurs.....	54
Image 7	Module de jeux au Parc des Îles.....	56
Image 8	Balançoires pour chaises roulantes.....	57
Image 9	Accès à la rivière Matane à partir du Parc des Îles.....	59
Image 10	Sens unique sur la rue Saint-Jérôme et la rue Otis.....	73
Image 11	Exemple d'une longue entrée en charretières sur la rue Saint-Jérôme.....	76
Image 12	Solution hivernale pour les entrées charretières sécuritaires.....	77
Image 13	Macle (Marq-18) et Macle avec symboles de vélo (Marq-19).....	79
Image 14	Connexion piétonne et cyclable actuelle entre la Place des Rochelais (près du centre commercial) et la Promenade des Capitaines.....	80
Image 15	Sentier non officiel pour traverser la rivière Matane par la 132.....	81
Image 16	Traverse de la rivière Matane par le pont Marie-Marsolet.....	81
Image 17	Mobiliers urbains déjà en place dans la zone centre-ville.....	85
Image 18	Mobiliers urbains à la bibliothèque au centre-ville de Matane.....	86

# Liste des sigles et acronymes

DSPu	Direction de la santé publique
CCNPPS	Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé
CISSS-BSL	Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
EIS	Évaluation d'impact sur la santé
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
PPU	Programme particulier d'urbanisme
MRC	Municipalité régionale de comté
EQSP	Enquête québécoise sur la santé de la population
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
SHV	Saines habitudes de vie
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement





# Préambule

L'un des axes incontournables d'intervention en santé publique vise la création d'environnements sains et sécuritaires, favorables à la santé. Cette priorité du *Programme national de santé publique 2015-2025* est d'ailleurs reprise dans la *Politique gouvernementale de prévention en santé*, dans laquelle de nombreux ministères sont engagés. L'une des quatre grandes orientations de cette politique vise l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires, notamment par la réduction des risques pour la santé associés à l'environnement, au transport et à l'aménagement du territoire. Dans le cadre de leurs mandats, les Directions régionales de santé publique sont donc appelées à se prononcer sur l'impact de l'environnement naturel et bâti sur la santé humaine, et ce, dans divers contextes et à l'aide de diverses méthodes, dont celle de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS). Dans ce contexte, la Direction de la santé publique (DSPu) du Bas-Saint-Laurent a reçu un soutien financier de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux, via la mesure 2.6 de la *Politique gouvernementale de prévention en santé*.

Le présent rapport présente cette EIS menée par la Direction de la santé publique (DSPu) du Bas-Saint-Laurent. Le 7 février 2023, une résolution municipale mandatant la DSPu de procéder à une EIS sur le plan de mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville a été obtenue. Cette démarche vise à favoriser la santé et le bien-être de la population et des visiteurs du secteur. Elle ne s'inscrit pas en contradiction avec le projet, mais vise plutôt à alimenter la réflexion et éclairer les décisions entourant le réaménagement prévu dans une optique d'optimisation au regard des effets à la santé.



# 1

## INTRODUCTION

Les municipalités possèdent un rôle indéniable vis-à-vis la création d'environnements favorables à la santé et au bien-être de la population. En planifiant et en mettant en place des aménagements de proximité qui sont pensés pour améliorer la qualité de vie des citoyens, les municipalités peuvent faire de réelles différences dans l'état de santé global d'une population. Cette planification agit en facilitant l'adoption de saines habitudes de vie, en améliorant l'état de certains déterminants sociaux de la santé, ou encore en assurant une utilisation équitable du territoire, par exemple. En contrepartie, certaines décisions d'aménagement peuvent également nuire à la santé physique et mentale de la population, et ce, parfois de façon insoupçonnée ou disproportionnée pour certains sous-groupes de la population.

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est l'un des outils pouvant aider le milieu municipal à bonifier leurs divers travaux en offrant une analyse des impacts anticipés sur la santé de la population et en proposant des recommandations visant à rendre le projet le plus favorable à la santé possible. L'EIS réalisée sur le programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Matane sera détaillée dans les prochaines pages.

D'abord, ce rapport fait état du contexte dans lequel s'inscrit l'EIS, soit les caractéristiques du projet de réaménagement, du quartier ainsi que des résidents. Puis, suit une présentation détaillée de l'évaluation projetée des impacts sur la santé des différentes composantes du projet ainsi que des recommandations en découlant.

# 2

## ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ

La qualité de vie des citoyens est grandement liée à l'environnement dans lequel ils évoluent. Pour influencer la santé et le bien-être des individus, l'aménagement urbain est donc considéré comme un levier très efficace. En posant un regard nouveau sur un projet, l'EIS vise à anticiper et documenter les impacts potentiels de celui-ci sur la santé et le bien-être de la population (Institut national de santé publique du Québec [INSPQ], 2020). L'EIS s'insère à l'étape de planification d'un projet afin d'avoir la possibilité d'influencer ce dernier tout en possédant suffisamment d'informations pour bien anticiper les effets à la santé. Cette démarche permet aussi d'évaluer la distribution de ces impacts au sein des différents groupes de la population, tels que les enfants, les personnes vieillissantes, ou encore les personnes en situation de vulnérabilité, par exemple. Ainsi, l'EIS a pour objectifs :

- De maximiser les impacts bénéfiques sur la santé et la qualité de vie des citoyens concernés;
- D'atténuer les répercussions potentiellement négatives;
- D'éviter l'accroissement des inégalités sociales de santé.

Au terme du processus, les décideurs municipaux disposent d'analyses et de recommandations qui tiennent compte de leur réalité locale, et ce, afin d'accroître le potentiel sur la santé et la qualité de vie de leur projet. Dans le cadre de la présente EIS, une attention particulière a également été portée pour que les recommandations émises soient en accord avec les bonnes pratiques en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Il est important de mentionner que la démarche repose sur le dialogue et le partage de connaissances entre plusieurs acteurs, tels que :

1. La population;
2. Les décideurs municipaux;
3. Une équipe multidisciplinaire de professionnels en santé publique.

Dans la section suivante, les différentes sources d'informations utilisées ainsi que la méthodologie d'analyse sont décrites.

# 3

## SOURCES D'INFORMATIONS MOBILISÉES ET MÉTHODOLOGIE

Plusieurs sources d'information ont été utilisées afin de réaliser la présente EIS. Le tableau 1 résume celles-ci et leur méthode d'analyse. Les différents outils utilisés et les informations brutes recueillies lors des collectes de données se trouvent en annexes du présent rapport.

**Tableau 1**  
Sources d'information utilisées

Sources des données	Précisions et méthode d'analyse
Recensement canadien	Le portrait statistique de la population du secteur du centre-ville de Matane, ainsi que de la zone d'influence, se basent sur les données sociodémographiques du recensement de 2021. Les données ont été comparées entre les différents secteurs pertinents : le centre-ville de Matane (zones d'intervention et d'influence du PPU), le reste de la ville de Matane, et la MRC de La Matanie.
Consultation citoyenne	Les propos et enjeux soulevés lors d'une consultation citoyenne organisée par la Ville de Matane, le 16 mars 2023 concernant l'adoption du PPU, ont été recueillis, compilés et pris en considération par les professionnels de la DSPu. Une cinquantaine de citoyens étaient présents afin de s'exprimer sur le sujet.
Marches exploratoires	Deux marches exploratoires ont été réalisées : <ul style="list-style-type: none"><li>• 26 avril 2023 : les grands axes routiers couverts par le PPU ont été parcourus et analysés à l'aide d'une grille d'observation. Cette première marche s'est déroulée en plein jour, et avant l'instauration du sens unique sur la rue Saint-Jérôme. Les perceptions et observations de l'agente locale en promotion et prévention des saines habitudes de vie (SHV) de la DSPu ainsi que du responsable de l'urbanisme à la Ville ont également été recueillies.</li><li>• 13 juillet 2023 : la deuxième marche exploratoire a mis l'accent sur la rue Saint-Jérôme, une fois le sens unique instauré, ainsi que sur le secteur du Parc des Îles. Elle s'est également déroulée en journée et s'est effectuée avec la participation de trois professionnels de la Ville de Matane, soit le Directeur du génie et de l'environnement, le coordonnateur à l'environnement et au développement durable et enfin le responsable de l'urbanisme de la ville. Un médecin-conseil et l'agente de promotion et prévention en SHV ont également participé.</li></ul>
Littérature scientifique et littérature grise	Une recherche des connaissances a été réalisée concernant les déterminants de la santé sélectionnés pour l'EIS afin de documenter les impacts du projet sur la santé et le bien-être et d'identifier des recommandations pertinentes pour la mise en œuvre du PPU. Le survol d'EIS réalisé antérieurement au Québec a également permis de cibler les bonnes pratiques ayant déjà été recommandées dans des projets similaires à celui-ci.
Études mandatées par la Ville de Matane	Certains documents municipaux ont été consultés afin de contextualiser la présente EIS, tels que l'étude de circulation réalisée en amont du PPU, la démarche consultative <i>Pierre Thibault</i> menée auprès des citoyens, ou encore le plan de déplacement de 2017.
Cartographie	Afin d'illustrer la répartition de divers indicateurs permettant de décrire la zone du PPU, plusieurs cartes ont été extraites du Géoportail de santé publique de l'INSPQ. Cela a permis d'afficher des données publiques sous forme de cartographie. Google MyMaps a également été utilisé afin de cartographier les commerces alimentaires.





4

**PRÉSENTATION  
DU PPU ET  
CARACTÉRISTIQUES  
DU SECTEUR  
À L'ÉTUDE**

## 4.1

# LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE DE MATANE

Un programme particulier d'urbanisme (PPU) est une composante d'un plan d'urbanisme d'une municipalité. Le PPU propose une programmation plus détaillée de la planification de l'aménagement d'un secteur du territoire nécessitant l'attention particulière du conseil municipal. À la suite de l'adoption d'un PPU, son déploiement demeure à planifier, parfois sur plusieurs années.

Le PPU au cœur de cette EIS s'inscrit dans la planification intégrée du corridor de la rivière Matane de 2018 de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie. Il fait également partie de la planification stratégique 2019-2024 de la Ville de Matane. Le PPU a été adopté en mars 2023, mais l'étape de son déploiement permettra encore divers ajustements.

Le centre-ville de Matane possède un fort potentiel de développement. Cet emplacement stratégique présente des particularités urbaines, culturelles et naturelles, tel un axe mer-rivière. Au cours des prochaines années, la Ville de Matane prévoit maximiser son cadre bâti, valoriser ses milieux naturels, ainsi qu'animer les lieux tout au long de l'année pour sa population et ses visiteurs. Afin de développer cette vision, la Ville de Matane a initialement mandaté l'architecte Pierre Thibault. Sa démarche propose des stratégies visant à favoriser l'accès aux beautés naturelles du milieu, à développer un centre-ville à l'échelle humaine, à offrir des lieux animés et à créer un milieu de vie orienté sur les individus. Afin de traduire cette vision, la bonifier ou encore l'ajuster aux réalités législatives et financières, la Ville de Matane a ensuite octroyé un mandat de réaliser un PPU axé sur la mise en œuvre, inspiré de la démarche Pierre Thibault.

Lors du processus de rédaction du PPU, des consultations citoyennes ont aussi été réalisées par la Ville de Matane. Ces démarches ont permis de sonder les citoyens et les parties prenantes sur les éléments proposés dans le PPU en vue de le bonifier, de valider leur compréhension et leur adhésion au projet. Plusieurs consultations ont eu lieu entre décembre 2021 et mars 2023 et se divisaient en 3 volets :

- La confirmation des enjeux, de la vision et des orientations d'aménagements préliminaires;
- L'élaboration du concept d'aménagement;
- La consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Enfin, le PPU comporte quatre orientations divisées en 13 objectifs s'échelonnant sur un horizon de 15 ans, soit :

- Offrir un milieu de vie durable, de qualité et adapté à la population;
- Positionner le centre-ville de Matane comme un incontournable dans la région de La Matanie pour ses commerces et services, ainsi que comme un lieu propice à l'émergence de nouvelles idées;
- Protéger et valoriser les richesses naturelles du centre-ville, tout en luttant contre les changements climatiques;
- Promouvoir la culture, les arts et le patrimoine dans un environnement urbain ludique, festif et créatif.

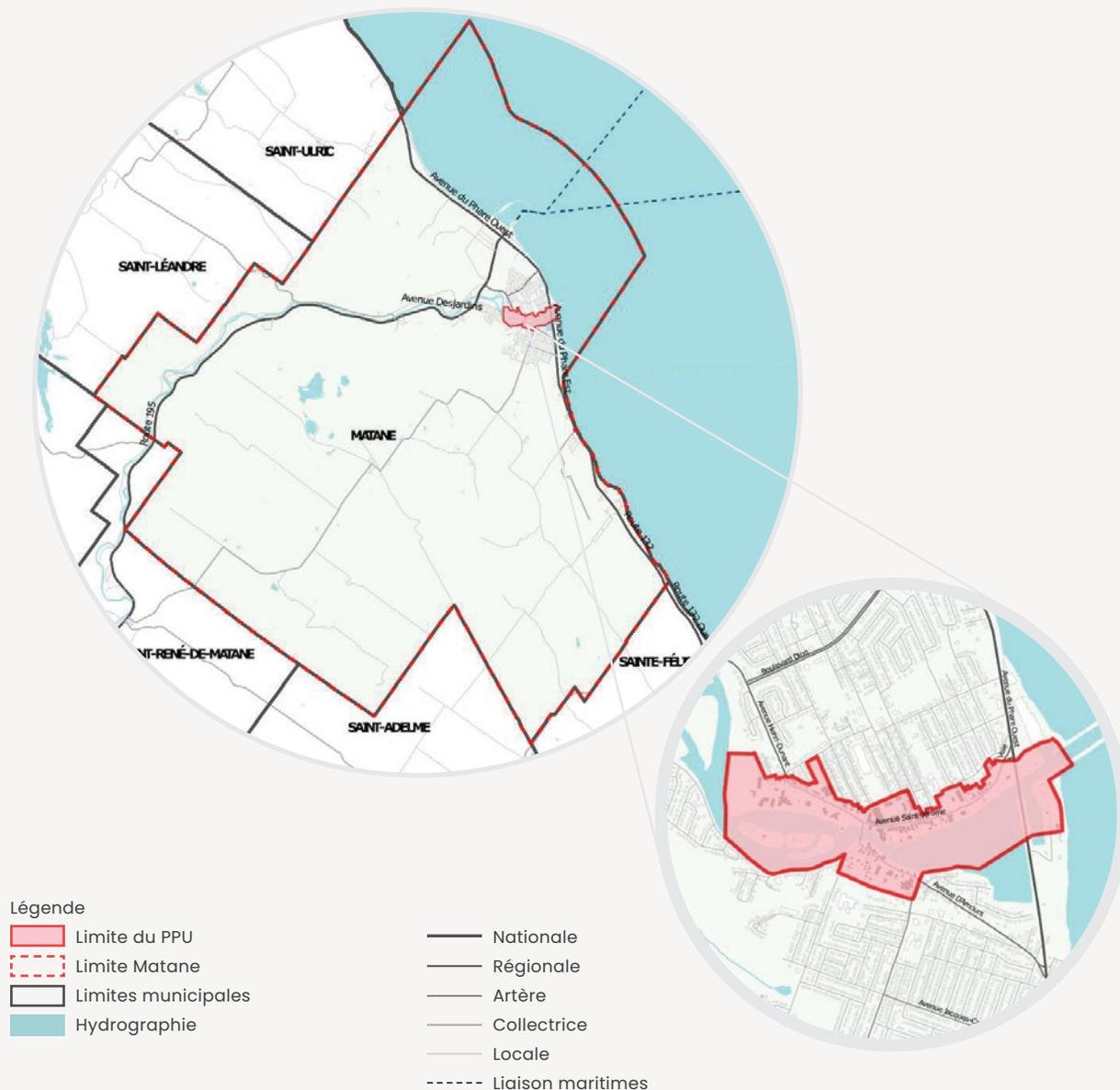
Cette EIS proposera donc des recommandations pour la mise en œuvre de certains éléments de projets du PPU identifiés parmi les orientations et objectifs.

## 4.2 CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR VISÉ PAR LE PPU

Le territoire à l'étude correspond à un secteur central de Matane (figure 1a) qui s'étend de part et d'autre de la rivière Matane, en partant de l'embouchure avec le fleuve Saint-Laurent jusqu'au Parc des Îles. Le territoire du PPU se divise en trois zones, soit l'embouchure, le centre-ville et le Parc des Îles (figure 1d). Les analyses effectuées dans les sections 4.2 et 4.3 concernent la zone spécifique du PPU, de même que la zone d'influence du PPU, regroupant un

rayon de 500 mètres autour du secteur visé par le PPU (figures 1b et 1c). Ainsi, lorsqu'il est question de la « zone du PPU élargie », il est implicite que cette zone inclut la zone d'influence, qui comprend bon nombre de résidents demeurant à proximité des aménagements prévus et donc susceptibles de les utiliser de manière soutenue.

**Figure 1a.**  
Ville de Matane et zone ciblée par le PPU



**Figure 1b.**  
Secteur du PPU et zone d'influence

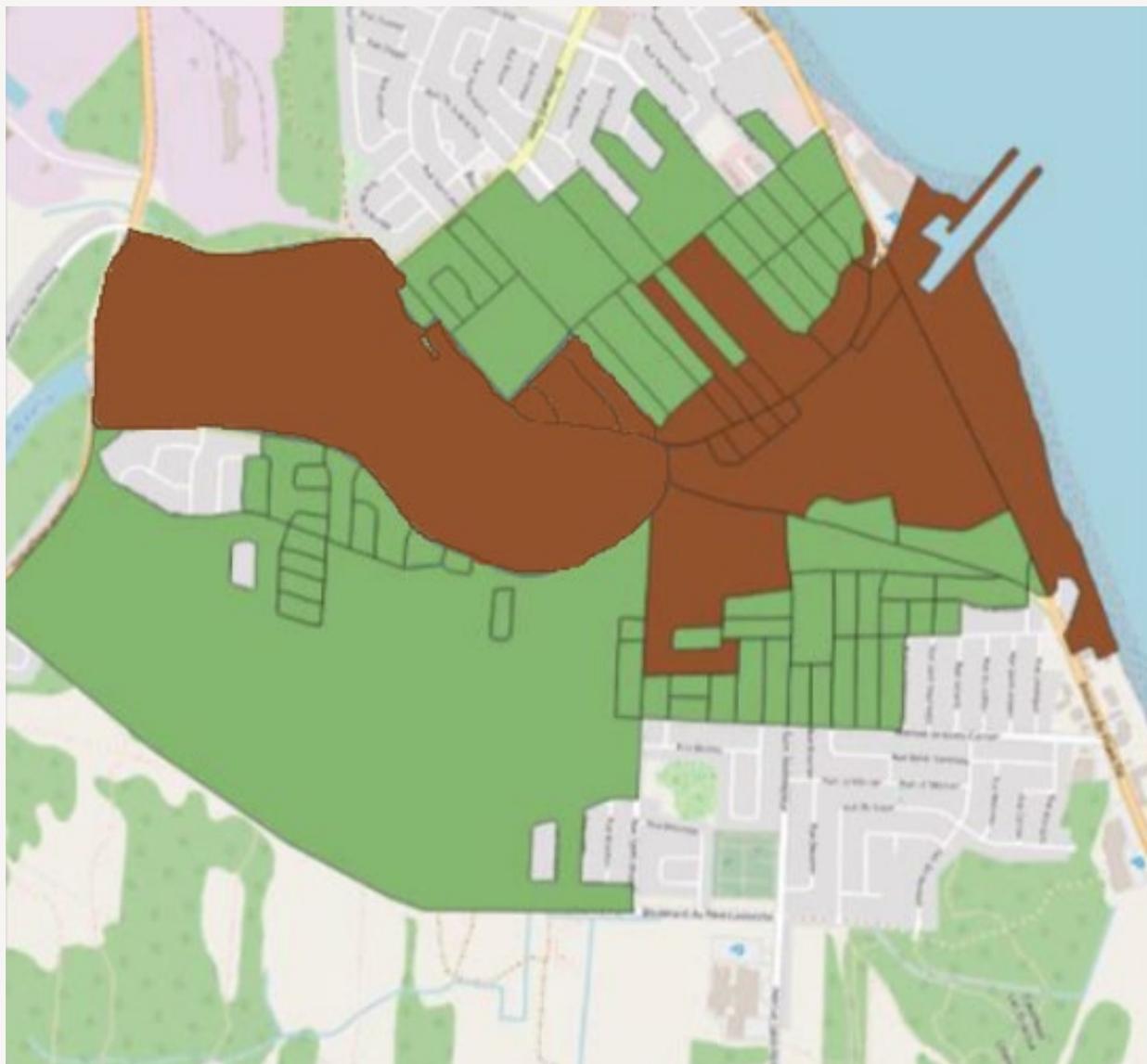


Légende

- ▭ Limites de la zone spécifique du PPU
- ▭ Limites de la zone d'influence du PPU

Source : Géoportail de santé publique du Québec [En ligne]. Québec : Institut national de santé publique du Québec. 2023.  
Disponible sur : <https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail>

**Figure 1c.**  
Zone spécifique du PPU et zone d'influence, découpage par aires de diffusion (AD)



Légende

- Zone spécifique du PPU
- Zone d'influence du PPU

**Figure 1d.**  
Zones délimitées dans la zone spécifique du PPU



Légende

Sous-secteurs

- Centre-ville
- Embouchure
- des Îles

- Limites du PPU
- Hydrographie
- Limite cadastrale

Source : PPU du centre-ville de Matane, pages 8 et 9

L'utilisation du territoire dans la zone spécifique du PPU est plutôt variée. Plusieurs zones sont dédiées à une utilisation résidentielle, institutionnelle ou commerciale, avec une certaine proportion d'espaces verts. Peu d'espaces

sont consacrés à un usage industriel et quelques sections sont vacantes. La figure 2, issue du PPU, illustre la répartition de ces zones sur le territoire analysé.

**Figure 2.**  
Utilisation du sol dans la zone spécifique du PPU



Légende

<span style="color: red;">■</span> Commercial	<span style="color: purple;">■</span> Industriel	<span style="color: lightblue;">■</span> Hydrographie
<span style="color: orange;">■</span> Mixte	<span style="color: green;">■</span> Parc et espace vert	— Limite cadastrale
<span style="color: yellow;">■</span> Habitation	<span style="color: grey;">■</span> Vacant	
<span style="color: blue;">■</span> Institutionnel	<span style="border: 1px dashed black;">■</span> Limites du PPU	

Source : PPU du centre-ville de Matane, page 14

Alors que la majorité des rues de la zone centre-ville sont de type collectrices<sup>1</sup> ou locales<sup>2</sup> et imposent des limites de vitesse entre 30 et 50 km/h, la zone de l'embouchure, au nord du centre-ville, est caractérisée par le passage de la route 132 qui présente un débit

de voitures important. La grande majorité des rues de la zone du PPU offrent minimalement un trottoir sur l'un ou l'autre des côtés de la chaussée et certaines rues en offrent de part et d'autre de la chaussée.

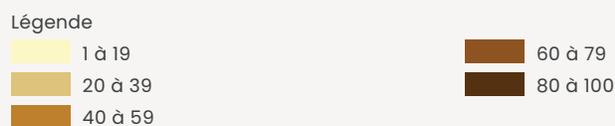
<sup>1</sup> « Les routes collectrices permettent de relier les centres ruraux, c'est-à-dire les petites agglomérations de moins de 5 000 habitants, aux agglomérations urbaines plus importantes, directement ou par l'intermédiaire d'une route de classe supérieure. Aucune municipalité n'est donc enclavée, chacune étant reliée au réseau supérieur. » (<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/municipalites/infrastructures-routieres/Pages/classification-fonctionnelle-reseau-routier.aspx#:~:text=Les%20routes%20collectrices%20%3A,une%20route%20de%20classe%20sup%C3%A9rieure.>)  
Les rues Saint-Jérôme et Bon Pasteur sont les rues collectrices dans la zone du PPU.

<sup>2</sup> « La vocation première du réseau local est de donner accès à la propriété riveraine, qu'elle soit rurale ou urbaine. Principalement caractérisé par une faible circulation de transit, ce réseau a donc pour objet de répondre à des besoins de nature essentiellement locale, qu'il s'agisse de routes rurales ou de rues » (<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/municipalites/infrastructures-routieres/Pages/classification-fonctionnelle-reseau-routier.aspx#:~:text=Les%20routes%20collectrices%20%3A,une%20route%20de%20classe%20sup%C3%A9rieure.>)

La figure 3 illustre le potentiel piétonnier<sup>3</sup> dans la zone du PPU et aux alentours. Les zones brunes les plus foncées présentent les sections offrant le meilleur indice de potentiel piétonnier. Plus l'indice de potentiel piétonnier est bas (près de 1), plus les aménagements encouragent l'utilisation de l'automobile, et, à l'inverse, plus l'indice se rapproche de sa limite supérieure (100), plus les aménagements sont favorables aux piétons. Aucune aire de diffusion

présentée dans la zone du PPU ne se situe en bas d'un indice de 20, et la plupart sont minimalement au-dessus d'un indice de 60. Le secteur du PPU offre ainsi un potentiel piétonnier principalement considéré fort ou très fort. Une zone de potentiel piétonnier moyen se retrouve cependant au nord de la route 132, à l'ouest de la Place des Rochelais. Il s'agit d'une zone où se trouvent notamment une épicerie ainsi que divers commerces.

**Figure 3.**  
Indice de potentiel piétonnier, secteur du PPU, 2012



Source : Géoportail de santé publique du Québec [En ligne]. Québec : Institut national de santé publique du Québec. 2023. Disponible sur : <https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail>

<sup>3</sup> Le potentiel piétonnier est un indicateur de la marchabilité d'un secteur. Son calcul repose sur divers facteurs, tels que la densité des intersections, l'indice de mixité de l'utilisation du sol, la densité résidentielle ainsi que la densité des destinations. (INSPQ, 2019b).



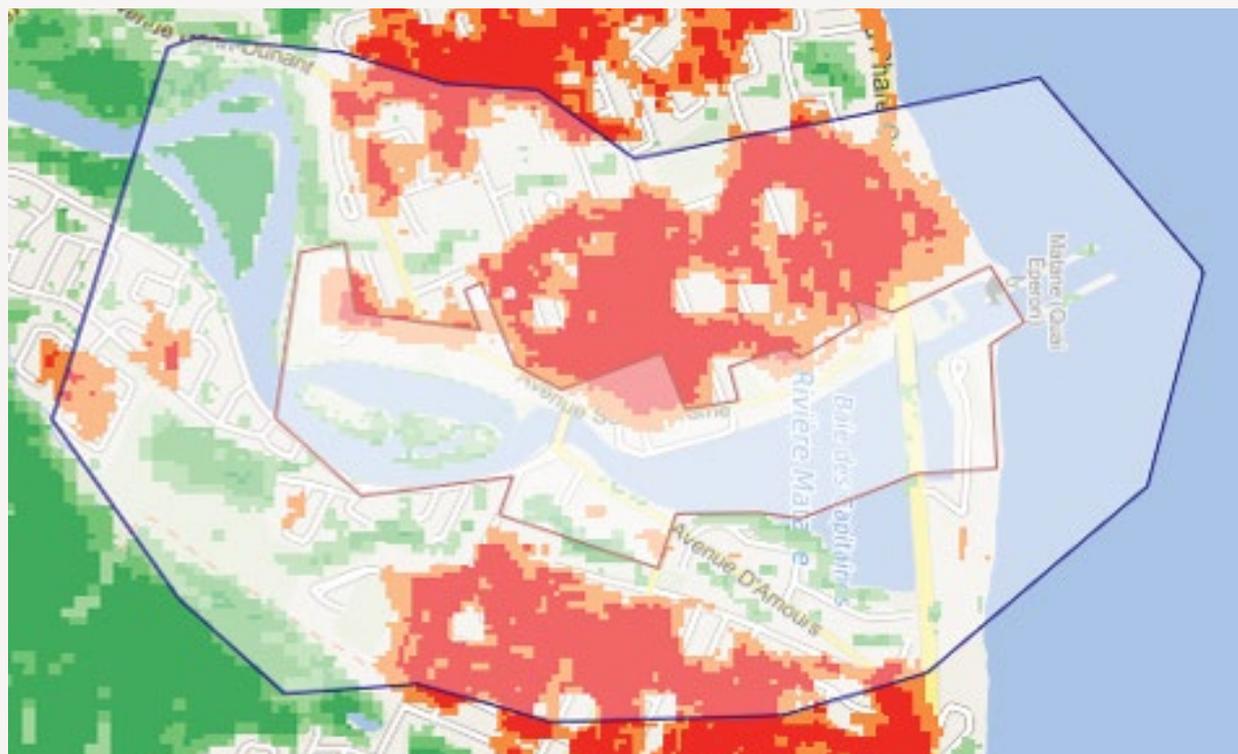
de fraîcheurs dépendent également du type d'aménagements présents sur le territoire. Ils sont entre autres influencés par la présence d'espaces verts et bleus, par la densité et la hauteur du cadre bâti, ainsi que par le niveau de réfléchissement de la lumière sur les infrastructures (INSPQ, 2021)

La figure 5 présente les zones identifiées comme étant des îlots de chaleur ou de fraîcheur urbains, en fonction des températures de surface observées. Force est de constater que d'importantes zones du PPU «élargies» sont sujettes aux îlots de chaleur, alors que les zones de fraîcheur semblent moins répandues. Bien que ces zones puissent apparaître peu problématiques pour le moment, en raison des grands vents du fleuve Saint-Laurent, les projections climatiques amènent à craindre une augmentation des températures au cours des prochaines décennies, même à Matane (Turgeon-Pelchat et al., 2023). En effet,

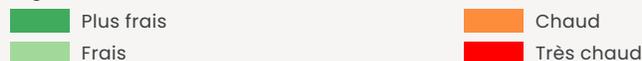
alors qu'historiquement, le nombre annuel de journées où la température dépassait les 30 degrés Celsius était pratiquement nul dans La Matanie, les projections de l'organisme Ouranos indiquent que d'ici l'an 2070, la MRC pourrait connaître une augmentation de ce nombre de journées, passant de 0 à entre 3 et 7 jours annuellement (Turgeon-Pelchat et al., 2023).

La zone spécifique du PPU (délimitée par la ligne rouge dans la figure 5) ne semble pas présenter d'énormes îlots de chaleur urbains, alors que la zone d'influence (délimitée par la ligne bleue), semble plus sujette à des températures de surface élevées. La zone spécifique du PPU, de par sa proximité avec la rivière Matane et grâce aux aménagements prévus, pourrait ainsi servir de lieu de répit contre la chaleur pour les résidents de la zone d'influence au besoin.

**Figure 5**  
Îlot de fraîcheur et de chaleur urbains, secteur du PPU, 2020-2022



Légende

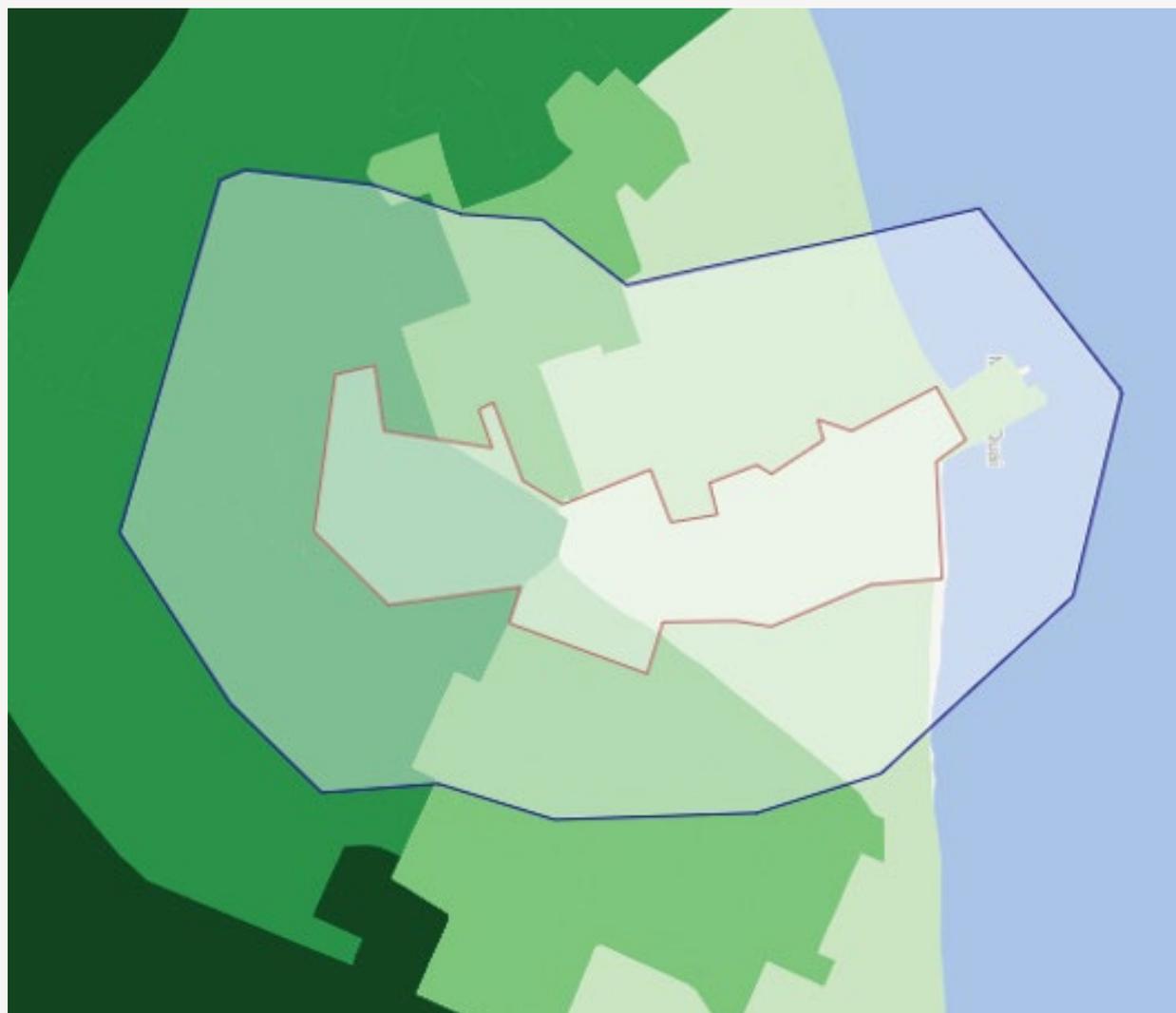


Source : Géoportail de santé publique du Québec [En ligne]. Québec : Institut national de santé publique du Québec. 2023. Disponible sur : <https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail>

En observant la couverture végétale<sup>4</sup> du centre-ville de Matane (figure 6), il est possible de constater que les zones présentant le moins de couverture végétale (les indices les plus bas) correspondent globalement aux zones les plus chaudes identifiées à la figure 5. Parallèlement, les îlots de fraîcheur se retrouvent principalement dans les zones où la couverture végétale est un peu plus importante.

La figure 6 illustre bien que la zone de l'embouchure présente une couverture végétale peu imposante et que cette dernière se densifie graduellement vers la zone des îles. Aucun secteur du PPU ne présente cependant d'indice de couverture végétale au-delà de 0,65.

**Figure 6**  
Indice de couverture végétale, secteur du PPU, 2015



Légende

>= 0,00 à < 0,10  
>= 0,10 à < 0,46

>= 0,46 à < 0,55  
>= 0,55 à < 0,65

>= 0,65 à < 0,83

Source : Géoportail de santé publique du Québec [En ligne]. Québec : Institut national de santé publique du Québec. 2023. Disponible sur : <https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail>

4 L'indice de couverture végétale est une mesure permettant de refléter le niveau d'abondance du couvert végétal. Une valeur faible représente un milieu où la végétation est peu abondante. (INSPQ, 2018)

## 4.3 CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENTS DU SECTEUR

Afin de bien caractériser les résidents du secteur délimité par le PPU, une demande de données personnalisée a été effectuée auprès de Statistiques Canada. Ces données proviennent du recensement canadien de 2021. Elles ont été obtenues pour les aires de diffusion couvrant le secteur visé par le PPU (zone PPU ainsi que sa zone d'influence), bien que celles-ci ne soient pas parfaitement superposables à celui-ci (figures 1b et 1c). Ainsi, lorsqu'il est question de la zone élargie du PPU,

il est implicite qu'il est question du secteur PPU et de sa zone d'influence. Les détails de la demande de données se retrouvent en annexe 1. Il est cependant important de noter que les Matanais et Matanaises résidant en milieu de vie (par exemple, les RPA de la Résidence des Bâisseurs et du carré Saint-Jérôme qui comportent plus de 350 unités) ne sont pas inclus dans les présentes analyses, puisque ces personnes ne sont pas questionnées lors du processus de recensement<sup>5</sup>.

### 4.3.1 Composition des ménages et des familles

La zone élargie du PPU comporte 5035 résidents, répartis en 2905 ménages<sup>6</sup>. Plus de la moitié des ménages (52 %) sont composés d'une seule personne. **Les résidents du PPU et des alentours ont donc plus tendance à vivre seuls** que dans l'ensemble de la ville, où 40,7 % des 9170 ménages ne comptent qu'une seule personne.

Dans la zone élargie du PPU, 630 familles<sup>7</sup> vivent avec un ou des enfants, dont environ la moitié sont des familles monoparentales (49,2 % contre 15,3 % dans l'ensemble de la ville). Le secteur du PPU est ainsi **caractérisé par une proportion importante d'enfants vivant dans une famille monoparentale (45,7 % contre 30,4 % pour l'ensemble de la ville)**.

5 Les données fournies par Statistiques Canada permettent néanmoins de statuer qu'environ 395 personnes résident en milieu de vie dans la zone du PPU, et que 76 % de ces dernières ont 65 ans ou plus. Puisque ces résidents ne sont pas questionnés lors du processus de recensement, les analyses subséquentes excluent ces 395 résidents.

6 Les données fournies par Statistiques Canada permettent néanmoins de statuer qu'environ 395 personnes résident en milieu de vie dans la zone du PPU, et que 76 % de ces dernières ont 65 ans ou plus. Puisque ces résidents ne sont pas questionnés lors du processus de recensement, les analyses subséquentes excluent ces 395 résidents. Statistique Canada définit un ménage comme étant « une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger ». (Statistique Canada, s.d.)

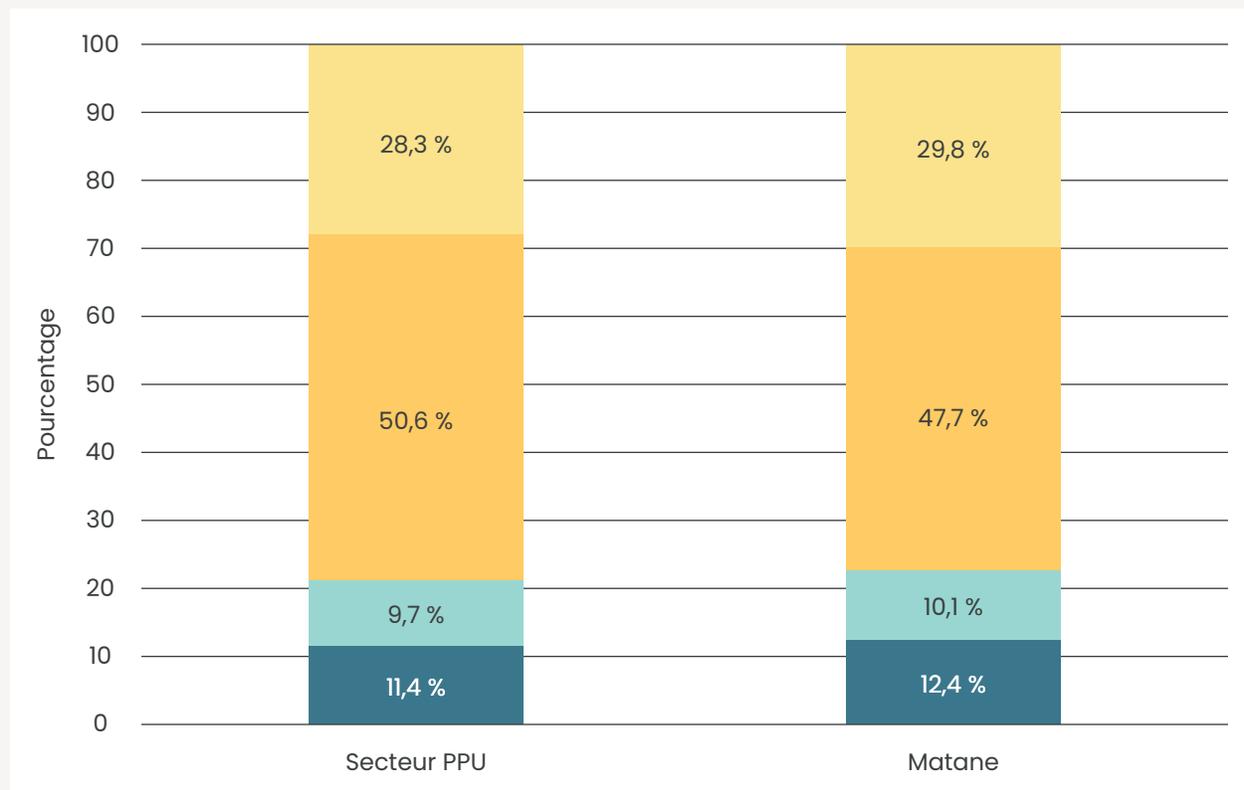
7 La définition retenue pour le terme « famille » est celle utilisée par Statistiques Canada pour les familles de recensement. Une famille est ainsi formée d'un couple (mariés ou en union libre) et de leurs enfants (du couple ou de l'un des conjoints), ou d'un parent monoparental avec au moins un enfant. Les enfants vivant avec leurs grands-parents sans leurs parents sont également considérés comme une famille de recensement. (Statistique Canada, s.d.)

### 4.3.2 Structures d'âge

L'âge moyen de la population du secteur élargi du PPU est de 48,1 ans et est semblable à celle de l'ensemble de la municipalité (48,2). La figure 7 montre la répartition par groupes d'âge dans le secteur du PPU, en comparaison avec l'ensemble de la ville. Les proportions

entre les mêmes groupes d'âge varient peu. Cependant, comme mentionné précédemment, ces données n'incluent pas les personnes résidant dans les milieux de vie, tel que les RPA.

**Figure 7.**  
Répartition de la population selon le groupe d'âge, secteur du PPU et ville de Matane, 2021



Légende

0-14 ans	25-65 ans
15-24 ans	65 ans et +

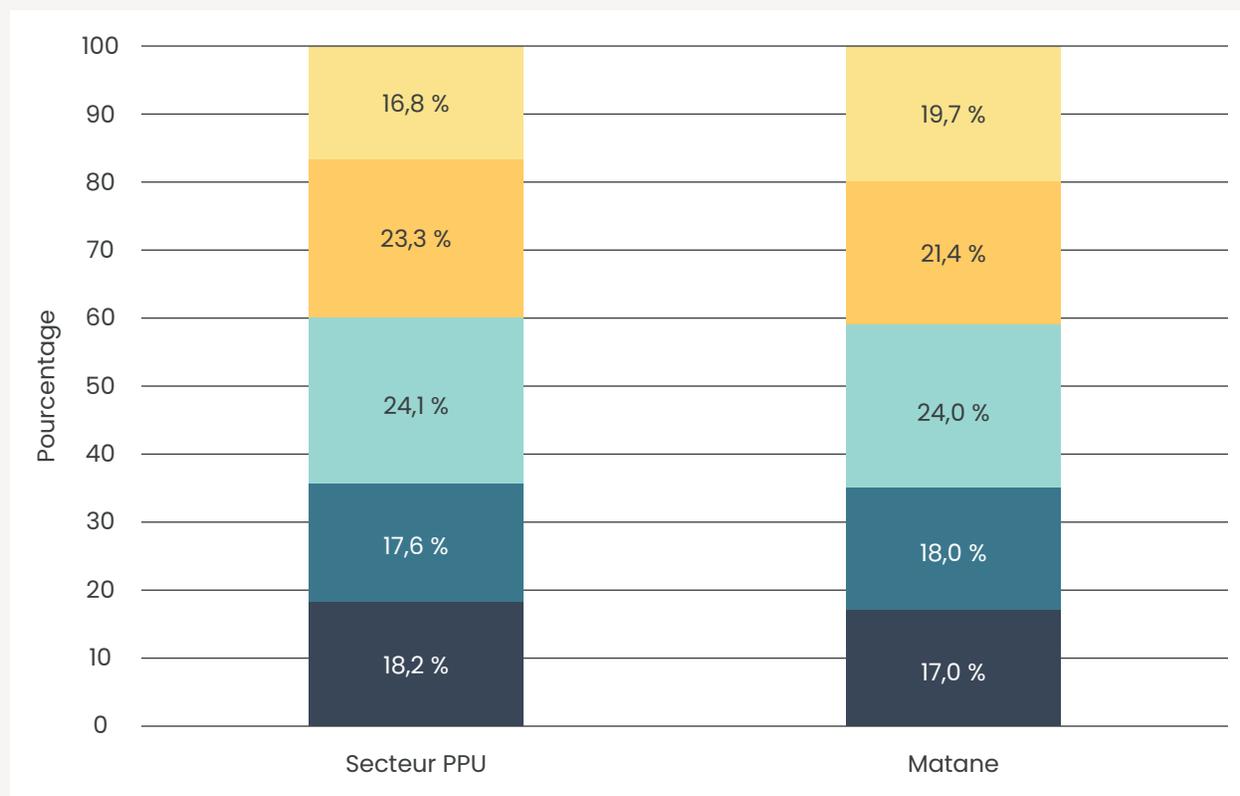
Source des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

### 4.3.3 Niveaux de scolarité

Un pourcentage de 64 % des résidents de 25 à 64 ans de la zone élargie du PPU détiennent un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires. Cette proportion est comparable à celle de la ville de Matane pour la même population (65 %). La figure 8 illustre le

détail du plus haut niveau de diplôme atteint entre les résidents et résidentes de 25 à 64 ans résidant dans la zone du PPU ainsi que pour l'ensemble de la ville. Les proportions ne diffèrent pas particulièrement entre le secteur du PPU et la ville de Matane.

**Figure 8.**  
Répartition du plus haut niveau de diplôme atteint chez les 25 à 64 ans, secteur élargi du PPU et ville de Matane, 2021



#### Légende

- Aucun certificat, diplôme ou grade
- Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence
- Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers
- Certificat ou diplôme ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
- Certificat ou diplôme universitaire

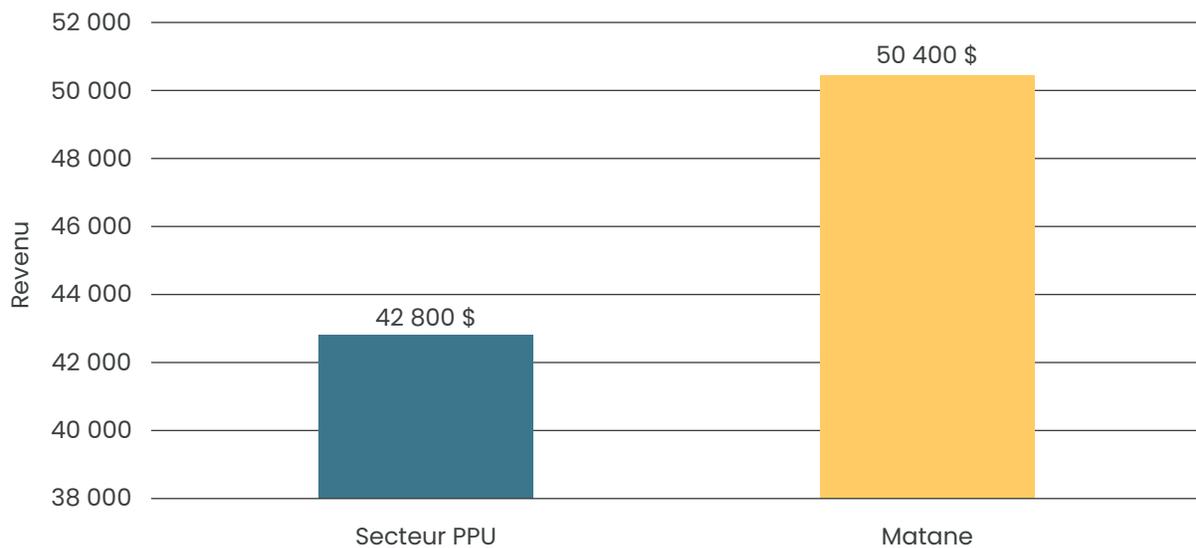
Source des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

Il n'y a pas de différence notable entre les taux d'emploi (49,9 % contre 50,4 %) et les taux de chômage (7,9 % contre 7,7 %) entre la zone étudiée et l'ensemble de la municipalité.

Le revenu médian après impôt des ménages de la zone du PPU est inférieur à celui des ménages de l'ensemble de la ville, tel qu'illustré à la figure 9.

**Figure 9.**

Revenu médian des ménages après impôt, secteur élargi du PPU et ville de Matane, 2020



Source des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

Selon le calcul de la mesure de faible revenu après impôt, **21,7 % de l'ensemble des résidents du secteur élargi du PPU vivent avec un faible revenu**, contre 17 % pour l'ensemble de la ville. Les personnes âgées sont les plus touchées

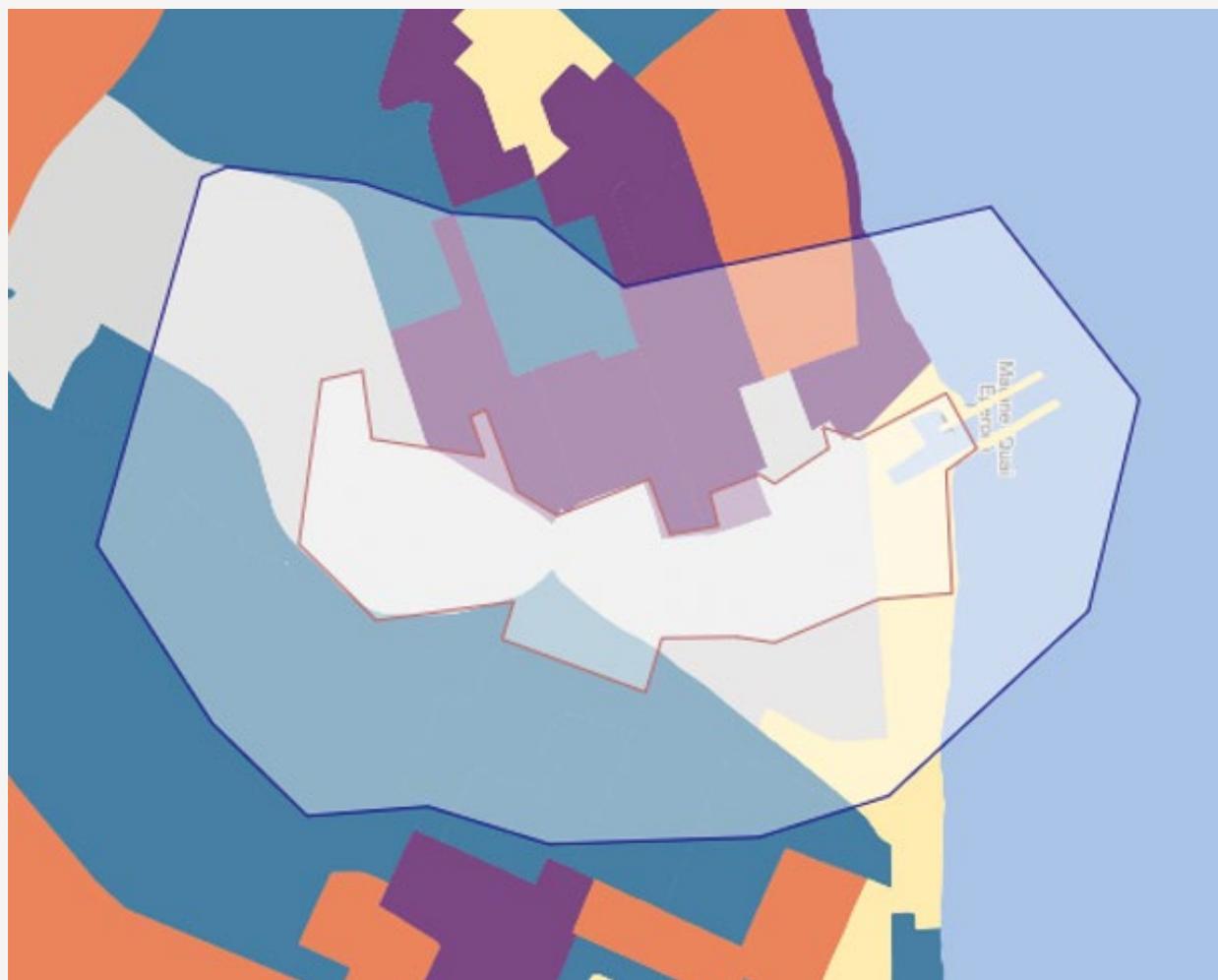
par cette précarité financière. Un pourcentage de 38,2 % des personnes de 65 ans et plus se retrouvent dans cette situation dans le secteur du PPU (contre 29,1 % pour les aînés de Matane) pour les aînés résidant en ménage privé.

Cependant, le revenu des ménages ne suffit pas pour décrire le contexte socioéconomique d'un territoire. L'indice de défavorisation matérielle et sociale permet de brosser un portrait plus raffiné des vulnérabilités sociales et matérielles vécues. Ce dernier est composé de six indicateurs<sup>8</sup>, et permet ainsi d'attribuer

un score de défavorisation sur certaines portions du territoire<sup>9</sup> (figure 10). Alors qu'aucune aire de diffusion (AD) ne ressort comme étant à la fois matériellement et socialement favorisée, certaines sont, au contraire, très défavorisées sur un ou plusieurs plans.

**Figure 10.**

Indice de défavorisation matérielle et sociale (échelle régionale), identification du type de défavorisation, secteur du PPU, 2021



Légende

<span style="color: green;">■</span> Matériellement et socialement très favorisées	<span style="color: orange;">■</span> Matériellement très défavorisées
<span style="color: yellow;">■</span> Moyennes	<span style="color: purple;">■</span> Matériellement et socialement très défavorisées
<span style="color: blue;">■</span> Socialement très défavorisées	<span style="color: grey;">■</span> Données non disponibles

Source : Géoportail de santé publique du Québec [En ligne]. Québec : Institut national de santé publique du Québec. 2023. Disponible sur : <https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail>

8 Les six indicateurs utilisés pour le calcul de l'indice de défavorisation matérielle et sociale sont les suivants :  
 Pour la composante sociale :  
 Proportion de personnes vivant seules; Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; Proportion de familles monoparentales.  
 Pour la composante matérielle :  
 Proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ni diplôme; Proportion de personnes occupées chez les 15 ans et plus; Revenus moyens des personnes de 15 ans et plus.  
 (Gamache, P., Hamel, D., et Blaser, C., 2019)

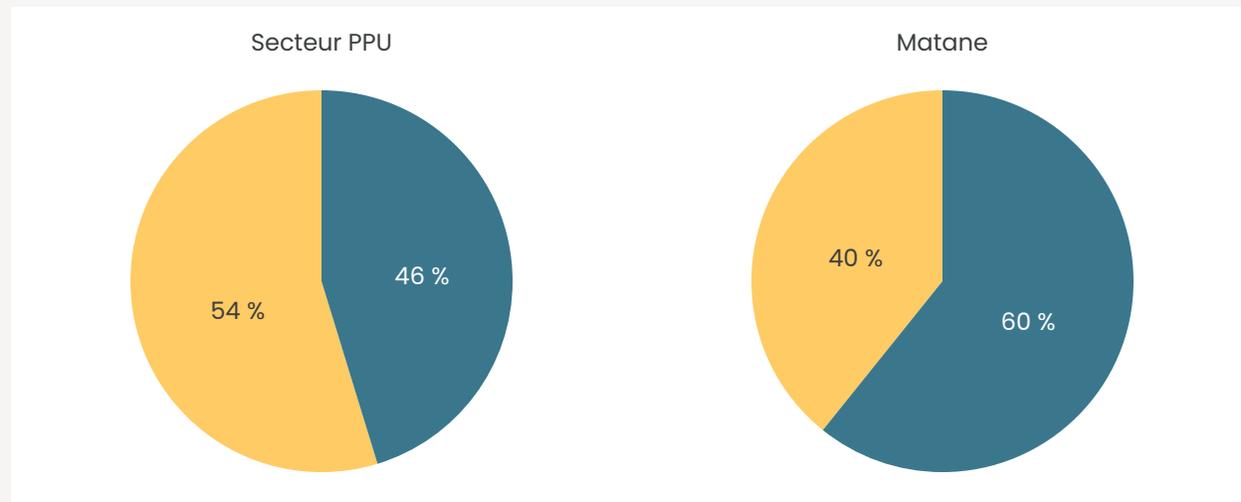
9 Le découpage territorial utilisé est le plus petit disponible pour cet indicateur, soit l'aire de diffusion. (Gamache, P., Hamel, D., et Blaser, C., 2019)

Tel qu'illustré à la figure 11, le secteur élargi du PPU présente une proportion de propriétaires un peu plus élevée que celle des locataires

(54 % contre 46 %). Cette différence se creuse pour l'ensemble de la ville, où 60 % des occupants des ménages en sont les propriétaires.

**Figure 11.**

Répartition des ménages privés selon le mode d'occupation des logements, secteur élargi du PPU et ville de Matane, 2021



Légende

Propriétaires

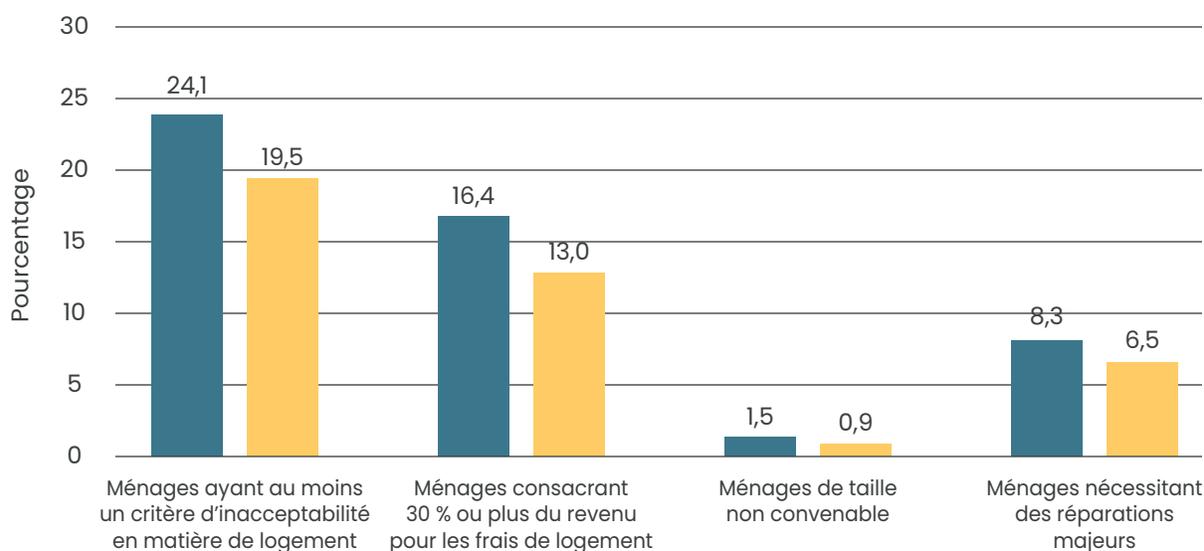
Locataires

Source des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

**Le secteur élargi du PPU comprend, de façon générale, une plus grande proportion de ménages ayant des besoins impérieux liés au logement.** Cela signifie que le ménage vit dans un logement considéré inadéquat (nécessite des réparations majeures), inabordable (paye plus de 30 % de son revenu brut pour les frais de logement) ou d'une taille non convenable, et dont le niveau de revenu est insuffisant pour permettre de payer les frais de loyer d'un logement approprié et adéquat dans sa communauté. (Statistique Canada, 2022). La figure 12 illustre la proportion des ménages de la zone élargie du PPU, ainsi que de la ville de Matane vivant ces enjeux (norme d'acceptabilité : l'abordabilité, la taille ou la qualité).

Alors que peu de logements sont considérés de taille insuffisante autant dans la zone élargie du PPU (1,5 %) que dans la ville de Matane (0,9 %), le besoin en réparations majeures touche 8,3 % des ménages du secteur élargi du PPU contre 6,5 % dans l'ensemble de la ville. De plus, 16,4 % des ménages doivent contribuer à plus de 30 % de leur revenu pour les frais de logement contre 13,0 % pour l'ensemble de Matane. En somme, ce sont 24,1 % des ménages du secteur élargi du PPU qui sont exposés à l'un ou l'autre des trois enjeux en matière de logement, contre 19,5 % pour l'ensemble de la ville.

**Figure 12.**  
Proportion des ménages ne répondant pas aux normes d'acceptabilité en matière de logement, secteur élargi du PPU et ville de Matane, 2021

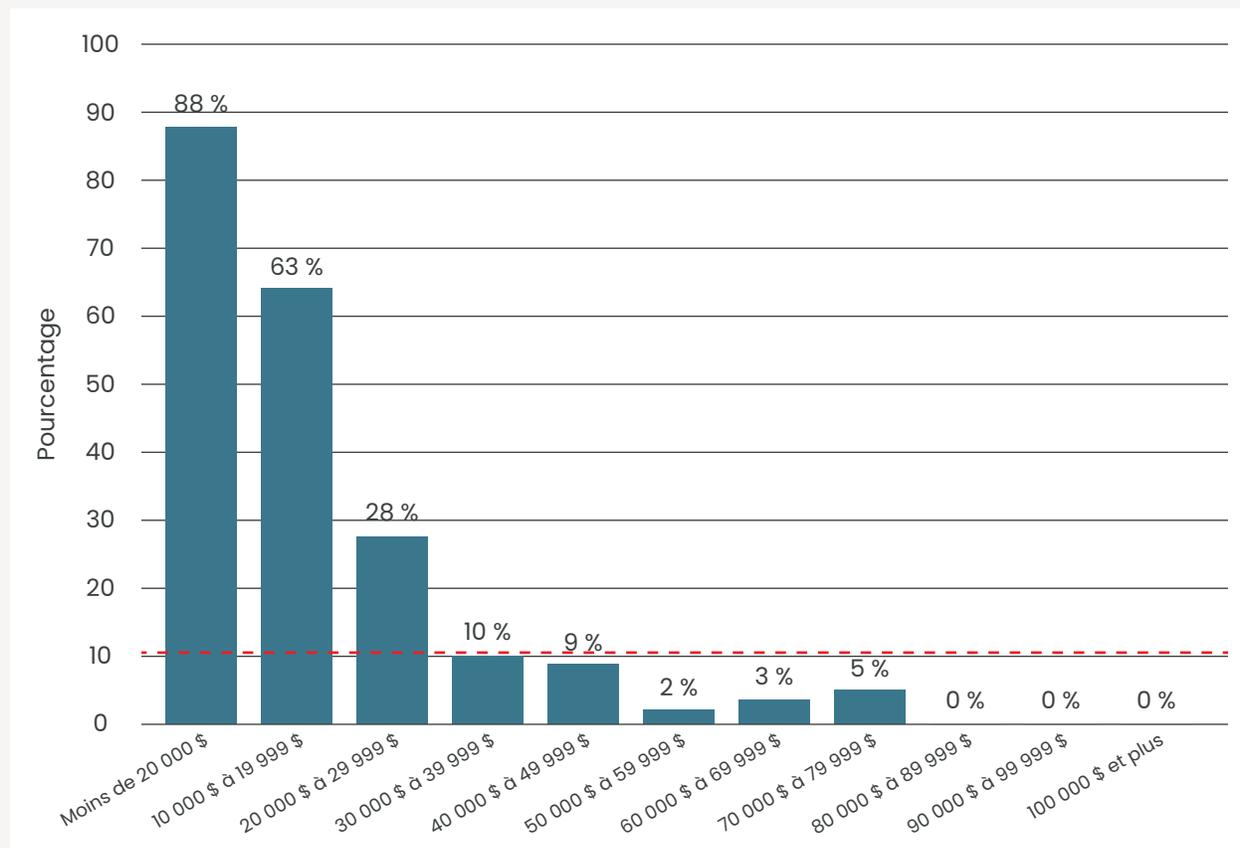


Source des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

De plus, sans surprise, les ménages ayant les revenus les moins élevés sont les plus susceptibles de dépenser plus de 30 % de leurs revenus pour se loger, tel qu'illustré à

la figure 13 (données disponibles seulement pour l'agglomération de recensement de Matane).

**Figure 13.**  
Proportion des ménages dépensant plus de 30 % du revenu pour se loger selon la tranche de revenu, Agglomération de recensement de Matane, 2021



Légende

- Agglomération de recensement de Matane - Selon la tranche de revenu
- Agglomération de recensement de Matane - Population totale

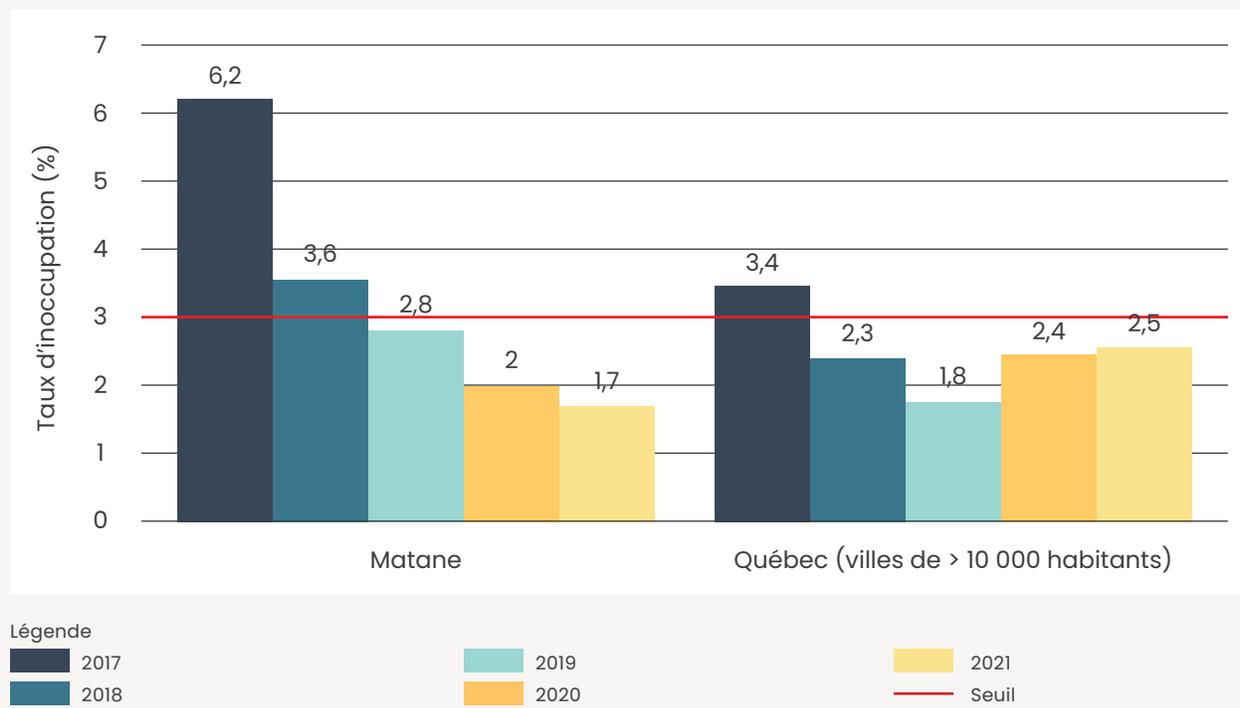
Source des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

Concernant le taux d'inoccupation des logements locatifs pour la ville de Matane, les données de la Société Canadienne d'Habitation (SCHL) démontrent que celui-ci est en constante diminution depuis 2018. Lorsque le taux est en dessous de 3 %, cela signifie qu'il y a pénurie

de logements locatifs dans la municipalité (SCHL, 2023). Cet indicateur vient entre autres illustrer la difficulté à se trouver un logement disponible, advenant la nécessité de se loger ou de se reloger.

**Figure 14a**

Évolution du taux d'inoccupation des logements locatifs à Matane, de 2018 à 2022

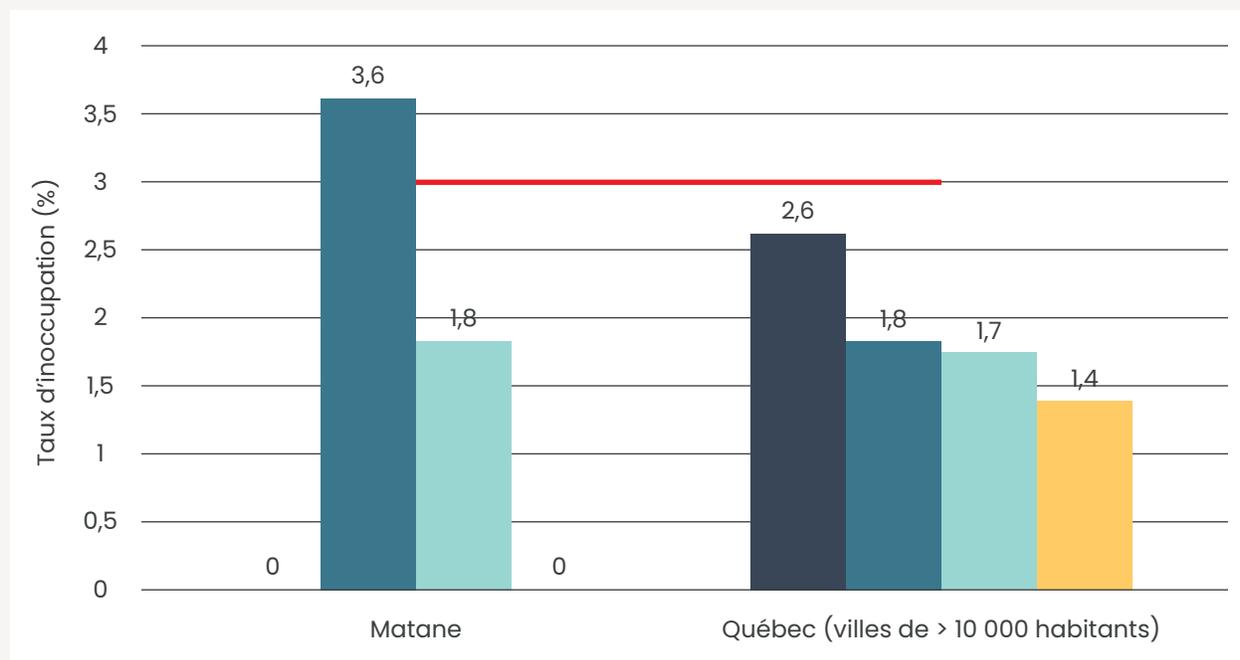


Source : SCHL, 2023

De plus, le taux d'inoccupation en fonction de la taille des logements démontre qu'il n'y a pas de grand logement disponible dans la municipalité (figure 14b).

**Figure 14b**

Taux d'inoccupation des logements locatifs à Matane selon la taille des logements en 2022



Légende

■ Studios  
■ 1 chambre

■ 2 chambres  
■ 3 chambre ou +

— Seuil

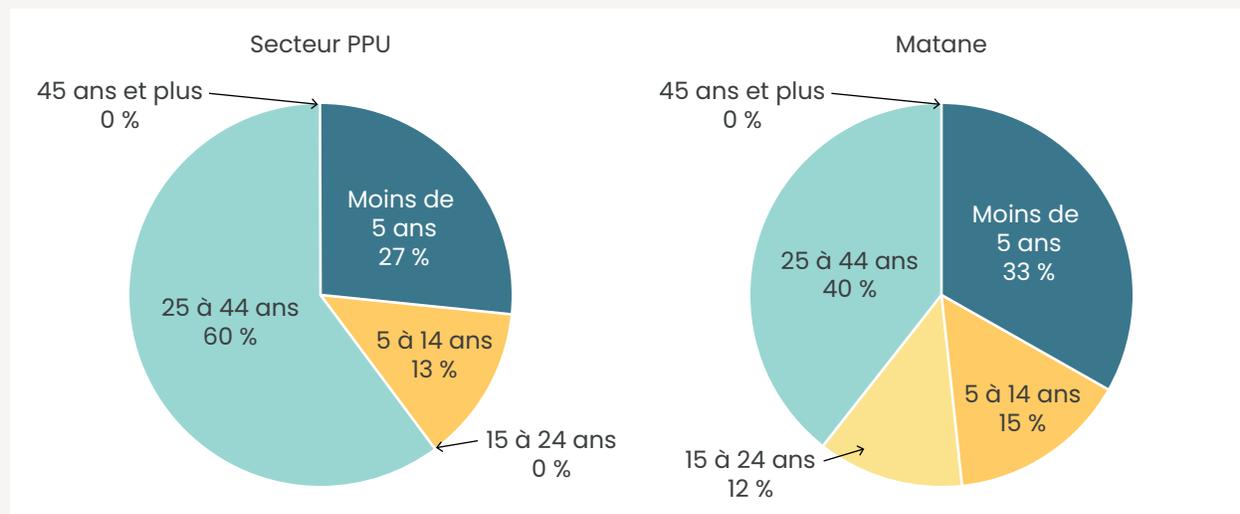
Source : SCHL, 2023

Bien que 96,9 % de la population de Matane soit d'origine canadienne, il n'en demeure pas moins qu'une partie des habitants de la ville est issue de l'immigration. La figure 15 montre la répartition des immigrants vivant dans la

zone élargie du PPU (75 personnes issues de l'immigration), ainsi que dans l'ensemble de la ville (165 personnes issues de l'immigration) en fonction de leur âge au moment de leur arrivée.

**Figure 15.**

Répartition des immigrants selon l'âge d'arrivée, secteur élargi du PPU et ville de Matane, 2021



Source des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

La majorité des immigrants installés à Matane étaient âgés de 25 à 44 ans au moment de leur arrivée. Il y a lieu de croire que les personnes immigrantes arrivent relativement souvent accompagnées de leur jeune famille, puisque les catégories des moins de 5 ans et des 5 à 14 ans sont également bien représentées.

Par ailleurs, 40,0 % des personnes immigrantes vivant dans la zone élargie du PPU sont arrivées entre 2016 et 2021 (données non présentées). Cette proportion est de 15,2 % pour l'ensemble de la ville (données non présentées).

## « En bref : les principales caractéristiques des résidents de la zone PPU »

Les résidents de la zone élargie du PPU présentent ainsi les caractéristiques suivantes :

- L'**âge moyen** est de 48 ans pour les résidents du secteur élargi du PPU<sup>10</sup>;
- Plus de la moitié des ménages sont constitués d'une **personne vivant seule**. Au niveau de la ville, cette proportion est de 40 %;
  - Conséquemment, la **défavorisation sociale** ressort fortement sur le territoire élargi du PPU, bien que ce ne soit pas le seul critère considéré dans l'indice de défavorisation sociale. Certaines aires de diffusion de la zone élargie du PPU sont également considérées comme fortement **défavorisées matériellement**;
- Le **revenu médian après impôt** était de 42 800 \$ en 2021 (contre 50 400 \$ pour Matane). De plus, 21,7 % des résidents du secteur élargi vivent avec un **faible revenu** (selon la mesure de faible revenu), contre 17 % pour la ville;
- 64,2 % des résidents de 25 à 64 ans du secteur possèdent minimalement un **diplôme d'études** postsecondaires;
- La majorité (54 %) des résidents du secteur ne sont **pas propriétaires de leur logement**. Au niveau de la ville, 40 % des résidents sont locataires;
- Près d'un ménage sur quatre (24,1 %) présente au moins un **critère d'inacceptabilité** en matière de logement (taille, qualité et abordabilité) dans la zone élargie du PPU. Au niveau de la ville, il s'agit plutôt d'environ un ménage sur 5 (19,5 %).
- Le **taux d'inoccupation** des logements à Matane est sous le seuil d'équilibre de 3 % depuis 2019 et était de 0 % pour les grands logements en 2022.
- 40 % des **personnes immigrantes** résidant dans le secteur élargi du PPU sont arrivées entre 2016 et 2021 comparativement à 15,2 % pour la Ville de Matane.

À la lecture de ces données, il est possible de remarquer que la population du secteur élargi du PPU est composée d'une plus grande proportion de personnes possédant des caractéristiques les plaçant à risque de vulnérabilité que la population de Matane.

<sup>10</sup> En excluant les résidents de logements collectifs.

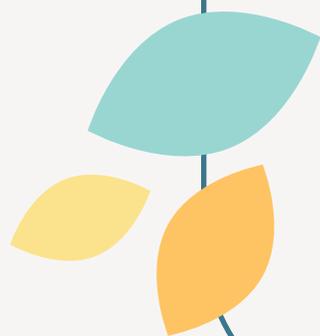
## 4.4 LES COMPOSANTES DU PROJET RETENUES POUR L'EIS

Cette EIS vise à évaluer les impacts potentiels que pourraient engendrer les composantes de projet du PPU sur la santé et la qualité de vie des citoyens et citoyennes de Matane. Ces dernières ont été divisées en trois catégories, soit :

- 1. Les lieux de rassemblement et parcs :** le PPU cible notamment le nouveau marché public prévu à la Place des Rochelais, le changement de vocation de l'église sur la rue Saint-Jérôme en lieu culturel et l'aménagement de quais à des endroits stratégiques. Des aménagements plus diffus au travers de la zone du PPU sont également prévus, tel que du verdissement, la bonification des zones terrasses sur la rue Saint-Jérôme et l'ajout de mobilier urbain.
- 2. Le logement :** le PPU cible certains lieux propices au développement de projets immobiliers comprenant plusieurs unités, dont du logement social et communautaire.

- 3. L'aménagement des rues et des voies de circulation :** le PPU prévoit notamment la transformation de la rue Saint-Jérôme en sens unique permanent. Cette modification est une priorité et devrait être mise en place dès l'été 2024. La ville prévoit également améliorer son réseau cyclable et piétonnier, verdir les corridors de transport et ajouter de l'éclairage ainsi que du mobilier urbain.

Les **déterminants de la santé** qui seront affectés par ces composantes de projet ont été sélectionnés en collaboration avec l'équipe de la DSPu, la communauté de pratique EIS<sup>11</sup> ainsi que la Ville de Matane. La figure 16 présente les liens entre les composantes du projet sélectionnées, leurs effets proximaux, les déterminants de la santé qu'ils sont susceptibles d'influencer, ainsi que les impacts sur la santé et la qualité de vie des citoyens.



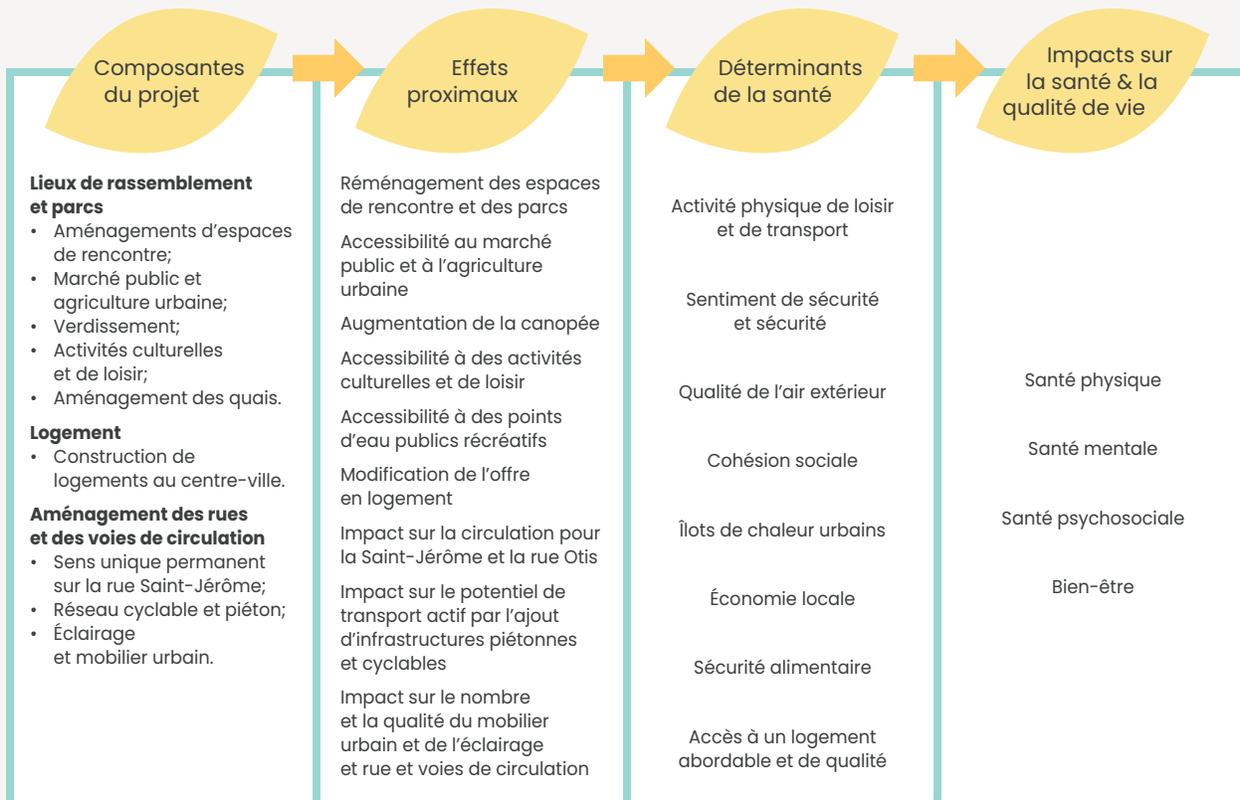
### Qu'est qu'un déterminant de la santé ?

Les déterminants de la santé désignent tous les facteurs qui influencent l'état de santé de la population. Les déterminants de la santé sont associés aux comportements individuels et collectifs, aux conditions de vie et aux environnements (INSPQ, 2017).

<sup>11</sup> La communauté de pratique EIS, mise en place par l'INSPQ depuis 2019, regroupe divers acteurs de santé publique du Québec œuvrant dans les dossiers d'évaluation d'impact sur la santé (EIS). La communauté de pratique vise à offrir un lieu d'échanges et d'enrichissement entourant la pratique de l'EIS au Québec.

**Figure 16**

Représentation des impacts potentiels du PPU du centre-ville de Matane sur la santé et la qualité de vie des citoyens







# 5

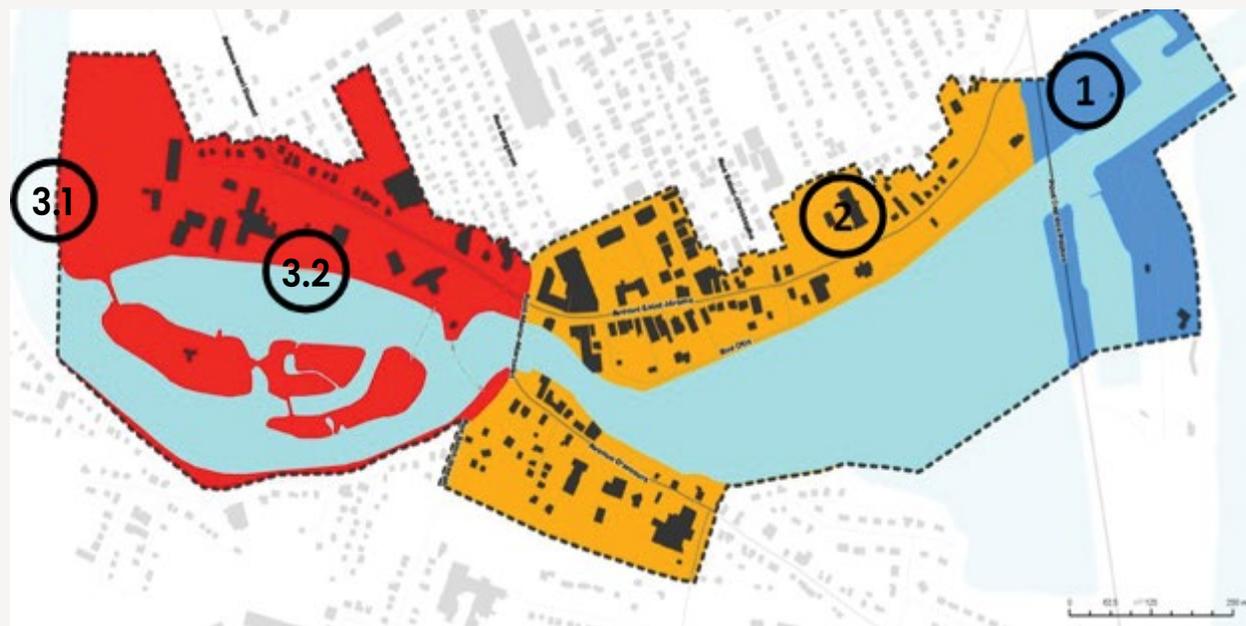
**ANALYSE  
DES IMPACTS  
POTENTIELS DU PPU  
SUR LA SANTÉ ET LES  
RECOMMANDATIONS  
ASSOCIÉES**

## 5.1 LIEUX DE RASSEMBLEMENTS ET PARCS

Le PPU du centre-ville de Matane accorde une place importante à l'amélioration des lieux de rassemblement et parcs offerts à la population et aux gens de passage dans la municipalité. Plusieurs éléments de projet ciblent l'amélioration d'aménagements extérieurs déjà en place dans le secteur, tels que les zones-terrasses sur la rue Saint-Jérôme et le verdissement de différents lieux. De nouvelles infrastructures sont également prévues, comme l'ajout de quais situés à des endroits stratégiques sur les rives de la rivière

Matane, un marché public et du mobilier urbain au travers de la zone ciblée. Enfin, il y est proposé de transformer l'église Saint-Jérôme en lieu culturel, possiblement en salle de spectacle. La figure 17 présente la zone du PPU et l'emplacement de certains aménagements qui y sont prévus. Les sections qui suivent décrivent l'impact sur la santé des effets directs des éléments de projet du PPU sur l'aménagement des lieux de rassemblement et des parcs dans le secteur.

Figure 17  
Carte des éléments de projet du PPU concernant les lieux de rassemblement et parcs



Légende

- |   |                                      |   |   |     |     |   |
|---|--------------------------------------|---|---|-----|-----|---|
| ① | Marché public (zone de l'embouchure) | ② | Église Saint-Jérôme (zone centre-ville) | ③.1 | ③.2 | Aménagement de quais à 2 endroits (zone des îles) |
| ■ | Zone du Parc des Îles                | ■ | Zone du centre-ville                    | ■   | ■   | Zone de l'embouchure                              |

Source : Adapté du PPU du centre-ville de Matane. 2023. Ville de Matane

### 5.1.1 Réaménagement des espaces de rencontre

Il est bien démontré dans la littérature scientifique que les espaces publics favorisent les contacts sociaux, forts précieux vu le niveau de défavorisation sociale et la proportion marquée de personnes vivant seules (52 %) dans le secteur élargi du PPU. En effet, cela permet d'améliorer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance d'une communauté, en plus de contribuer à l'achalandage des commerces et à l'attractivité du milieu (Negron, Boucher-Dugré, Lord, 2019; Bouchard-Bastien et coll., 2020; Robitaille et coll., 2021). Les futurs quais prévus, le marché public, le lieu culturel de l'église Saint-Jérôme, l'ajout de mobiliers urbains et la zone-terrasse sur rue sont toutes d'excellentes opportunités pour augmenter le nombre et la qualité des espaces de rencontre dans la zone du PPU.

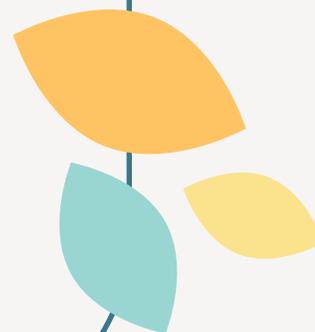
La conception d'espaces publics devrait être réfléchi pour que ceux-ci soient sécuritaires et minimisent les risques de blessures et de troubles de la voie publique. Cela permettra d'augmenter le sentiment de sécurité des usagers ainsi que de maximiser la fréquentation des lieux et ainsi la participation sociale (Bouchard-Bastien et coll., 2020; Robitaille et coll., 2021). Ces lieux doivent aussi permettre à toutes et tous d'en profiter, particulièrement pour les nombreuses personnes vivant dans une résidence pour aînés et les populations moins nanties du secteur. Ces futurs aménagements devront donc respecter le principe

d'accessibilité universelle (Bouchard-Bastien et coll., 2020). Cela permet aussi d'encourager la population, particulièrement les personnes aînées, à être plus active et à se déplacer davantage à pied ou à vélo vers les lieux de rencontre, si ceux-ci sont perçus comme sécuritaires (DSPu Montérégie, 2017).

Dans le PPU, il est prévu que la Place des Rochelais accueille le nouveau marché public, lieu très propice aux rencontres. Toutefois, selon l'image ci-bas, il est possible de remarquer que l'accès à la Place des Rochelais semble difficile pour les gens à mobilité réduite. En effet, la place est accessible seulement par l'escalier menant sur une haie qui ne peut être franchie. De plus, l'escalier arrive directement sur du gazon, une surface non plane qui est plus contraignante pour les gens avec des problèmes d'équilibre, par exemple (Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, 2018). Pour accéder confortablement à la Place des Rochelais à partir de la traverse piétonne de la route 132, les individus à mobilité réduite, doivent faire un long détour par le stationnement du centre commercial, ce qui représente un obstacle à l'accès. De plus, la place ne propose pas d'endroit pour s'asseoir, se rassembler, manger et se protéger des intempéries. Il serait alors intéressant de réfléchir à un aménagement qui incite les individus à fréquenter la Place des Rochelais et le marché public beau temps, mauvais temps.

## Qu'est-ce que l'accessibilité universelle ?

L'accessibilité universelle est une approche inclusive qui prend en compte les différents besoins et les conditions de vie des individus et vise une utilisation équitable de l'environnement bâti (St-Louis, 2021). Lorsque ce principe est respecté, cela permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des bienfaits équivalents sur la santé et la qualité de vie (St-Louis, 2021).



## Image 1

Accès à la Place des Rochelais



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

D'autres lieux bénéficieraient d'être réaménagés afin qu'ils deviennent accessibles à tous. L'image 2 présente un parc près de la zone de l'embouchure, où les utilisateurs doivent passer par l'escalier ou couper par le gazon, ce qui est contraignant pour les personnes à mobilité réduite ou les parents avec poussette, par exemple.

### Image 2

Accès à un parc dans la zone du centre-ville



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

De plus, tel que visible sur l'image 3, certains bancs disponibles aux abords de la Promenade des Capitaines obligent les passants à emprunter des escaliers pour s'y asseoir.

### Image 3

Bancs sur la Promenade des Capitaines



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

En résumé, les actions du PPU en lien avec l'amélioration des espaces de rencontre sont favorables à la santé, selon la littérature scientifique (voir le tableau qui suit).

**Tableau 2**

Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé du réaménagement des espaces de rencontres

	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
Réaménagement des espaces de rencontre	Cohésion sociale	
	Économie locale	
	Sécurité et sentiment de sécurité	

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

Afin de maximiser ces impacts positifs, la DSPu recommande :

1. Pour la Place des Rochelais, optimiser l'accès, les infrastructures et les services par :
  - a. Un prolongement de l'escalier avec une surface plane et stable, pour qu'il rejoigne directement la Place des Rochelais et d'éclairer l'escalier;
  - b. Une liaison adéquate reliant la traverse piétonne de la route 132 et l'allée d'accès du centre commercial vers la Place des Rochelais et le marché public;
  - c. Des places assises extérieures à l'ombre à la Place des Rochelais et intérieures au marché public;
  - d. Des tables intérieures et extérieures pour consommer les produits du marché;
  - e. Un endroit destiné aux enfants et à leurs parents (pour des exemples, voir ces articles du site [100 degrés](#) : [module naturel pour le jeu libre](#), [coffre à jouets](#));
2. Pour tous les parcs et lieux de rassemblement, d'ajouter :
  - a. Des points d'ombres et d'eau potable;
  - b. Des toilettes publiques accessibles à l'année;
  - c. Des endroits pour se protéger des intempéries, tels que le vent, la pluie et la neige (ex. : gazebo, foyers ou espaces chauffants, etc.).
  - d. Des accès ne nécessitant pas l'utilisation des escaliers, par exemple une rampe d'accès éclairée qui pourra être déneigée.
3. Pour la Promenade des Capitaines, offrir des bancs au niveau du sol pour les gens à mobilité réduite, ainsi que des bancs à l'ombre.

L'alimentation est un besoin de base et un déterminant de la santé. Une collectivité qui se veut viable devrait permettre à toute sa population d'accéder aisément à des aliments sains et abordables (Vivre en ville, 2014). Il a été observé qu'indépendamment de la condition socioéconomique ou physique d'un individu, l'accès à des lieux offrant des aliments diversifiés et de valeur nutritive élevée a un impact positif sur sa santé et son bien-être (TIR-SHV Bas-Saint-Laurent, 2018). Pour être considérée comme accessible, cette offre alimentaire doit idéalement se retrouver à moins d'un kilomètre de la résidence d'un individu en milieu urbain et à moins de seize kilomètres en milieu rural (TIR-SHV Bas-Saint-Laurent, 2018). Il doit être facile de se rendre à ces lieux, autant en voiture que par le transport actif et en considérant également les gens présentant des problèmes cognitifs et/ou physiques (TIR-SHV Bas-Saint-Laurent, 2018).

Ensuite, les types de commerce d'alimentation qui s'installeront dans le secteur du PPU influenceront la direction de l'effet sur la santé des citoyens et citoyennes. Certains favorisent une saine alimentation comme les épiceries, marchés publics et supermarchés, tandis que d'autres encouragent des habitudes moins favorables, comme les dépanneurs ou les restaurants-minute (Bouchard-Bastien, 2020). Un marché public offrant des aliments sains, locaux et abordables est une opportunité pour la ville de maximiser l'effet de ce projet sur la santé et le bien-être de sa population. La construction du nouveau marché public de Matane a débuté à l'automne 2023 et remplacera celui situé dans le Colisée béton provincial.

En plus de favoriser l'accessibilité géographique à des aliments sains, les marchés publics favorisent la mise en place d'un système alimentaire de proximité. Ce genre de système permet de créer des milieux de vie de qualité, de limiter les coûts environnementaux, énergétiques et monétaires de la production et du transport des aliments (Vivre en ville, 2014).

Cela pourrait également avoir des retombées économiques positives pour le secteur agro-alimentaire local et les marchands de la région. Il est possible que les aliments offerts au futur marché public soient majoritairement des aliments sains et locaux. En revanche, considérant l'emplacement stratégique du marché qui sera accessible directement de la route 132 et des priorités clairement établies du PPU d'augmenter l'attractivité touristique de Matane, il est possible de penser que l'offre alimentaire pourrait tendre vers des produits nichés et coûteux. Bien que cela puisse avoir un impact économique important pour les marchands locaux, les populations moins nanties pourraient ne pas pouvoir bénéficier de cette offre alimentaire. À titre de rappel, une personne sur cinq résidant dans le secteur élargi du PPU avaient un faible revenu en 2020, selon la Mesure du faible revenu (Statistiques Canada, 2021).

S'ajoutant à l'éventuel marché public, l'agriculture urbaine peut également favoriser la santé et la qualité de vie de la population. La Ville de Matane a déjà mis en place plusieurs bacs de plantation au sein du territoire du PPU (voir image 4 ci-dessous). Il est également prévu d'en ajouter près de l'église Saint-Jérôme. Les bacs de plantation et le jardinage urbain ont des effets positifs pour la population. En effet, le jardinage communautaire affecterait positivement la santé mentale et les rapports sociaux entre les utilisateurs (Beaudoin, 2019). Ces impacts s'expliqueraient par la réduction du stress et de l'anxiété, ainsi que par l'augmentation du sentiment de développement personnel et de la confiance en soi engendrés par le jardinage (Beaudoin, 2019). Dans le secteur du PPU, cela pourrait favoriser les contacts intergénérationnels entre les personnes âgées vivant à proximité, les personnes vivant seules, les nouveaux arrivants et les nombreux visiteurs projetés au centre-ville. Le fait de jardiner favorise également l'adoption d'un mode de vie plus sain car cela encourage la consommation de produits frais, en plus de faire bouger les jardiniers (Genter et coll., 2015).

#### Image 4

Bacs de plantation et mobilier urbain sur le sens unique temporaire de la rue Saint-Jérôme



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

**Image 5**  
Parc Jean-Charles-Forbes (Les jardins fruitiers)



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

Le tableau qui suit présente l'impact sur la santé que pourraient avoir les éléments de projet analysés sur la santé des citoyens et citoyennes.

**Tableau 3**

Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de la construction du marché public et l'agriculture urbaine

	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
Marché public et l'agriculture urbaine	Économie locale	
	Sécurité alimentaire	

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

À la suite de ces observations du milieu et de l'analyse de la littérature scientifique, la DSPu propose quelques actions à mettre en place afin de favoriser l'accès à des aliments sains et locaux grâce au marché public et aux parcs du secteur du PPU :

4. Offrir un espace où les maraîchers peuvent vendre leurs surplus à rabais;
5. Assurer un partenariat avec les agriculteurs de la région pour offrir des produits locaux au marché public afin de favoriser les circuits courts;
6. Maintenir les bacs de plantation sur la rue Saint-Jérôme et en ajouter davantage dans le secteur;
7. Rendre le parc Jean-Charles Forbes (des jardins fruitiers) intergénérationnel en y ajoutant des infrastructures simples et attrayantes pour les familles (ex. : bac à sable, maisonnette, structure en bois, coffre à jouets 4 saisons), tout en maintenant l'endroit accueillant pour les personnes âgées.

Tout le secteur élargi PPU comporte une grande surface bétonnée (voir figure 5, section 4.2) qui contribue à absorber, à émettre et à emprisonner la chaleur (Bouchard-Bastien et coll., 2020). Cela nuit alors à la bonne circulation de l'air dans l'environnement et engendre une augmentation de la température ambiante (Bouchard-Bastien et coll., 2020). Cela peut affecter la santé et la qualité de vie de la population, particulièrement pour les tout-petits, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques et celles à faible niveau socioéconomique (Beaudoin et coll., 2019). Par exemple, les îlots de chaleur accentuent les épisodes de chaleur extrême et du même coup exacerbent les symptômes reliés aux maladies chroniques, comme les maladies cardiovasculaires, pulmonaires et le diabète (Beaudoin et coll., 2021). Cet enjeu est particulièrement important pour les personnes âgées vivant à la Résidence des Bâisseurs, situés dans un îlot de chaleur.

La canopée se définit comme l'étendue du couvert végétal formé par les arbres sur un territoire (Beaudoin et coll., 2019). Rappelons que pour le secteur du PPU, il est possible de remarquer un niveau de canopée faible à proximité de l'embouchure et qui augmente graduellement vers le Parc des Îles (voir figure 6, section 4.2). En milieu urbanisé, les arbres et la végétation peuvent amoindrir les impacts négatifs des surfaces bétonnées par la captation des polluants, la diminution des îlots de chaleur et le drainage des eaux pluviales, par exemple (Beaudoin et coll. 2019; Bouchard-Bastien et coll., 2020).

Les effets directs du verdissement sur la santé et la qualité de vie sont nombreux. Tout d'abord, ils permettent d'augmenter la superficie de surface ombragée, ce qui améliore le confort thermique des individus et les protège des rayons UV responsables du cancer de la peau (Robitaille et coll., 2021). Ensuite, ils incitent à la pratique d'activité physique de loisir et de transport, ce qui diminue ultimement les risques de maladie en lien avec la sédentarité, tout en réduisant la place de la voiture et de ses inconvénients, tels que la pollution, le bruit et les traumatismes routiers (van den Berg et coll., 2015; Kabish et coll., 2015). Enfin, ils favorisent la santé mentale en diminuant le niveau de stress (Bouchard-Bastien et coll., 2020). Dans ce secteur, offrir des espaces verts aux citoyens et citoyennes est d'autant plus important, considérant que plusieurs ne possèdent probablement pas d'arrière-cour, notamment les 54 % des résidents et résidentes du secteur élargi du PPU qui sont des locataires.

L'image qui suit présente le parc voisin de la Résidence des Bâisseurs. Il est possible de remarquer le peu d'espace de verdure. De plus, cette résidence est entourée de grands stationnements, soit celui du Colisée béton provincial, de la résidence et du CLSC.

## Image 6

Parc des générations près de la Résidence des Bâisseurs



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

Une approche intéressante (l'approche 3-30-300) consiste à offrir des espaces aménagés de façon qu'il soit toujours possible d'apercevoir un minimum de trois arbres par sa fenêtre, de vivre dans un quartier comportant 30 % de canopée et de résider à moins de 300 mètres d'un espace vert, comme un parc (Konijnendijk, 2021). En plus de favoriser le bien-être de la population, cette cible réduirait les inégalités d'accès aux espaces verts et améliorerait la résilience aux changements climatiques pour les populations vulnérables. Pour plus d'information, il est possible de consulter [ce lien](#).

Il est par ailleurs important de veiller à ce que le verdissement ne vienne pas exacerber les inégalités sociales de santé. En effet, l'attractivité d'un milieu verdi pourrait entraîner une augmentation de la valeur foncière des

logements, au détriment des personnes plus défavorisées (Comité consultatif sur les changements climatiques, 2022). Des mécanismes devront donc être mis en place dans un souci d'équité et d'abordabilité des logements.

De plus, la disposition et le choix des espèces devraient être réfléchis. En effet, la disposition optimale des arbres et arbustes pourrait permettre de protéger les individus des grands vents et ainsi améliorer la fréquentation des lieux en toute saison (Robitaille et coll., 2021). Le choix des espèces végétales devrait prendre en considération leur potentiel allergène et leur résilience aux changements climatiques.

En résumé, voici comment les éléments de projets du PPU analysés pourraient influencer la santé :

**Tableau 4**

Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'augmentation de canopée dans le secteur

	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
<b>Augmentation de la canopée du secteur</b>	Activité physique de loisir et transport	
	Ilots de chaleur urbains	
	Qualité de l'air extérieur	
	Accès à un logement abordable et de qualité	

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

Afin de maximiser les impacts positifs des actions prévues au PPU en lien avec le verdissement et l'augmentation de la canopée du centre-ville, la DSPu recommande de :

**8.** Ajouter des arbres dans le parc des générations et autour de la Résidence des Bâisseurs afin de protéger cette population, particulièrement vulnérable aux effets de la chaleur.

**9.** Planifier et aménager une disposition optimale des arbres et arbustes afin de protéger les zones les plus exposées au vent.

**10.** Appliquer l'[approche 3-30-300](#) sur le territoire du PPU.

**11.** Choisir des espèces d'arbres et arbustes non allergènes et résilientes aux changements climatiques et aux infestations.

Les activités culturelles et de loisir offertes dans une municipalité ont le potentiel d'améliorer la santé et la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes. Par exemple, les activités extérieures permettent non seulement de faciliter les interactions sociales entre les individus, mais aussi de contribuer à leur santé mentale et à leur bien-être (Robitaille et coll., 2021). Les activités et infrastructures offertes dans les parcs influencent également la santé physique, car elles favorisent souvent la pratique d'activité physique (Robitaille et coll. 2021). Ces activités devraient être offertes à faible coût ou gratuitement, si possible, afin que toute la population puisse en bénéficier (Bouchard-Bastien et coll., 2020).

Le Parc des Îles offre un mini-golf et la location d'embarcations nautiques. Toutefois, selon l'équipe locale de la DSPu, les coûts associés

ne favorisent pas l'accès à ces activités pour les familles nombreuses ou les populations plus défavorisées. En revanche, le Parc des Îles propose d'autres activités gratuites, telles qu'un grand module de jeux avec une balançoire pour personnes avec un handicap physique (images 7 et 8), ainsi qu'un site d'observation des saumons, lors de la période de montaison. Ce site d'observation est un lieu très apprécié des visiteurs, des groupes d'élèves, de camps de jour, des familles, etc. Ce site fait partie de l'identité culturelle des Matanais et Matanaises, en plus d'offrir un volet éducatif important aux activités offertes au Parc des Îles. Ce bâtiment devra malheureusement être détruit lors de la construction du nouveau barrage d'Hydro-Québec en 2025.

### Image 7

Modules de jeux du Parc des Îles



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

## Image 8

### Balançoires pour chaises roulantes



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

Pour améliorer leur l'accès, l'organisation d'activités en toute saison devrait être encouragée. Les séances de danse extérieure pour les aînés, déjà en place au Parc des Îles, sont un bon exemple d'activité dont l'accès pourrait être favorisé, même en hiver. Par ailleurs, il serait important pour la ville de ne pas concentrer le développement des infrastructures seulement au Parc des Îles, bien que celui-ci soit très apprécié de la population matanaise. Lors de la construction du nouveau barrage d'Hydro-Québec, l'accès au parc sera limité, voire impossible pendant une grande partie de la durée des travaux. Pendant toute la durée du chantier, soit d'environ trois ans, le niveau de l'eau plus bas fera en sorte que les îles ne seront plus définies. De plus, dans le contexte des changements climatiques, il est possible que ce secteur subisse des inondations plus fréquentes, mettant à risque les infrastructures du parc, ainsi que la sécurité des utilisateurs (Turgeon-Pelchat et coll., 2023).

L'église Saint-Jérôme a été identifiée dans le PPU comme lieu ayant un potentiel de développement culturel. La revalorisation de ce bâtiment pourrait permettre d'augmenter l'offre d'activités culturelles et communautaires, ainsi que de dynamiser le secteur. Il s'agit d'un projet qui pourrait favoriser l'économie locale en attirant des individus d'autres municipalités de la MRC et des touristes au centre-ville pour des activités culturelles. Indirectement, cela pourrait augmenter la fréquentation des commerces du secteur. La ville n'a toutefois pas identifié de projet et la population est divisée quant à sa future vocation. Il sera important de veiller à préserver la cohésion sociale au sein de la population de Matane à ce sujet. De plus, certains organismes communautaires sont déjà établis dans cette église. Il sera important de les impliquer dans les démarches pour identifier ce futur projet afin conserver un volet communautaire aux activités offertes dans ce lieu rassembleur.

Le tableau qui suit résume les effets potentiels sur la santé des éléments de projet du PPU

affectant l'accessibilité à des activités culturelles et de loisir.

**Tableau 5**

Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'augmentation de l'accessibilité à des activités culturelles et de loisir

	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
Accessibilité à des activités culturelles et de loisir	Activité physique de loisir et transport	
	Cohésion sociale	
	Économie locale	

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

Pour donner suite à ces analyses et observations, la DSPu recommande de :

12. Évaluer les stratégies possibles afin de conserver ou de remplacer le site d'observation des saumons, lors de la construction du nouveau barrage, et maintenir sa gratuité pour tous;
13. Assurer l'accessibilité à des activités culturelles et de loisir en toute saison, par exemple en déneigeant certains lieux d'activités ou en aménageant des sentiers de ski de fond, de raquette et de de vélo à roues surdimensionnées (fatbike) éclairés sur la Promenade des Capitaines et au Parc des Îles.
14. Envisager l'implantation d'un programme pour les citoyens et citoyennes (ex : carte d'accès citoyenne) offrant l'accès aux infrastructures municipales gratuitement ou à coût réduit;
15. Offrir un service de prêt d'équipements sportifs quatre saisons (ballons, skis, raquettes, planches à pagaies, gilets de sauvetage, etc.), gratuitement ou à faible coût au Parc des Îles;
16. Diversifier les investissements et les emplacements des lieux de rassemblements et parcs pour permettre à davantage de citoyens d'en profiter, surtout lors des travaux du barrage;
17. Consulter la population et les organismes communautaires en ce qui concerne les nouveaux aménagements et investissements dans le secteur et s'assurer de faciliter la participation des groupes visés par ces projets (exemple : proposer une halte-garderie lors des activités de participation citoyenne pour rejoindre les familles). Cette recommandation est particulièrement importante pour le projet de l'Église Saint-Jérôme afin de s'assurer d'offrir des activités désirées par la population tout en conservant la mission communautaire de ce lieu.

Actuellement, un seul emplacement permet de profiter des sports nautiques (planche à pagaie, embarcation non motorisée, etc.) et de la baignade sur la rivière Matane (image 9). Celui-ci se situe au Parc des Îles. Toutefois, selon l'équipe locale de la DSPu, d'autres lieux informels et non supervisés seraient utilisés pour la baignade dans ce secteur. L'aménagement de deux nouveaux quais aux abords de la rivière Matane permettra d'augmenter le nombre d'endroits sécuritaires pour accéder à la rivière. L'aménagement de lieux invitants, bien entretenus, sécuritaires et propres favorise leur utilisation pour la pratique d'activités

physique et le sentiment de sécurité des usagers (Beaudoin et al., 2019). De plus, offrir un accès public à des points d'eau durant les périodes de chaleur, qui seront plus fréquentes dans la Matanie au cours des prochaines décennies, favorisera l'adaptation aux changements climatiques de la communauté (Turgeon-Pelchat et coll., 2023). Par ailleurs, l'augmentation de l'achalandage dans ce secteur accueillant quotidiennement plusieurs pêcheurs au saumon expérimentés nécessitera de s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'usage.

### Image 9

Accès non aménagé à la rivière Matane à partir du Parc des Îles



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

En résumé, l'ajout de quais pourrait avoir des effets positifs sur la santé, selon la littérature et les échos du terrain (voir tableau suivant).

**Tableau 6**

Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'aménagement de quais au Parc des Îles

	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
<b>Ajout de quais au Parc des Îles</b>	Activité physique de loisir	
	Sécurité et sentiment de sécurité	
	Cohésion sociale	

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

Pour donner suite à ces observations, la DSPU recommande :

**18.** D'aménager l'accès aux quais pour la baignade et les embarcations nautiques ainsi qu'assurer une surveillance des lieux par un sauveteur en été afin d'offrir des lieux officiels et sécuritaires de baignade à la population;

**19.** De s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'usage entre les pêcheurs et les autres usagers des quais en y ajoutant de l'affichage ou des consignes pour les différents types utilisateurs.

## Résumé de l'analyse et des recommandations en lien avec les lieux de rassemblements et parcs

**Tableau 7**

Résumé de l'effet sur les déterminants de la santé des composantes de projet en lien avec les lieux de rassemblement et parcs

Composantes de projet et leurs effets proximaux	Déterminants de la santé touchés							
	Activité physique de loisir et de transport	Sentiment de sécurité et sécurité	Qualité de l'air extérieure	Cohésion sociale	Îlots de chaleur urbains	Économie locale	Sécurité alimentaire	Logement abordable et de qualité
Réaménagement des espaces de rencontre		●		●		●		
Marché public et agriculture urbaine						●	●	
Augmentation de la canopée	●		●		●			●
Accessibilité à des activités culturelles et de loisir	●			●		●		
Aménagement de quais au Parc des Îles	●	●		●				

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

## Résumé des recommandations :

### Espaces de rencontres :

1. Pour la Place des Rochelais, optimiser l'accès, les infrastructures et les services des parcs et lieux de rassemblement par :
  - a. Un prolongement de l'escalier avec une surface plane et stable, pour qu'il rejoigne directement la Place des Rochelais et d'éclairer l'escalier;
  - b. Une liaison adéquate reliant la traverse piétonne de la route 132 et l'allée d'accès du centre commercial vers la Place des Rochelais et le marché public;
  - c. Des places assises extérieures à l'ombre à la Place des Rochelais et intérieures au marché public;
  - d. Des tables intérieures et extérieures pour consommer les produits du marché;
  - e. Un endroit destiné aux enfants et à leurs parents (pour des exemples, voir ces articles du site [100 degrés](#) : [module naturel pour le jeu libre](#), [coffre à jouets](#));
2. Pour tous les parcs et lieux de rassemblement, d'ajouter :
  - a. Des points d'ombres et d'eau potable;
  - b. Des toilettes publiques accessibles à l'année;
  - c. Des endroits pour se protéger des intempéries, tels que le vent, la pluie et la neige (ex. : gazebo, foyers ou espaces chauffants, etc.).
  - d. Des accès ne nécessitant pas l'utilisation des escaliers, par exemple une rampe d'accès éclairée qui pourra être déneigée.
3. Pour la Promenade des Capitaines, offrir des bancs au niveau du sol pour les gens à mobilité réduite, ainsi que des bancs à l'ombre.

### Marché public et agriculture urbaine :

4. Offrir un espace où les maraîchers peuvent vendre leurs surplus à rabais;
5. Assurer un partenariat avec les agriculteurs de la région pour offrir des produits locaux au marché public afin de favoriser les circuits courts;
6. Maintenir les bacs de plantation sur la rue Saint-Jérôme et en ajouter davantage dans le secteur;
7. Rendre le parc Jean-Charles Forbes (des jardins fruitiers) intergénérationnel en y ajoutant des infrastructures simples et attrayantes pour les familles (ex. : bac à sable, maisonnette, [structure en bois](#), [coffre à jouets 4 saisons](#)), tout en maintenant l'endroit accueillant pour les personnes âgées.

### Canopée :

8. Ajouter des arbres dans le parc des générations et autour de la Résidence des Bâisseurs afin de protéger cette population particulièrement vulnérable aux effets de la chaleur;
9. Planifier et aménager une disposition optimale des arbres et arbustes afin de protéger les zones les plus exposées au vent;
10. Appliquer le [concept 3-30-300](#) sur le territoire du PPU;
11. Choisir des espèces d'arbres et arbustes non allergènes et résilientes aux changements climatiques et aux infestations.

### **Activités culturelles et de loisir :**

- 12.** Évaluer les stratégies possibles afin de conserver ou de remplacer le site d'observation des saumons, lors de la construction du nouveau barrage, et maintenir sa gratuité pour tous;
- 13.** Assurer l'accessibilité à des activités culturelles et de loisir en toute saison, par exemple en déneigeant certains lieux d'activités ou en aménageant des sentiers de ski de fond, de raquette et de de vélo à roues surdimensionnées (fatbike) éclairés sur la Promenade des Capitaines et au Parc des Îles.
- 14.** Envisager l'implantation d'un programme pour les citoyens et citoyennes (ex : carte d'accès citoyenne) offrant l'accès aux infrastructures municipales gratuitement ou à coût réduit;
- 15.** Offrir un service de prêt d'équipements sportifs quatre saisons (ballons, skis de fond, raquettes, planches à pagaies, gilets de sauvetage, etc.), gratuitement ou à faible coût au Parc des Îles;
- 16.** Diversifier les investissements et les emplacements des lieux de rassemblements et parcs pour permettre à davantage de citoyens d'en profiter, surtout lors des travaux du barrage;

- 17.** Consulter la population et les organismes communautaires en ce qui concerne les nouveaux aménagements et investissements dans le secteur et s'assurer de faciliter la participation des groupes visés par ces projets (exemple : proposer une halte-garderie lors des activités de participation citoyenne pour rejoindre les familles). Cette recommandation est particulièrement importante pour le projet de l'Église Saint-Jérôme afin de s'assurer d'offrir des activités désirées par la population tout en conservant la mission communautaire de ce lieu.

### **Accès public à des points d'eau :**

- 18.** D'aménager l'accès aux quais pour la baignade et les embarcations nautiques ainsi qu'assurer une surveillance des lieux par un sauveteur en été afin d'offrir des lieux officiels et sécuritaires de baignade à la population;
- 19.** De s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'usage entre les pêcheurs et les autres usagers des quais en y ajoutant de l'affichage ou des consignes pour les différents types utilisateurs.

## 5.2 LE LOGEMENT

La Ville de Matane n'échappe pas à la crise du logement qui frappe durement le Québec. Pour faire face à ce défi de taille, la ville reconnaît l'importance de développer son parc de logements locatifs. Plus précisément, le PPU comporte un objectif en ce sens, soit : *Améliorer l'offre en logement locatif dans la zone visée*. Les actions soutenant cet objectif incluent le développement de logements sociaux et abordables. En effet, il y est prévu de mettre en place de nouvelles réglementations en lien avec le logement abordable, social et familial, de favoriser la construction de coopératives d'habitation, ainsi que la mise en chantier ou la conservation de ces types de logements. L'adoption de règlements concernant la démolition de bâtiments et d'autres dispositions en lien avec le logement locatif y est également proposée. Pour arriver à mettre en place les actions reliées à l'implantation de logements sociaux, la ville prévoit collaborer avec l'Office Municipale de l'Habitation (OMH). Toutes ces actions rejoignent les intentions en aménagement retenues dans le PPU visant la diversification des typologies d'habitation de ce secteur, tout en complétant l'offre résidentielle existante. Le PPU ne présente pas plus de détails concernant les possibles réglementations. Avec un taux d'inoccupation de 1,7 % en 2022, la Ville mentionne vouloir agir rapidement afin de pallier ce manque (SCHL, 2023). Tous les types de projets en habitation locative seront donc encouragés au cours des prochaines années.

Plus concrètement, dans le cadre de son PPU, la Ville de Matane prévoit développer le site de l'**ancienne Boulangerie Pelletier** sur la rue D'Amours. Un promoteur immobilier a proposé un projet de 24 logements pour gens aisés. Ensuite, à l'est de la rue Saint-Jérôme se retrouve une ancienne usine de textile fermée depuis 25 ans, l'**usine Canadelle**. Dans le PPU, ce terrain a été identifié pour la construction de nouveaux logements abordables. Pour terminer, le **site de la Légion canadienne** est inscrit au PPU comme ayant un potentiel de développement résidentiel élevé. Il est proposé d'y bâtir 12 logements locatifs de deux chambres et plus. La figure 18 illustre l'emplacement de ces trois projets immobiliers. À noter que pendant plusieurs dizaines d'années, peu de projets immobiliers multi-logements ont été réalisés à Matane. On y retrouve toutefois une construction récente, soit la Résidence des Bâisseurs ayant ouvert ses portes en 2019. Cette résidence privée pour aînés offre 343 unités d'habitation pour les personnes âgées avec ou sans incapacité. Enfin, la ville élabore actuellement un plan d'action pour la construction de logements sociaux à proximité de la zone du PPU. Ce projet est réalisé en collaboration avec l'OMH et l'entreprise à mission philanthropique HAN logement.

**Figure 18**  
Emplacement des projets immobiliers prévus au PPU



Légende

- |  |  |  |
|--|--|--|
|  Site de la boulangerie Pelletier |  Site de l'ancienne usine Canadelle |  Site de la Légion canadienne |
|  Zone du Parc des Îles            |  Zone du centre-ville               |  Zone de l'embouchure         |

Source : Adapté du PPU du centre-ville de Matane. 2023. Ville de Matane

Vivre dans un logement qui répond à ses besoins agit positivement sur l'état de santé et le bien-être d'une personne. Un logement convenable se doit d'être abordable, de qualité, d'offrir une bonne sécurité d'occupation, de permettre un accès suffisant aux services, aux commerces, ainsi qu'aux infrastructures

et se situer dans un environnement extérieur de qualité. Lorsque certaines dimensions du logement se détériorent, cela engendre un impact sur la santé et la qualité de vie des ménages y résidant, tel que présenté à la figure suivante (Chabalier et coll., 2022).

**Figure 19**

Les dimensions du logement et leur impact sur la santé, cadre conceptuel proposé par les directions de la santé publique de la communauté métropolitaine de Montréal



Source : Chabalier et coll., 2022, p.6.

## L'abordabilité

Comme mentionné précédemment, l'abordabilité est une problématique vécue par 16,4 % des gens résident dans la zone élargie du PPU et 13 % pour la ville de Matane. De plus, le taux d'inoccupation à Matane est largement en deçà du seuil d'équilibre de 3 %. Ces données démontrent un besoin en logements locatifs abordables à Matane, particulièrement au

centre-ville, où les locataires et les populations vulnérables, par exemple les personnes seules, nouvellement immigrantes et âgées y sont plus nombreuses. Malgré certaines limites<sup>12</sup>, la définition la plus courante de l'abordabilité est celle qu'utilise la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) indiquant qu'un logement est abordable si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.

<sup>12</sup> Cette définition ne considère pas d'autres éléments majeurs, tels que le niveau de vie, le contexte politique et économique, la qualité du logement, les vulnérabilités des ménages, etc.

Lorsque la disponibilité de logements réellement abordables est faible dans une municipalité, les ménages peuvent être contraints d'habiter des logements trop chers pour leurs moyens (Labesse et coll., 2022). Cette contrainte affecte alors la sécurité alimentaire, la santé mentale, physique et sociale en raison de la pression financière engendrée par le loyer (Labesse et coll., 2022). Une autre option s'offrant aux ménages est de se tourner vers des habitations moins coûteuses, mais de taille insuffisante pour le nombre d'occupants, vétustes ou loin des services (Labresse et coll., 2021; Labesse et coll., 2022). L'inabordabilité restreint donc l'accès à un logement de qualité et peut engendrer de l'instabilité résidentielle et parfois même mener à de l'itinérance (Labresse et coll., 2021; Labesse et coll., 2022).

Un parc de logements locatifs comprenant des habitations abordables pour des ménages de toutes les classes socioéconomiques a des impacts positifs non seulement sur la santé et la sécurité alimentaire, mais également sur la mixité, la cohésion sociale et l'économie d'une municipalité (Labesse et coll., 2022). En effet, cela favorise la santé sociale des individus en renforçant le sentiment d'appartenance, la participation sociale et la résilience de la communauté (Labesse et coll., 2022). Du côté économique, une diversité de logement permettant de répondre aux besoins de tous augmente la rétention de la main-d'œuvre nécessaire pour assurer la prospérité économique d'un milieu et stimule l'économie locale (Labesse et coll., 2022). Les municipalités peuvent alors bénéficier de retombées en lien avec la croissance de l'assiette fiscale, de la revitalisation des quartiers et du développement économique (CMM, 2012). Dans le cadre du PPU, l'effet sur la santé des mesures envisagées en lien avec le logement majoritairement est incertain (voir tableau 8), car celui-ci dépendra du type de logement bâti dans le secteur et de la mixité des populations que ces logements accueilleront.

En effet, bien que les objectifs du PPU soient très positifs, les éléments de projet prévus pourraient engendrer l'embourgeoisement du secteur ciblé si aucune mesure pour maintenir l'abordabilité du secteur n'est mise en place. Les investissements planifiés pour augmenter l'attractivité du secteur, par le verdissement et l'aménagement d'infrastructures de transport

actif par exemple, pourraient attirer les populations mieux nanties à venir s'y installer et ainsi augmenter la demande immobilière, le prix des habitations et le coût des loyers (INSPQ, 2017b; Comité consultatif sur les changements climatiques, 2022; Lapointe, 2024). Cela pourrait alors obliger les populations vulnérables, comme les personnes seules, aînées et à faible revenu, à déménager pour accéder à un loyer moins élevé ou afin de pouvoir entretenir leur habitation et payer leurs taxes municipales, si elles sont propriétaires (INSPQ, 2017b; Lapointe, 2024). L'embourgeoisement d'un milieu peut également engendrer de l'exclusion sociale chez les personnes présentant des facteurs de vulnérabilité vivant dans le secteur depuis longtemps. En effet, ces changements peuvent engendrer une perte de repère, du sentiment d'appartenance, du réseau d'entraide et des services de proximité (Lapointe, 2024). En 2024, l'INSPQ a publié un [guide pour le milieu municipal afin de favoriser le verdissement équitable des villes et villages du Québec](#). Ce guide mentionne que les secteurs les plus à risque de s'embourgeoier présentent des caractéristiques particulières se retrouvant dans celles du secteur du PPU, tel que :

- Une proportion élevée de locataires, de personnes issues de l'immigration ou de personnes aînées;
- Une proximité du centre-ville;
- Une proximité d'attrait et de services, comme le bord de l'eau ou des commerces branchés;
- Une offre d'espace vert pour attirer des touristes;
- La présence de maisons historiques.

Il existe heureusement des pistes d'intervention afin de contrer les risques de cet embourgeoisement. [Le guide](#) mentionné plus haut en propose une panoplie. Une augmentation de l'offre en logement social planifiée en amont des interventions de verdissement est une excellente solution pour protéger les locataires. Il est à noter que le développement d'autres types de logement, même abordables, ne permet pas aussi bien que le logement social de prévenir les déplacements des populations vulnérables (INSPQ, 2024). En effet, les logements dits abordables peuvent demeurer inaccessibles pour certaines personnes avec

les revenus les plus faibles. À noter que le revenu médian des ménages résidant dans le secteur du PPU est 15 % plus bas que celui de la ville de Matane (42 800 \$ contre 50 400 \$). La population du secteur du PPU est donc à risque de subir des effets délétères pour leur santé et bien-être.

Ainsi, pour le secteur du PPU, il serait recommandé de viser un seuil de construction d'un minimum de logements à but non-lucratif, ce qui inclut les logements communautaires, collectifs et sociaux. Par exemple, la ville de Longueuil vise un pourcentage de logement à but non-lucratif de 20 % (Morin-Martel, 2023). Au Québec, le logement social se définit comme un logement public ou communautaire avec un loyer fixé en fonction du revenu du ménage (25 % du revenu total) (ministère des Affaires municipales et de l'habitation, 2007). Cette stratégie gouvernementale permet de garantir dans le temps l'accès à un logement réellement abordable, sain et adapté au besoin du ménage et permet par ricochet de diminuer la demande sur le marché privé, contrecarrant ainsi une flambée des prix des loyers (Labesse et coll., 2022). De plus, lorsqu'une offre non marchande de logements est développée dans un milieu, cela permet à la fois d'offrir une stabilité résidentielle dans un milieu sain aux ménages vulnérables et de rendre les communautés plus durables (Labesse et coll., 2022). Les nouvelles constructions devraient également permettre de répondre aux besoins de différents types et tailles de ménages, comme des personnes vivant seules, des familles monoparentales, des familles de nouveaux arrivants, etc. Plusieurs leviers municipaux existent pour soutenir le développement d'une offre diversifiée de logements sociaux. Par exemple, la ville peut exiger l'inclusion de logements abordables, sociaux ou familiaux dans les projets de promoteurs privés, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)<sup>13</sup>. L'obligation de construire un nombre minimal d'unités en fonction de la taille des projets résidentiels<sup>14</sup> et la création d'un

fonds de développement du logement social ou d'une réserve foncière vouée à l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés au logement social, sont aussi possible (Labesse et coll., 2022).

## La qualité du logement

En plus de l'abordabilité, la qualité d'un logement peut influencer la santé des ménages. Un logement de qualité se définit comme un logement salubre et sain, confortable, de taille suffisante, sécuritaire et adapté aux limitations physiques et cognitives de ses résidents (Levasseur et coll., 2020; Chabaliier et coll. 2022). Un logement de qualité comporte également des systèmes de plomberie, chauffage, électricité, eau potable, etc., et fonctionnels. Il est exempt de contaminants, ne nécessite pas de réparations majeures et n'est pas trop chaud en été, ni trop froid en hiver (Levasseur et al., 2020; Chabaliier et coll. 2022).

Il existe plusieurs contaminants ou nuisances affectant la qualité d'un logement. Ceux-ci peuvent engendrer des risques sur la santé des ménages y résidant, notamment par l'altération de la qualité de l'air intérieur (moisissures, contaminants chimiques, radon). Cela peut accentuer les problèmes respiratoires et même l'apparition de certaines maladies comme l'asthme, les rhinites allergiques et le cancer du poumon (Levasseur et Leclerc, 2017). Cela peut également engendrer des conséquences psychosociales comme du stress et de l'anxiété (Levasseur et Leclerc, 2017).

Ensuite, le fait de vivre dans un logement non adapté aux caractéristiques ou limitations physiques et cognitives des membres d'un ménage peut engendrer des risques pour la santé. Par exemple, l'absence d'une rampe d'escalier peut entraîner des chutes causant des blessures chez les aînés et des infrastructures abîmées augmentent les risques de lésion traumatique chez les jeunes enfants

<sup>13</sup> Selon l'article 145.30.1 de la LAU, en vue d'améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial, toute municipalité peut, par règlement et conformément à des orientations définies à cette fin dans le plan d'urbanisme, assujettir la délivrance de tout permis pour la construction d'unités résidentielles à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la municipalité. Cette entente peut, conformément aux règles prévues dans le règlement, prévoir la construction d'unités de logement abordable, social ou familial, le versement d'une somme d'argent ou la cession d'un immeuble en faveur de la municipalité. Toute somme et tout immeuble ainsi obtenus doivent être utilisés, par la municipalité, à des fins de mise en œuvre d'un programme de logements abordables, sociaux ou familiaux. [https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/A-19.1?code=se:145\\_30\\_1](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/A-19.1?code=se:145_30_1)

<sup>14</sup> A-19.1.3 Selon l'article 145.30.2. de la LAU, le règlement municipal fixe les règles permettant de déterminer le nombre et le type d'unités de logement abordable, social ou familial qui pourront être exigées, le mode de calcul de la somme d'argent qui devra être versée ou les caractéristiques de l'immeuble qui devra être cédé. Le règlement peut également prévoir des normes minimales que doit respecter l'entente. En effet, selon l'article 145.30.3., l'entente peut régir les dimensions et le nombre de pièces des unités de logement abordable, social ou familial visées, leur emplacement dans l'ensemble domiciliaire ou ailleurs sur le territoire de la municipalité et leur conception et construction. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-19.1>

(Levasseur, et autres, 2020). Enfin, les risques d'incendie et d'intoxication doivent aussi être pris en considération. Toutes les habitations avec un garage ou un foyer devraient être munies de dispositifs limitant les risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone (Levasseur et coll., 2020). De plus, il est important de pouvoir vivre dans un logement adapté aux changements de température au fil des saisons (Levasseur et coll., 2020; Turgeon-Pelchat et coll., 2023).

Un autre critère de qualité est la grandeur du logement. Le fait de résider dans un logement qui est trop petit pour les besoins du ménage est associé à plusieurs conséquences sur la santé mentale et psychosociale. Le développement des enfants peut également être affecté, car le manque d'espace affecte leur intimité, qui est essentielle à leur développement (Labesse et coll., 2021). Un logement trop petit ou surpeuplé est aussi lié à une plus grande propagation des maladies infectieuses (Swope et Hernandez, 2019). Cela a d'ailleurs été constaté lors de la pandémie de COVID-19 (Labesse et St-Louis, 2021). À noter que les logements de plus de deux chambres étaient particulièrement rares à Matane en 2022 (SCHL, 2023), ce qui pourrait limiter l'arrivée de familles.

## La sécurité d'occupation

La sécurité d'occupation réfère à la capacité des ménages à rester dans leur logement aussi longtemps qu'ils le souhaitent (Chabaliér et coll., 2022). Les locataires sont particulièrement à risque de vivre de l'insécurité due aux possibilités d'éviction. Les propriétaires ne sont toutefois pas à l'abri de cette problématique. En cette ère de changements climatiques, un propriétaire, tout comme un locataire, pourrait être contraint de quitter son logement en raison de l'érosion ou d'inondations par exemple. La perception de la sécurité résidentielle par les personnes concernées doit aussi être prise en compte. L'**insécurité résidentielle** est une problématique d'autant plus préoccupante dans un contexte de pénurie de logements où l'on observe un manque important d'options pour se loger de manière abordable (Labresse et coll., 2021; Labesse et coll., 2022). Cela peut même amener les individus à accepter de vivre dans des logements de qualité moindre pour

s'assurer un toit sur la tête (Labresse et coll., 2021; Labesse et coll., 2022).

### Qu'est ce que l'insécurité résidentielle ?

*L'instabilité résidentielle se décrit par des difficultés à payer le loyer tous les mois, à dépenser plus de 50 % de son revenu brut pour le logement, à déménager fréquemment ou par le fait de vivre dans un logement de taille insuffisante ou insalubre. Elle peut également s'exprimer par des périodes d'itinérance cachée, soit le fait de devoir vivre chez un ami ou de la famille, en camping ou dans sa voiture, par exemple (Labesse et coll., 2022).*

Il est avantageux pour les milieux limiter les risques d'instabilité résidentielle de sa population, car cela préviendrait l'apparition des problèmes de santé, tels que de l'anxiété et la dépression, des maladies cardiaques, de l'hypertension artérielle, une plus grande propension à fumer et l'utilisation de comportements violents (Labesse et coll., 2022). Se doter d'un parc de logements locatifs variés, de qualité et réellement abordable est une bonne stratégie pour favoriser la sécurité d'occupation.

## L'environnement bâti et naturel entourant le logement

L'accès aux services, l'environnement bâti et l'environnement naturel du secteur doivent d'être pris en compte en raison de leurs impacts sur la santé et la qualité de vie des gens qui y résident (Chabaliér et coll., 2022). L'accès à des services se définit comme la possibilité d'accéder à des services, commerces et infrastructures facilement dans le quartier où se situe son logement. Ainsi, une personne habitant un quartier où les commerces alimentaires sont absents et où

les options de transports sont limitées n'aura pas les mêmes bénéfices sur sa santé qu'une personne habitant à proximité d'un supermarché et qui peut se déplacer à vélo ou à pied de manière conviviale et sécuritaire. Ces disparités favorisent les inégalités sociales de santé puisque les quartiers les moins bien desservis sont bien souvent ceux où les logements sont plus abordables, mais de moins bonne qualité (Desroches, 2018). Les logements localisés dans le secteur du PPU seront toutefois près des infrastructures de transports actifs et d'espaces verts et bleus, ce qui est positif pour la santé physique et mentale.

En plus d'influencer l'accès aux services, l'environnement extérieur ou naturel d'un logement peut exposer ou protéger ses résidents à certaines menaces ou nuisances environnementales, comme le bruit, les vibrations, les odeurs, la pollution de l'air ou la chaleur extrême (Demers et coll., 2022). Par exemple, les logements se situant à proximité d'axes routiers importants, comme la route 132 près du secteur du PPU, pourraient être davantage

touchés par ces nuisances (Chaballier et coll., 2021). De plus, le fait de vivre en zone de contraintes naturelles ou découlant d'activités humaines est plus souvent associé à une instabilité résidentielle et une insécurité financière (Benfer et coll., 2021; Elliott, 2015). Cela peut causer de la détresse psychologique et plusieurs problèmes de santé physique (Benfer et coll., 2021; Elliott, 2015).

Malheureusement, les logements situés dans de tels milieux sont souvent les plus abordables et donc potentiellement plus souvent habités par des populations en situation de vulnérabilité. Ces conditions de vie moins favorables à la santé sont susceptibles d'accentuer encore cette précarité, notamment chez la population âgée surreprésentée dans le secteur du PPU et dans un contexte de changements climatiques (Garza et Costa, 2023).

Le tableau suivant résume les impacts de la planification du logement dans le secteur du PPU sur les déterminants de la santé.

**Tableau 8**  
Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'augmentation de l'offre en logement locatif

	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
<b>Augmentation de l'offre en logement locatif</b>	Sécurité et sentiment de sécurité	
	Cohésion sociale	
	Économie locale	
	Sécurité alimentaire	
	Accès à un logement abordable et de qualité	

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

Pour donner suite à ces constats et analyses en regard de l'abordabilité, la qualité et la sécurité d'occupation, la DSPu recommande de :

- 20.** Viser la construction d'un minimum de 15 % de logements à but non lucratif pour le secteur du PPU;
- 21.** Instaurer une politique concernant la construction de logements privés pour inciter les promoteurs à inclure des unités de logements abordables, sociaux ou familiaux dans le projet;
- 22.** Augmenter l'offre de logements sociaux hors marché (HLM, coopératives d'habitation et OBNL d'habitation) en facilitant les démarches pour les organismes œuvrant dans ce domaine, en simplifiant les démarches administratives ou en réservant des terrains pour ce type de projet si cela est possible;
- 23.** Retirer des terrains ou immeubles du marché spéculatif en utilisant le droit de préemption (Code municipal du Québec, C-27.1);
- 24.** Envisager le développement d'un cadre réglementaire concernant la qualité de l'air. Par exemple, un règlement permettant l'amélioration de la gestion de l'infiltration du radon pour les nouveaux bâtiments construits dans le secteur ou lors de rénovation;

- 25.** Encourager l'intégration de composantes de conception universelle dans les nouvelles constructions afin de favoriser l'accessibilité pour tous (ex. : entrées de bâtiments accessibles au niveau de la rue et identifiables visuellement, murs de douche ou bain en mesure de soutenir des barres d'appui, rampes d'escalier, etc.). Pour y arriver, il est possible pour la municipalité de faire appliquer la loi exigeant l'entretien du parc immobilier (Recueil des lois et des règlements du Québec, A-19.1);
- 26.** Se référer à des dispositions de la LAU pour exiger aux promoteurs la construction d'un nombre minimal d'unités de logement comprenant un minimum de trois chambres à coucher fermées pour augmenter l'offre locative pour les familles;

À noter que les recommandations, en lien avec les politiques et l'application de lois et règlements, pourraient également s'appliquer pour toute la ville de Matane.

Tableau 9

Résumé de l'effet sur les déterminants de la santé des composantes de projet en lien avec le logement

Composantes de projet et leurs effets proximaux	Déterminants de la santé touchés							
	Activité physique de loisir et de transport	Sentiment de sécurité et sécurité	Qualité de l'air extérieure	Cohésion sociale	Îlots de chaleur urbains	Économie locale	Sécurité alimentaire	Logement abordable et de qualité
Augmentation de l'offre en logement locatif		●		●		●	●	●

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

### Résumé des recommandations :

20. Viser la construction d'un minimum de 15 % de logements à but non lucratif pour le secteur du PPU;
21. Instaurer une politique concernant la construction de logements privés pour inciter les promoteurs à inclure des unités de logements abordables, sociaux ou familiaux dans le projet;
22. Augmenter l'offre de logements sociaux hors marché (HLM, coopératives d'habitation et OBNL d'habitation) en facilitant les démarches pour les organismes œuvrant dans ce domaine, en simplifiant les démarches administratives ou en réservant des terrains pour ce type de projet si cela est possible;
23. Retirer des terrains ou immeubles du marché spéculatif en utilisant le droit de préemption (Code municipal du Québec, C-27.1);
24. Envisager le développement d'un cadre réglementaire concernant la qualité de l'air. Par exemple, un règlement permettant l'amélioration de la gestion de l'infiltration du radon pour les nouveaux bâtiments construits dans le secteur ou lors de rénovation;
25. Encourager l'intégration de composantes de conception universelle dans les nouvelles constructions afin de favoriser l'accessibilité pour tous (ex : entrées de bâtiments accessibles au niveau de la rue et identifiables visuellement, murs de douche ou bain en mesure de soutenir des barres d'appui, rampes d'escalier, etc.). Pour y arriver, il est possible pour la municipalité de faire appliquer la loi exigeant l'entretien du parc immobilier (Recueil des lois et des règlements du Québec, A-19.1);
26. Se référer à des dispositions de la LAU pour exiger aux promoteurs la construction d'un nombre minimal d'unités de logement comprenant un minimum de trois chambres à coucher fermées pour augmenter l'offre locative pour les familles.

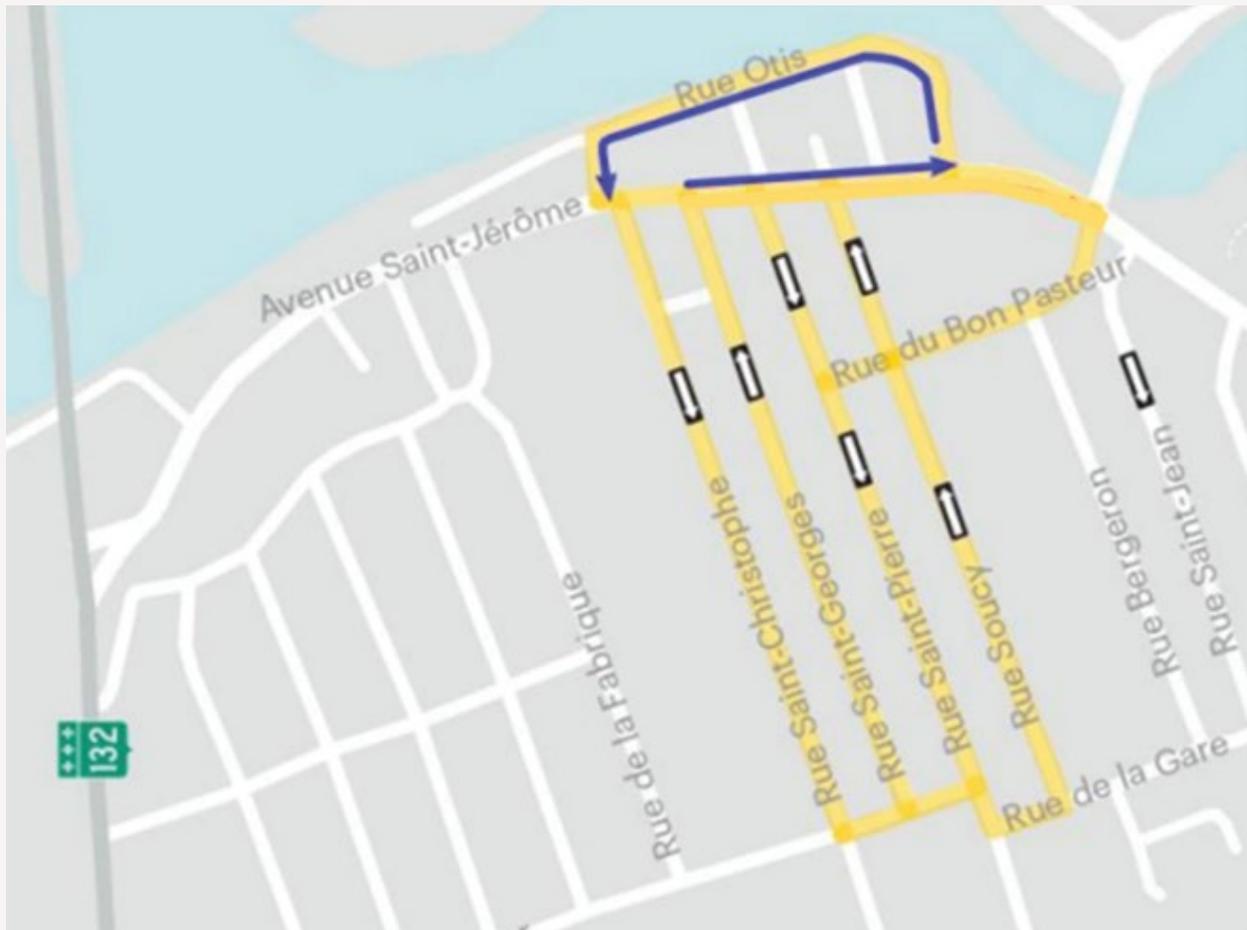
## 5.3

# AMÉNAGEMENT DES RUES ET DES VOIES DE CIRCULATION

Depuis quelques années, la rue Saint-Jérôme est transformée en sens unique pour la période estivale, soit de la fin juin au début de septembre. L'un des éléments centraux et prioritaires du PPU du centre-ville de Matane est de rendre ce sens unique permanent. Le sens unique débutera de la rue Saint-Christophe au nord pour se terminer au début de la rue Otis au sud (image 10). Ce réaménagement est une opportunité pour la ville de refaire les trottoirs et de réaliser des travaux tels que l'asphalte, le marquage au sol, la

tuyauterie, etc. Pour s'assurer de la fluidité de la circulation du secteur, un tronçon de la rue Otis sera reconfiguré en sens unique et une piste cyclable bidirectionnelle y sera intégrée. Actuellement, la rue Otis est une rue partagée entre les cyclistes et les automobilistes. La vitesse de circulation y est de 30 km/h. La Promenade des Capitaines longe cette rue et est réservée aux piétons. En hiver, cette promenade ne peut pas être déneigée, car la machinerie abîmerait la surface de bois.

**Image 10**  
Sens unique sur la rue Saint-Jérôme et la rue Otis



Source : CIMA+, 2022. Tiré du PPU du centre-ville de Matane, Ville de Matane, 2023

Un enjeu soulevé par la population lors des consultations concerne la traversée de la rivière Matane. Il est possible de la franchir soit via le pont de la route 132, dans la zone de l'embouchure ou via le pont Marie-Marsolet, entre la zone du Parc des Îles et la zone centre-ville. Pour pallier ce manque de corridors sécuritaires de transport actif, deux passerelles pour rejoindre les deux rives de la rivière Matane sont prévues (une dans la zone de l'embouchure près de la place des Rochelais et l'autre vis-à-vis le parc des îles). Plusieurs autres éléments de projets en lien avec le développement de trames de transport actif au centre-ville ont été intégrés au PPU. Par exemple, il est prévu de prolonger la

Promenade des Capitaines au niveau de la route 132, jusqu'à la Place des Rochelais. Actuellement, il est possible de traverser la route 132 pour accéder à la Place des Rochelais et au centre commercial de la ville, via un feu piétonnier sur la route 132 ou par un passage non éclairé sous le pont de la route 132 (voir image 14 et 15). La Ville de Matane souhaite également intégrer une piste cyclable à la Promenade des Capitaines qui sera séparée du corridor pour les piétons. Toutes ces voies destinées au transport actif seront munies d'éclairage et de mobilier urbain. La naturalisation des berges et des sentiers de transport actif est également prévue.

**Figure 20**

Les réseaux routiers et emplacements de certaines infrastructures existantes ou prévues au PPU concernant les rues et voies de circulations



Légende

- |   |  |
|---|--|
| <b>1</b> Connexion piétonne et cyclable (prévue au PPU) | <b>2</b> Pont Marie-Marsolet (existante)   |
| <b>3</b> Promenade des Capitaines (existante)           | <b>4</b> Prolongement de la Promenade des Capitaines jusqu'à la Place des Rochelais (prévue) |

Réseaux routiers

- Nationale
- Collectrice
- Locale

- Réseau cyclable
- Vélorue

- Hydrographie
- Limites du PPU

Source : Adapté du PPU du centre-ville de Matane. 2023. Ville de Matane

L'aménagement d'un sens unique permanent sur la rue Saint-Jérôme est une priorité clairement établie par la ville. Une étude de circulation a été réalisée en 2021 pour évaluer l'impact de ce projet sur la circulation. Selon cette étude, le sens unique aurait un impact négligeable sur les conditions de circulation et les délais d'attente aux intersections du secteur. Certaines rues pourraient présenter des débits journaliers de circulation automobile augmentés en réponse à la mise en place du sens unique, notamment les rues Otis et Bergeron (CIMA+, 2022).

Par ailleurs, cette action du PPU représente une opportunité pour intégrer de nouvelles infrastructures favorisant les déplacements actifs au centre-ville, d'élargir les trottoirs, d'aménager une terrasse sur rue qui soit universellement accessible et de verdir le quartier. En plus de dynamiser un milieu, ce type d'aménagement permet de limiter l'espace alloué aux voitures sur la rue en réduisant sa largeur (ministère des Transports du Québec, 1999). La municipalité pourrait réduire à 3,5 mètres la largeur des voies de circulation sur les rues Saint-Jérôme et Otis. (ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD), 2016). En effet, les voies de circulation d'une largeur supérieure à 3,5 m sont à proscrire dans ce genre de milieu, car elles sont conçues pour une vitesse de 70 km/h (Direction de la santé publique Montérégie, 2020; MTMD, 2016). Utiliser une largeur moindre contribuerait à un meilleur partage de l'espace entre les voitures et les autres usagers, à rééquilibrer l'espace alloué à la mobilité, aux autres infrastructures urbaines, en plus de favoriser la réduction de la vitesse et donc l'amélioration de la sécurité (CCNPPS, 2014; Beaudoin et coll., 2021). En effet, il est reconnu que la signalisation ne peut garantir à elle seule le respect des vitesses, mais sa conjugaison avec la réduction de la largeur de la voie améliore l'atteinte de cet objectif. Ceci est important, sachant qu'un

piéton a une probabilité de survie de 90 % à la suite d'une collision avec un véhicule allant à une vitesse 30 km/h, mais de seulement 50 % lors d'une collision à 50 km/h et de 25 % à 60 km/h (Gouv. Québec, 2015). Actuellement, la limite de vitesse sur la rue Saint-Jérôme est de 50 km/h.

Pour les secteurs générateurs de déplacement, comme les rues Saint-Jérôme et Otis, Piétons Québec recommande une largeur de trottoirs de 2,4 m afin de favoriser le confort et à la sécurité de tous (Fournelle, 2021). Pour plus de détails concernant l'aménagement des trottoirs, il est possible de consulter la page 12 de leur [guide Piétons un jour piétons toujours](#).

Une problématique observée pour les piétons et spécifique à la rue Saint-Jérôme concerne les nombreuses entrées en charretière menant à un stationnement à l'arrière des immeubles. Il est recommandé d'éviter ce type d'entrées, car elles viennent interrompre le trottoir. Plus elles sont longues, plus elles augmentent le temps d'exposition et donc les risques de collision entre les piétons et les véhicules, surtout ceux sortant de l'entrée à reculons (Vivre en ville, 2023). Les entrées en charretière amènent également un dénivelé sur les trottoirs qui sont difficiles à franchir pour de nombreuses personnes âgées ou à mobilité réduite, particulièrement lorsque les surfaces sont mouillées, enneigées, glacées ou si les précipitations s'accumulent dans la partie creuse. Vivre en ville recommande donc de réduire leur nombre, d'éliminer le dénivelé dans l'espace de circulation des piétons et de réduire la largeur des entrées charretières (voir image 11). Ultiment, ces ajustements permettent de diminuer les risques de collision et de chute, sans pour autant compromettre la circulation automobile entre la chaussée et le stationnement (Vivre en ville, 2023). Cela est particulièrement important dans ce secteur où vit une majorité de personnes âgées.

**Image 11**

Exemple d'une longue entrée en charretières sur la rue Saint-Jérôme



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

## Image 12

### Solution hivernale pour les entrées charretières sécuritaires



Source : Vivre en ville. 2023. Ville d'hiver pour personne aînée. Fiche 4.

Concernant les cases de stationnements, la Ville prévoit les limiter dans le secteur centre-ville. Selon l'étude de circulation de la firme CIMA+, la demande en stationnement actuelle est inférieure à l'offre et le secteur a une bonne capacité de réserve. En plus de limiter leur nombre, leur largeur pourrait être revue à la baisse, avec une largeur de 2,5 m sur 5,7 m de longueur (MTMD, 2016). En plus d'augmenter l'espace disponible pour d'autres types d'infrastructures, le fait de réduire l'espace et l'offre de stationnements permet de minimiser la proportion de surfaces minéralisées, plus favorables à la création d'îlots de chaleur (DSPu de la Montérégie, 2020b). Tout

cela encourage une plus grande proportion de personnes à délaisser l'utilisation de leur voiture au profit de la marche. (DSPu de la Montérégie, 2020b).

La figure qui suit est une proposition pour la rue Saint-Jérôme réalisée en fonction des bonnes pratiques publiées dans la littérature scientifique. La largeur de l'emprise municipale de la rue Saint-Jérôme utilisée est celle à la hauteur du CLSC, soit de 13,1 mètres. Des recommandations en lien avec le verdissement et le mobilier urbain sont également intégrées à la figure.

## Figure 21

### Aménagement proposé pour la rue Saint-Jérôme en face du CLSC



Source : Streetmix, 2024

En résumé, le réaménagement de la rue Saint-Jérôme en sens unique aura un impact sur la circulation dans le secteur, particulièrement pour les déplacements sur la rue Otis et Saint-Jérôme. Cependant, des actions

devraient être mises en place pour s'assurer que ces aménagements soient sécuritaires afin de potentialiser l'activité physique de transport et de loisir dans le secteur.

**Tableau 10**

Déterminants de la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'aménagement d'un sens unique permanent sur la rue Saint-Jérôme

Aménagement d'un sens unique permanent sur la rue Saint-Jérôme	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
	Activité physique de loisir et de transport	
Sécurité et sentiment de sécurité		

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

Pour donner suite à cette analyse de la situation, la DSPu recommande de :

- 27.** Réduire la vitesse à 30 km/h sur la rue Saint-Jérôme;
- 28.** Réduire l'emprise dédiée à l'automobile et élargir les trottoirs sur la rue Saint-Jérôme :
  - a.** Prévoir des trottoirs de 2,4 m, particulièrement pour ceux aux alentours des deux résidences privées pour aînés;
  - b.** Prévoir une voie de circulation de maximum 3,5 mètres de large;

- c.** Aménager les entrées en charretière en fonction des recommandations du [guide Ville d'hiver pour personne âgées de Vivre en ville](#);
- d.** Aménager des espaces végétalisés de 1,2 m à 2,4 m entre les trottoirs, les rues et les bandes cyclables. Ces espaces peuvent accueillir du mobilier urbain, tels que des bancs et des lampadaires;
- e.** Diminuer l'espace pour les stationnements et prévoir des cases de 2,5 mètres de large et de 5,7 mètres de long.

L'environnement bâti d'un milieu favorise de 50 % à 86 % des déplacements effectués à pied à des fins récréatives ou utilitaires (Ewing et Cervero, 2010). Sa densité de population et des emplois du secteur, sa diversité d'affectations du territoire (commerciales, résidentielles, institutionnelles, loisirs), ainsi que sa configuration et connectivité du réseau routier influencent la fluidité des déplacements (Robitaille, 2015). La connectivité du réseau, se décrivant par un milieu comportant de nombreuses intersections, des distances courtes vers les destinations, ainsi que peu d'impasses et de culs-de-sac, favorise particulièrement l'utilisation de la marche et le vélo (Mecredy et coll., 2011; Audate, 2023). En plus de ces bienfaits sur la santé humaine, les modes transports actifs permettent de contribuer à l'effort global de réduction des gaz à effet de serre et de lutte aux changements climatiques (Bouchard-Bastien et coll., 2020; Audate, 2023). Il importe donc de développer un réseau de transport routier et actif durable, connecté, universellement accessible et résilient aux changements climatiques qui affecteront les infrastructures dans le futur. L'ajout d'infrastructures de transport actif dans une municipalité peut également contribuer à l'économie locale. Au centre-ville de Matane, il existe une panoplie de commerces et de services. Le développement des infrastructures piétonnes

et cyclables pourrait amener un autre type de clientèle au centre-ville, favorisant sa fréquentation et donc les activités commerciales du milieu (Bouchard-Bastien et coll. 2020).

À l'égard au transport à vélo spécifiquement, le PPU prévoit l'ajout d'une piste cyclable bidirectionnelle, vis-à-vis la Promenade des Capitaines. Vélo Québec propose des recommandations concernant l'aménagement d'une piste cyclable sur emprise routière et parallèle à un sentier piéton qui semble bien compléter le projet de la ville (Vélo Québec, 2017). Premièrement, il serait préférable de séparer l'espace dédié aux piétons de la piste cyclable et de la positionner entre la rue et le sentier piéton. Il est également recommandé d'ajouter des éléments de signalisation pour indiquer que la voie est réservée aux cyclistes à chaque intersection. De plus, du marquage au sol devrait être ajouté sur la piste, comme une macle (image 12), un symbole de vélo (image 13), ainsi que des flèches indiquant la direction de la circulation (Vélo Québec 2017). Idéalement, une séparation physique, comme un garde-corps, devrait être aménagée pour séparer la piste cyclable et la chaussée. La figure qui suit illustre les propositions pour le réaménagement de la rue Otis.

### Image 13

Macle (Marq-18) et Macle avec symboles de vélo (Marq-19)



Source : Vélo Québec. 2017. Aménagement cyclable.

**Figure 22**

Aménagement proposé pour la rue Otis



Source : Streetmix, 2023

Malgré la possibilité de se déplacer sur des corridors piétonniers et cyclables, comme la Promenade des Capitaines et le sentier du Parc des Îles, il a été observé un manque de connectivité et de sécurité entre certains endroits stratégiques de la ville. Premièrement, des risques pour les piétons et cyclistes ont été identifiés lors de la traversée de la route 132 par le prolongement de la Promenade des Capitaines qui n'est actuellement pas aménagée et éclairée (image 14). Or, comme plusieurs commerces d'alimentation, les Galeries du Vieux Port et la Place des Rochelais se retrouvent de l'autre côté de la route 132. L'aménagement de ce passage déjà très fréquenté devrait être priorisé par la ville. La deuxième problématique identifiée concerne la traversée de la rivière Matane aux deux extrémités de la zone du PPU, soit à la hauteur de la route 132 (image 15) et par le pont Marie-Marsolet (image 16). Cette rivière sépare plusieurs lieux achalandés (hôpital et écoles d'un côté; hôtel de ville et CLSC de l'autre) et sa traversée repose actuellement sur des infrastructures sous-optimales (image 16). Sur le pont Marie-Marsolet, des trottoirs sont présents des deux côtés de la rue, mais ceux-ci sont très étroits (1,1 mètre). En raison de leur étroitesse, le déneigement ne peut être fait de manière sécuritaire par la machinerie. De plus, l'équipe locale de la DSPu mentionne que le temps d'attente est très long pour les piétons aux intersections de part et d'autre du pont. Ceux-ci finissent souvent par traverser sans attendre leur temps de passage, ce qui réduit la sécurité des déplacements.

L'option par la route 132 oblige les personnes à emprunter un trottoir adjacent à cette voie de circulation automobile très passante (image 15). Les futures passerelles à la hauteur de la Place des Rochelais (zone de l'embouchure) et vis-à-vis le parc des îles permettront aux piétons et cyclistes de traverser la rivière de façon sécuritaire, mais elles sont prévues dans un horizon de 10-15 ans.

**Image 14**

Connexion piétonne et cyclable actuelle entre la Place des Rochelais (près des Galeries du Vieux Port) et la Promenade des Capitaines



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

### Image 15

Sentier non officiel pour traverser la rivière Matane par la 132



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

En matière d'aménagement des rues et voies de circulation en général, il est recommandé de viser le principe d'accessibilité universelle. Le [Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées](#) propose plusieurs pistes d'actions. Par exemple, les espaces de promenade devraient être bien entretenus, dotés d'un revêtement plat, être larges et pourvus de ligne de vie ou d'un fil d'Ariane afin de faciliter le déplacement des personnes avec une déficience visuelle. Ces voies de circulation devraient également être accompagnées d'une signalisation adéquate, telle que la distance à parcourir pour atteindre l'aire de services, de même que du mobilier approprié, notamment des bancs et des tables. Finalement, il importe que ces espaces offrent des zones d'ombre le long du parcours (Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, 2022).

Afin d'ajouter des points d'ombre sur les voies de circulation, le verdissement des rues est

### Image 16

Traverse de la rivière Matane par le pont Marie-Marsolet



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

une stratégie efficace à adopter en raison de ces nombreux bienfaits sur la santé humaine et environnementale. Pour être fonctionnel, il est recommandé de choisir des espèces d'arbres qui, lorsque matures, permettent d'obtenir une filtration d'au moins 60 % du rayonnement solaire grâce à la densité de son feuillage (INSPQ, 2009). La végétation doit être bien entretenue et être visuellement attrayante afin de favoriser le sentiment de sécurité, particulièrement pour les personnes vieillissantes (Kimic et Polko, 2022). Une cible démontrée efficace pour bénéficier d'effets positifs sur la santé et le bien-être est de planter un arbre aux 9 à 12 mètres et de les disposer de façon à atteindre minimalement 30 % de canopée sur les voies piétonnes et cyclables (Konijnendijk, 2021). Selon les constats de la marche exploratoire, un manque de végétation et d'ombre a été remarqué sur la Promenade des Capitaines et la rue Otis.

En ce qui concerne l'entretien des infrastructures piétonnes et cyclables, la perception de

planéité des trottoirs, leur état et l'absence d'obstacles ont été identifiés comme facilitateurs de la marche (Audate, 2023). Afin de maximiser leur utilisation, la municipalité devra s'assurer d'en faire l'entretien en toute saison (Audate, 2023). Vivre en ville propose des solutions aux enjeux hivernaux pour les municipalités dans la fiche 3 de l'outil [Ville d'hiver pour personne aînée](#) (Vivre en ville, 2023). Enfin, la réfection des trottoirs vétustes et l'ajout de poubelles pour la propreté des lieux permettront d'encourager les déplacements actifs, l'achalandage du milieu, d'améliorer le sentiment de sécurité des usagers et l'appropriation de ces lieux publics à long terme (Bouchar-Bastien et coll. 2020).

En résumé, les éléments de projet du PPU analysés ont le potentiel d'améliorer la santé des citoyens et citoyennes de Matane (voir tableau 11). Tel que mentionné précédemment, les investissements planifiés en lien avec le verdissement des rues et l'aménagement d'infrastructures de transport actif pourraient contribuer à l'embourgeoisement du secteur si des mesures ne sont pas mises en place afin de maintenir l'abordabilité du secteur (INSPQ, 2017b; Comité consultatif sur les changements climatiques, 2022; Lapointe, 2024).

**Tableau 11**

Déterminants sur la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'ajout d'infrastructures piétonnes et cyclables

	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
<b>Ajout d'infrastructures piétonnes et cyclables</b>	Activité physique de loisir et de transport	
	Sécurité et sentiment de sécurité	
	Économie locale	
	Qualité de l'air extérieur	
	Accès à un logement abordable et de qualité	

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

Pour donner suite à ces observations et analyses, la DPSu recommande d' :

- 29.** Envisager l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle d'un minimum de 3 mètres de large, soit 1,5 mètre par voie, entre la Promenade des Capitaines et la chaussée de la rue Otis, en y intégrant :
  - a.** du marquage au sol, de l'éclairage adéquat et une barrière physique entre la piste cyclable et la chaussée afin de protéger les cyclistes des voitures;
  - a.** des espèces d'arbres variées au 9 à 12 mètres, permettant d'ombrager les surfaces, impliquant peu ou pas d'allergènes et favorisant la résilience aux changements climatiques et aux maladies.
- 30.** Envisager un aménagement temporaire comprenant de l'éclairage, en l'attente du futur prolongement de la Promenade des Capitaines (sous le viaduc présenté à l'image 14);
- 31.** Utiliser des feux de circulation intelligents pour les intersections, des deux côtés du pont Marie-Marsolet, afin de prioriser la traversée des piétons;
- 32.** Respecter les principes du [Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées](#) lors de la conception des futures infrastructures de transport actif, tels que le prolongement de la Promenade des Capitaines, de la passerelle, du réaménagement de la rue Saint-Jérôme, etc.;
- 33.** Se doter d'une vision 4 saisons pour le réseau de mobilité active en s'assurant qu'il soit utilisable et sécuritaire pour toutes les populations, en toute saison.
  - a.** Déneiger, déglacer et nettoyer la piste cyclable pour qu'elle soit utilisable à l'année;
  - b.** Assurer la planéité, la qualité, et l'absence d'obstacles lors de la rénovation et la conception de nouvelles infrastructures piétonnes et cyclables;
- 34.** Prioriser à court ou moyen terme la construction de la passerelle piétonne et cyclable traversant la rivière Matane (parallèlement à la route 132) afin d'offrir un endroit sécuritaire pour que les piétons et cyclistes se déplacent entre les 2 rives;
- 35.** Réfléchir à un aménagement pour augmenter le niveau de sécurité des usagers et usagères lors de la traversée de la rivière Matane via le pont Marie-Marsolet, par :
  - a.** des mesures d'atténuation de la vitesse pour l'intersection Saint-Jérôme et Bon Pasteur (sortie du pont Marie-Marsolet);
  - b.** le maintien de l'accès à l'année au barrage pour la marche et le vélo, qui est présentement non accessible en hiver.

La présence de mobilier urbain comme des bancs, des poubelles, des fontaines d'eau potable, de l'éclairage, des supports à vélo, des dispositifs de ralentissement de la circulation comme les bacs à fleurs sur rue et des traverses piétonnes peuvent faciliter la pratique de la marche dans les quartiers (Audate, 2023; Bouchard-Bastien, 2020). D'autre part, les bancs et tables à pique-nique permettent aux individus de se reposer, ce qui encourage la pratique des déplacements actifs sur de plus longues distances, particulièrement chez les aînés et les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer (Barton et coll., 2010). Vivre en ville propose plusieurs options adaptées pour tous types de population et pratiques pour nos quatre saisons dans [l'outil Ville d'hiver pour personne aînée](#) (Vivre en ville, 2023). Selon l'équipe locale de la DSPu, les bollards installés, en vue de diminuer la vitesse de circulation dans la zone du centre-ville, ne sont pas toujours replacés à la suite de leur retrait pour la période hivernale. Du mobilier permanent et facile à contourner pour les déneigeurs pourrait être une solution à cet enjeu de manipulation.

La présence de mobilier urbain et d'éclairage permet aussi d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité, particulièrement chez les personnes vieillissantes, le jour comme la nuit

(Bouchard-Bastien, 2020; Audate, 2023). Cela favorise alors une utilisation plus fréquente de la marche pour se déplacer (Mason et al., 2013). Le guide [Piéton un jour Piéton toujours](#) de Piéton Québec propose plusieurs recommandations afin de favoriser la pratique de la marche en toute saison, particulièrement pour les personnes aînées. En plus du mobilier, une bonne visibilité, favorise l'activité commerciale et sociale extérieure, permet de prévenir le vandalisme et aide les personnes à mieux s'orienter (Jolicoeur et Komorowski, 2020). Les recoins, comme des escaliers mal éclairés ou des ruelles sombres, sont des obstacles à la pratique de déplacements actifs (Bouchard-Bastien et coll. 2020). De plus, dans les zones où les différentes infrastructures se croisent, il est particulièrement important d'accroître la visibilité afin d'augmenter la sécurité des individus. Lors des marches exploratoires, un manque d'éclairage a été noté, particulièrement dans les ruelles reliant les rues Saint-Jérôme et Otis. Par ailleurs, selon le PPU, la ville continuera à investir dans l'achat de mobiliers et éclairages urbains, tels que ceux présentés dans les images suivantes, ce qui s'avère positif.

## Image 17

Mobiliers urbains déjà en place dans la zone centre-ville



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

**Image 18**  
Mobilier urbain à la bibliothèque au centre-ville de Matane



Source : DSPu Bas-Saint-Laurent, 2023

Selon la littérature scientifique et les observations sur le terrain, l'ajout de mobilier urbain et d'éclairage aux abords des rues et des voies de circulation dans le secteur du PPU devrait

impacter positivement la santé des gens du milieu. Le tableau qui suit en présente le résumé.

**Tableau 12**

Déterminants sur la santé touchés et direction de l'effet sur la santé de l'ajout de mobilier urbain et d'éclairage

	Déterminants de la santé touchés	Direction de l'effet sur la santé
Ajout de mobilier urbain et d'éclairage	Activité physique de loisir et de transport	
	Sécurité et sentiment de sécurité	

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

Afin de maximiser ces impacts positifs probables, la DSPu recommande de :

- 36.** Installer des bancs, tables à pique-nique ou balançoires, à des intervalles réguliers, le long de parcours clés, comme sur la rue Saint-Jérôme, autour de la Résidence des Bâtisseurs, et au Parc des Îles. Si possible, en installer des deux côtés de la rue ou du côté du sentier piéton, si celui-ci longe une piste cyclable;
- 37.** Ajouter des fontaines d'eau potable avec, par exemple, un dispositif de remplissage de gourdes ou de gamelles pour animaux domestiques (voir la [campagne soif de santé](#) pour des idées afin de valoriser l'eau municipale) à des endroits stratégiques

- 38.** Ajouter des supports à vélo à la Place des Rochelais et sur la Promenade des Capitaines;
- 39.** Veiller à la réinstallation des bollards à la fin de chaque saison hivernale, dans la rue Saint-Jérôme, afin de favoriser la réduction de la vitesse des automobilistes et la sécurité des piétons, en l'attente du réaménagement permanent;
- 40.** Améliorer l'éclairage dans les ruelles reliant les rues Saint-Jérôme et Otis, ainsi qu'aux endroits où les différentes infrastructures de transports actifs et automobiles se croisent. Par exemple, à l'entrée et à la sortie du pont Marie-Marsolet et de la future piste cyclable sur la rue Otis.

## Résumé de l'analyse et des recommandations en lien avec le réaménagement des rues et voies de circulation

**Tableau 13**

Résumé de l'effet sur les déterminants de la santé des composantes de projet en lien avec l'aménagement des rues et des voies de circulation

Composantes de projet et leurs effets proximaux	Appréciation de la direction de leur effet sur les déterminants de la santé sélectionnés							
	Activité physique de loisir et de transport	Sentiment de sécurité et sécurité	Qualité de l'air extérieure	Cohésion sociale	Îlots de chaleur urbains	Économie locale	Sécurité alimentaire	Logement abordable et de qualité
Aménagement d'un sens unique permanent sur Saint-Jérôme								
Ajout d'infrastructures piétonnes et cyclables								
Ajout de mobilier urbain et d'éclairage								

Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé

### Sens unique permanent sur la rue Saint-Jérôme :

27. Réduire la vitesse à 30 km/h sur les rues Saint-Jérôme et Otis;
28. Réduire l'emprise dédiée à l'automobile et élargir les trottoirs sur les rues Saint-Jérôme :
  - a. Prévoir des trottoirs de 2,4 m, particulièrement pour ceux aux alentours des deux résidences privées pour aînés;
  - b. Prévoir une voie de circulation de maximum 3,5 mètres de large;
  - c. Aménager les entrées en charretière en fonction des recommandations du [guide Ville d'hiver pour personne âgées de Vivre en ville](#);
  - d. Aménager des espaces végétalisés de 1,2 m à 2,4 m entre les trottoirs, les rues et les bandes cyclables. Ces espaces peuvent accueillir du mobilier urbain, tels que des bancs et des lampadaires;

- e. Diminuer l'espace pour les stationnements et prévoir des cases de 2,5 mètres de large et de 5,7 mètres de long.

### Infrastructure piétonnes et cyclables :

29. Envisager l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle d'un minimum de 3 mètres de large, soit 1,5 mètre par voie, entre la Promenade des Capitaines et la chaussée de la rue Otis, en y intégrant :
  - a. du marquage au sol, de l'éclairage adéquat et une barrière physique entre la piste cyclable et la chaussée afin de protéger les cyclistes des voitures;
  - b. des espèces d'arbres variées au 9 à 12 mètres, permettant d'ombrager les surfaces, impliquant peu ou pas d'allergènes et favorisant la résilience aux changements climatiques et aux maladies.

30. Envisager un aménagement temporaire comprenant de l'éclairage, en l'attente du futur prolongement de la Promenade des Capitaines (sous le viaduc présenté à l'image 14);
31. Utiliser des feux de circulation intelligents pour les intersections, des deux côtés du pont Marie-Marsolet, afin de prioriser la traversée des piétons;
32. Respecter les principes du [Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées](#) lors de la conception des futures infrastructures de transport actif, tels que le prolongement de la Promenade des Capitaines, de la passerelle, du réaménagement de la rue Saint-Jérôme, etc.;
33. Se doter d'une vision 4 saisons pour le réseau de mobilité active en s'assurant qu'il soit utilisable et sécuritaire pour toutes les populations, en toute saison.
  - a. Déneiger, déglacer et nettoyer la piste cyclable pour qu'elle soit utilisable à l'année;
  - b. Assurer la planéité, la qualité, et l'absence d'obstacles lors de la rénovation et la conception de nouvelles infrastructures piétonnes et cyclables;
34. Prioriser à court ou moyen terme la construction de la passerelle piétonne et cyclable traversant la rivière Matane (parallèlement à la route 132) afin d'offrir un endroit sécuritaire pour que les piétons et cyclistes se déplacent entre les 2 rives;
35. Réfléchir à un aménagement pour augmenter le niveau de sécurité des usagers et usagères lors de la traversée de la rivière Matane via le pont Marie-Marsolet, par :
  - a. des mesures d'atténuation de la vitesse pour l'intersection Saint-Jérôme et Bon Pasteur (sortie du pont Marie-Marsolet);
  - b. le maintien de l'accès à l'année au barrage pour la marche et le vélo, qui est présentement non accessible en hiver.

#### **Mobilier urbain et éclairage :**

36. Installer des bancs, tables à pique-nique ou balançoires, à des intervalles réguliers, le long de parcours clés, comme sur la rue Saint-Jérôme, autour de la Résidence des Bâisseurs, et au Parc des Îles. Si possible, en installer des deux côtés de la rue ou du côté du sentier piéton, si celui-ci longe une piste cyclable;
37. Ajouter des fontaines d'eau potable avec, par exemple, un dispositif de remplissage de gourdes ou de gamelles pour animaux domestiques (voir la [campagne soif de santé](#) pour des idées afin de valoriser l'eau municipale) a des endroits stratégiques
38. Ajouter des supports à vélo à la Place des Rochelais et sur la Promenade des Capitaines;
39. Veiller à la réinstallation des bollards à la fin de chaque saison hivernale, dans la rue Saint-Jérôme, afin de favoriser la réduction de la vitesse des automobilistes et la sécurité des piétons, en l'attente du réaménagement permanent;
40. Améliorer l'éclairage dans les ruelles reliant les rues Saint-Jérôme et Otis, ainsi qu'aux endroits où les différentes infrastructures de transports actifs et automobiles se croisent. Par exemple, à l'entrée et à la sortie du pont Marie-Marsolet et de la future piste cyclable sur la rue Otis.



# 6

## CONCLUSION

Cette évaluation d'impact sur la santé a permis d'analyser l'effet potentiel sur la santé et le bien-être des Matanais et Matanaises de la mise en œuvre de plusieurs composantes de projet incluses le PPU du centre-ville de Matane. La planification réalisée par la Ville de Matane pour son centre-ville comportait déjà plusieurs aspects favorables à la santé et au bien-être. Ce rapport vise à faciliter le travail des décideurs et professionnels de la Ville et comprend 40 recommandations en lien avec les lieux de rassemblement et les parcs, le logement, ainsi que l'aménagement des rues et des voies de circulation. Celles-ci pourront être mises en place de façon volontaire et

selon les capacités de la Ville. Ces recommandations permettront de maximiser les impacts positifs de la mise en œuvre de composantes de projet du PPU, d'en atténuer les répercussions potentiellement négatives, d'éviter l'accroissement des inégalités sociales de santé et d'augmenter la résilience aux changements climatiques de cette communauté. En conclusion, démarche permettra de soutenir la Ville de Matane pour la création d'environnements favorables à la santé, au bien-être de ses citoyens et citoyennes, ainsi qu'à ses nombreux visiteurs et visiteuses.

# Références bibliographiques

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées. (2018). Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain. Disponible : <https://www.aqlph.qc.ca/app/uploads/2018/11/GUIDE-DANALYSE-DE-LEXPERIENCE-INCLUSIVE-EN-PARC-URBAIN-1.pdf>

Audate, P-P., (2023). *Faciliter la marche, le vélo ou l'utilisation des trames vertes chez les personnes les plus exposées aux effets délétères des changements climatiques : une revue narrative systématisée*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3366>

Barton, H., Grant, M., et Guise, R. (2010). *Shaping Neighbourhoods—for local health and global sustainability* 2<sup>nd</sup> edition London & New York: Routledge.

Beaudoin, M. et Levasseur, M-E. (2017). *Verdir les villes pour la santé de la population*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)

Beaudoin, M., Labresse, M-E., Prévost, C. et Robitaille, E. (2019). *Des actions pour une utilisation et une conception optimale des espaces verts* (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2517>

Beaudoin, M., Burigusa, G., Gauthier, M., Labesse, M.E., Lavoie, M., Robitaille, E. et St-Louis, A. (2021). *Mieux partager la rue* (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2770-mieux-partager-rue.pdf>

Benfer E, Mohapatra S, Wiley LF, Yearby R. Health justice strategies to combat the pandemic: eliminating discrimination, poverty, and health inequity during and after COVID-19. SSRN Journal; 2020.

Bouchard-Bastien, E., Gagné, D., Dermers-Bouffard, D., Bergeron, P., Robitaille, E., Gauthier, M., Beaudoin, M. et Labesse, M-E. (2020). *Revitaliser les cœurs des villes et des villages* (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2704>

Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. (2011). *Mesures d'apaisement de la circulation*. Disponible : <https://ccnpps-ncchpp.ca/docs/2011-Environnement-Bati-Mesures-Apaisement-Circulation.pdf>

Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. (2014). *Des voies de circulation de 3,0 m de large en milieu urbanisé*. Disponible : [https://www.ccnpps.ca/docs/2014\\_EnvBati\\_LargeurVoies\\_Fr.pdf](https://www.ccnpps.ca/docs/2014_EnvBati_LargeurVoies_Fr.pdf)

Chaballier, A., Gélinas, M-C., Geoffroy, C., Goudreau, S., Lecours-Cyr, F., Locas, M-C., Martin-Rouillard, L., Freulon, C., David-Martin, M., Lajoie, L., Bélanger-Bonneau, H., Damestoy, N. (2022). *Mémoire sur la consultation publique de la politique métropolitaine d'habitation*. Directions de la santé publique de la communauté métropolitaine de Montréal.

CIMA+. (2022). Étude de circulation Sens unique sur l'avenue Saint-Jérôme. Rapport Préliminaire.

Comité consultatif sur les changements climatiques. (2022). *L'aménagement du territoire au Québec : Fondamental pour la lutte contre les changements climatiques*. Disponible : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/organismes-lies/comite-consultatif-changements-climatiques/amenagement-territoire.pdf>

Communauté métropolitaine de Montréal (2012). *Répertoire des bonnes pratiques – Le rôle des municipalités dans le développement du logement social et abordable*, p. 7. Disponible : <https://tpdsl.org/wp-content/uploads/2019/02/R%C3%A9pertoire-des-bonnes-pratiques.pdf>

Direction de santé publique de la Montérégie (2020a). *Fiche thématique–Sécurité des piétons et cyclistes sur le réseau routier, Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables*, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.

Direction de santé publique de la Montérégie (2020b). *Fiche intervention–Aires de stationnements responsables, Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables*, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.

Elliott, J. R. (2015). Natural hazards and residential mobility: General patterns and racially unequal outcomes in the United States. *Social Forces*, 93(4), 1723-1747.

Ewing, R. et Cervero, R. (2010). Travel and the Built Environment, *Journal of the American Planning Association*, 76(3), 265-94.

Gamache, P., Hamel, D. et Blaser, C. (2019) *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : [www.inspq.qc.ca/publications/2639](http://www.inspq.qc.ca/publications/2639)

Garza, J. et Costa, C. (2023). L'intersectionnalité entre l'abordabilité du logement et l'action climatique. Disponible : [https://www.tamarackcommunity.ca/hubfs/Article\\_L-intersectionnalit%C3%A9-entre-l-abordabilit%C3%A9-du-logement-et-l-action-climat.pdf](https://www.tamarackcommunity.ca/hubfs/Article_L-intersectionnalit%C3%A9-entre-l-abordabilit%C3%A9-du-logement-et-l-action-climat.pdf)

Genter, C., Roberts, A., Richardson, J. et Sheaff, M. (2015). The contribution of allotment gardening to health and wellbeing: A systematic review of the literature. *British Journal of Occupational Therapy*, 78(10), 593-605

Gouvernement du Québec. (2015). *Profil détaillé des faits et des statistiques touchant la vitesse*. <https://saaq.gouv.qc.ca/blob/saaq/documents/publications/espace-recherche/profil-detaille-statistiques-vitesse.pdf>

Gouvernement du Québec. (1999). *Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal*. Disponible : <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0826146.pdf>

Gouvernement du Québec. (2023). *Règles pour circuler aux feux pour piétons*. Disponible : <https://www.quebec.ca/transports/circulation-securite-routiere/regles-conseils-mode-transport/pieton/feux-pour-pietons#c155022>

Institut national de santé publique du Québec. (2019). *La cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurité : définitions, composantes et indicateurs*. Disponible : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2595\\_cohesion\\_sociale\\_essentielle\\_securite.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2595_cohesion_sociale_essentielle_securite.pdf)

Institut national de santé publique du Québec. (2019b). *Fiche synthèse - Indice de potentiel piétonnier*. Disponible : [https://cartes.inspq.qc.ca/fiches/Geoportail\\_FS\\_AdressesQuebec\\_MAMH\\_StatsCan\\_quartiers\\_PotPiet.pdf](https://cartes.inspq.qc.ca/fiches/Geoportail_FS_AdressesQuebec_MAMH_StatsCan_quartiers_PotPiet.pdf)

Institut national de santé publique du Québec. (2020). *Fiche synthèse - Indice de désert alimentaire*. Disponible : [https://cartes.inspq.qc.ca/fiches/Geoportail\\_FS\\_MAPAQ\\_aliment\\_deserts.pdf](https://cartes.inspq.qc.ca/fiches/Geoportail_FS_MAPAQ_aliment_deserts.pdf)

Institut national de santé publique du Québec. (2018). *Fiche synthèse - Indice de couverture végétale (NDVI)*. Disponible : [https://cartes.inspq.qc.ca/fiches/Geoportail\\_FS\\_CANUE\\_env\\_natu-rels\\_NDVI.pdf](https://cartes.inspq.qc.ca/fiches/Geoportail_FS_CANUE_env_natu-rels_NDVI.pdf)

Institut national de santé publique du Québec. (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/82>

Institut national de santé publique du Québec. (2017). *Déterminants de la santé*. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/exercer-la-responsabilite-populationnelle/determinants-sante>

Institut national de santé publique du Québec. (2021). Mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains : mise à jour 2021. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2839-mesures-lutte-ilots-chaleur-urbains.pdf>

Jones A. et Grigsby-Toussaint D-S. Housing stability and the residential context of the COVID-19 pandemic. *Cities & Health*. 2020;1-3.

Kabisch, N., Qureshi, S. et Haase, D. (2015). Human-environment interactions in urban green spaces—A systematic review of contemporary issues and prospects for future research. *Environmental Impact assessment review*, 50, 25-34.

Kimic, K. et Polko, P. (2022). The use of urban parks by older adults in the context of perceived security. *International journal of environmental research and public health*, 19(7), 4184.

Knott, C. S., Panter, J., Foley, L. et Ogilvie, D. (2018). Changes in the mode of travel to work and the severity of depressive symptoms: A longitudinal analysis of UK Biobank. *Preventive Medicine*, 112, 61-69.

Konijnendijk, C. (2021). The 3-30-300 rule for urban forestry and greener cities. *Biophilic Cities Journal*, 4(2), 2.

Labesse, M-E., St-Louis, A., Ades, J., Robitaille, É. et Bergeron, P. (2021) *Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3152-inegalites-sociales-covid-19-strategies-logements-abordables-qualite.pdf>

Labesse, M.E., Demers, M., Gauthier, M., Robitaille E. et St-Louis A. (2022). *Planifier une offre résidentielle saine et accessible* (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2882>

Lapointe, M. (2024). Verdissement urbain et embourgeoisement : guide à l'intention des municipalités pour promouvoir un verdissement équitable. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3443>

Levasseur, M-E., Beaudoin, M., Gauthier, M., Poulin, P., Prisca Samba, C. et Robitaille, É. (2020, juillet). *Logement de qualité* (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2655\\_logement\\_qualite.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2655_logement_qualite.pdf)

Martin, A., Goryakin, Y. et Suhrcke, M. (2014). Does active commuting improve psychological wellbeing? Longitudinal evidence from eighteen waves of the British Household Panel Survey. *Preventive Medicine*, 69, 296-303.

Mecredy, G., Pickett, W. et Janssen, I. (2011). Street connectivity is negatively associated with physical activity in Canadian youth. *International journal of environmental research and public health*, 8(8), 3333-3350

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2007). *Guide La prise de décision en urbanisme – Conversion des immeubles locatifs*. Gouvernement du Québec. Disponible : <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/guide-prise-decision-urbanisme/reglementation/conversion-immeubles-locatifs>

Ministère des Transports du Québec. (2016). *Normes ouvrages routiers : Tome I – Conception routière*. Gouvernement du Québec.

Morin-Martel, F. (2023, 11 décembre). Longueuil vise un seuil de 20% de logements locatifs à but non lucratif. *Le Devoir*. Disponible : <https://www.ledevoir.com/politique/regions/803591/longueuil-vise-seuil-20-logements-locatifs-but-non-lucratif>

Negron, P., Boucher-Dugré, G. et Lord, V., (2019). Étude de marchabilité réalisée dans le cadre du projet d'évaluation d'impact sur la santé du centre-ville de Granby, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal.

Fournelle, É. (2021). *Piéton un jour, piéton toujours : Aménager des voies conviviales et sécuritaires pour les personnes âgées*. Piétons Québec. Disponible : [https://www.pietons.quebec/sites/default/files/documents/pietonsqc\\_pietonstoujours\\_publication.pdf](https://www.pietons.quebec/sites/default/files/documents/pietonsqc_pietonstoujours_publication.pdf)

Raoui, R. (2019). *Accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation - Guide et interprétations Édition 2019*. Régie du bâtiment du Québec. Disponible : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/guide-accessibilite-logements-habitation.pdf>

Raynault, M-F., Thérien, F. et Tessier, S. (2015). *Pour des logements salubres et abordables : rapport du directeur de santé publique de Montréal*. Direction régionale de la santé publique de Montréal. Disponible : [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rap\\_Logements\\_2015\\_FR.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rap_Logements_2015_FR.pdf)

Robitaille, É. (2015). *Potentiel piétonnier et utilisation des modes de transport actif pour aller au travail au Québec : état des lieux et perspectives d'interventions*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/1935>

Robitaille, E., Beaudoin, M., Brabant, Z., Gagné, M., Gauthier, M., Girard, K., Huppée, V., Melançon, A. et Roberge, M-C. (2021). *Des actions pour une utilisation et une conception optimale des infrastructures extérieures à vocation récréative* (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2798>

Robitaille, É., Bergeron, P. et Laguë, J. (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/es/node/3932>

Senay, M-H., Cunningham, J. et Ouimet, M-J. (2023). *Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : [https://www.inspq.qc.ca/publications/3342?utm\\_source=Institut+natio-nal+de+sant%C3%A9+publique+du+Qu%C3%A9bec&utm\\_campaign=0f7b03d1cf-reso-nances-2023-08-01&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_b5d9f3a57e-0f7b03d1cf-71586163](https://www.inspq.qc.ca/publications/3342?utm_source=Institut+natio-nal+de+sant%C3%A9+publique+du+Qu%C3%A9bec&utm_campaign=0f7b03d1cf-reso-nances-2023-08-01&utm_medium=email&utm_term=0_b5d9f3a57e-0f7b03d1cf-71586163)

Smith, T. L., Masaki, K. H., Fong, K., Abbott, R. D., Ross, G. W., Petrovitch, H., ... White, L. R. (2010). Effect of walking distance on 8-year incident depressive symptoms in elderly men with and without chronic disease: The Honolulu-Asia aging study. *Journal of the American Geriatrics Society*, 58(8), 1447-1452.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2023). *Enquête sur les logements locatifs*. Disponible : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif>

Southworth, M. (2005). Designing the walkable city. *Journal of urban planning and development*, 131(4).

Statistique Canada. (2022). *Besoins impérieux en matière de logement au Canada*. Disponible : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2022056-fra.htm>

Statistique Canada. (s.d.) *Famille de recensement*. Disponible : [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=Unit&Id=32746](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=32746)

Statistique Canada. (s.d.) *Ménage*. Disponible : [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=Unit&Id=96113](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=96113)

St-Louis, A. (2021). *Accessibilité universelle : la conception d'environnements pour tous*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2775>

Table intersectorielle régionale en Saines habitudes de vie COSMOSS du Bas-Saint-Laurent (TIR-SHV). (2018). *Favoriser la saine alimentation grâce aux outils d'aménagement du territoire*. Disponible : [https://cosmoss.qc.ca/images/Upload/bas-saint-laurent/documentation/saines\\_habitudes\\_de\\_vie/favoriser-la-saine-alimentation-tirshv.pdf](https://cosmoss.qc.ca/images/Upload/bas-saint-laurent/documentation/saines_habitudes_de_vie/favoriser-la-saine-alimentation-tirshv.pdf)

Turgeon-Pelchat, C., Dodeler, C., Savard, A., Turcotte, S. et Aubé-Maurice, J. (2023). *Santé et adaptation aux changements climatiques au Bas-Saint-Laurent. Volet Évaluation de la vulnérabilité populationnelle régionale aux changements climatiques (VRAC)*. Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Van den Berg, M., Wendel-Vos, W., van Poppel, M., Kemper, H., van Mechelen, W., & Maas, J. (2015). Health benefits of green spaces in the living environment: A systematic review of epidemiological studies. *Urban forestry & urban greening*, 14(4), 806-816.

Vélo Québec. (2017). *Aménagements cyclables*. Disponible : <https://velosympathique.velo.qc.ca/ressources/amenagements-cyclables-intro/>

Jolicoeur, M. et Komorowski, B. (2020). *Guide technique - Aménager pour les piétons et les cyclistes*. VéloQuébec.

Vivre en ville (2014). *Verdir les quartiers, une école à la fois : le verdissement des cours d'école pour une nature de proximité*. Disponible : [https://vivreenville.org/media/285967/venv\\_2014\\_verdirlesquartiers\\_br.pdf](https://vivreenville.org/media/285967/venv_2014_verdirlesquartiers_br.pdf)

Vivre en ville. (2014). *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. 141 p. (coll. Outiller le Québec, n°6).

Vivre en ville. (2023). *Ville d'hiver pour personnes âgées*. Disponible : [https://vivreenville.org/media/1399350/VEV\\_VHA\\_Complet\\_web.pdf](https://vivreenville.org/media/1399350/VEV_VHA_Complet_web.pdf)

Wu, J., Li, Q., Feng, Y., Bhuyan, S. S., Tarimo, C. S., Zeng, X., ... & Miao, Y. (2021). Active commuting and the risk of obesity, hypertension and diabetes: a systematic review and meta-analysis of observational studies. *BMJ global health*, 6(6), e005838.



# Annexe 1

## Demande de tableaux personnalisés - Recensement 2021, Statistique Canada

Demande de tableaux personnalisés – recensement 2021 ; Statistique Canada

### Auteurs de la demande

---

Direction de santé publique du Bas-Saint-Laurent

Baptiste Beck (**Contact principal**) : [baptiste.beck.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:baptiste.beck.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca)

Alexandrine Boucher : [alexandrine.boucher.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:alexandrine.boucher.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca)

Marianne Cormier : [marianne.cormier.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marianne.cormier.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca)

Joanne Aubé-Maurice : [joanne.aube-maurice.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:joanne.aube-maurice.med@ssss.gouv.qc.ca)

### Résumé

---

L'idée est d'obtenir un profil semi-personnalisé des données du dernier recensement (2021) pour la municipalité de Matane (SDR n° = 2408053) et de comparer les données entre les quartiers de la ville, la ville, la MRC et la région.

### Source de données

---

Recensement canadien 2021

### Formats souhaités

---

Est-il possible d'avoir une soumission pour :

- Une extraction en EXCEL
- Une autre pour une extraction en IVT

### Découpages géographique demandés

---

Nous avons besoins de 5 découpages géographiques dont 2 personnalisés, nous souhaiterions agréger des aires de diffusions de la subdivision de Matane pour créer deux groupes.

- Groupe 1 : Projet (86 ilots de diffusion)

24080055003	24080055005	24080055007	24080056009
24080055004	24080055006	24080055008	24080056010

Page 1 sur 4

Demande de tableaux personnalisés – recensement 2021 ; Statistique Canada

24080056011	24080059005	24080064002	24080072003
24080057001	24080061003	24080064003	24080072004
24080057002	24080061004	24080064004	24080072005
24080057003	24080061006	24080064005	24080073001
24080057004	24080062001	24080064006	24080073003
24080057005	24080062002	24080065001	24080073004
24080057006	24080062003	24080065002	24080073006
24080057007	24080062004	24080068001	24080073007
24080057008	24080062005	24080068002	24080073009
24080058001	24080062006	24080070001	24080073010
24080058002	24080062007	24080070002	24080073011
24080058003	24080062008	24080070003	24080073014
24080058004	24080062009	24080070005	24080073015
24080058005	24080062011	24080071001	24080073016
24080058006	24080062014	24080071002	24080073017
24080058007	24080062015	24080071003	24080074001
24080059001	24080063001	24080071004	24080074002
24080059002	24080063002	24080071005	24080074003
24080059003	24080063003	24080072001	
24080059004	24080064001	24080072002	

- Groupe 2 : Reste de Matane, autrement dit le reste des IDIDU de la SDR n°2405053

La zone devrait ressembler à la carte ci-dessous

Figure 1 : Les différents Aires de diffusions constituant le groupe 1 (n = 86) [NE PAS TENIR COMPTE DES COULEURS]



- Groupe 2 : Reste des ilots de diffusion de Matane (Subdivision de recensement n° = 2408053).

Par ailleurs, nous voudrions les profils de recensement des entités suivantes :

- Matane (Subdivision de recensement n° = 2408053) ; Cela est l'équivalent de la somme du groupe 1 et du groupe 2.
- La MRC de la Matanie (Division de recensement n° = 2408)
- Le Bas-Saint-Laurent (Région économique n° = 2415)

Comme indiqué dans le courriel que vous nous avez transmis, ces éléments sont déjà disponibles en ligne.

### Demande produit 1 : Profils semi-personnalisés du recensement long (PSP-2AL)

---

Pour chacun des deux groupes personnalisés, nous souhaitons obtenir un profil semi-personnalisé.

### Demande produit 2 : Tableau semi-personnalisé

---

Nous voudrions le tableau 98-10-0045-01 « Type de logement collectif, âge et genre pour la population dans les logements collectifs » pour 5 découpages souhaitées (les deux découpages personnalisés de Matane, Matane, La Matanie et le Bas-Saint-Laurent).

### Demande produit 3 : Tableau personnalisé

---

Nous voudrions un tableau personnalisé nous permettant d'avoir accès à l'univers des personnes âgées 0 à 18 dans (qu'il soit ou non dans des familles de recensement) pour chacune des zones (les deux découpages personnalisés de Matane, Matane, la Matanie et le Bas-Saint-Laurent). Nous voudrions que les personnes soient réparties selon :

- 3 groupes d'âges: 0-4 ans / 5 – 11 ans / 12 – 17 ans, si ce n'est pas possible selon la variable standard Âge (27)
- Variables pour le ménage de lesquels les enfants vivent :
  - Genre de ménage de la personne (9)
  - Situation de faible revenu de ménage (5)
  - Situation de faible revenu de la famille fondée sur la MPC (5)
- Variable pour le principal soutien du ménage :
  - Plus haut certificat, diplôme ou grade (7)

## Demande produit 4 : Tableau semi-personnalisé

---

Nous voudrions le tableau 98-10-0386-01 « Plus haut niveau de scolarité, selon la région géographique » pour 5 découpages souhaitées les deux découpages personnalisés de Matane, Matane, La Matanie et le Bas-Saint-Laurent).

# Annexe 2

## Notes de la consultation publique sur l'adoption du PPU du centre-ville de Matane

Notes : Consultation publique pour l'adoption du PPU

- 16 mars 2023, 16 h à 19 h
- Prise de notes : Marianne Cormier
- Environ une cinquantaine de citoyens présents

Préoccupations soulevées par les citoyens :

**1.** Accessibilité universelle :

- a. Stationnements pour handicapés
- b. Tables à pique-nique et trottoirs, pas nécessairement accessibles aux personnes à mobilité réduite
- c. Est-ce que cette responsabilité revient aux commerces? Devrait-elle leur revenir?

**2.** Commerce La Commode Verte (inoccupée, espace commercial privé) :

- a. Espace qui pourrait être utilisé pour la continuité de la promenade
- b. Volonté que ce bâtiment serve à quelque chose
- c. Esthétisme du paysage de la promenade compromis car bâtiment pas entretenu.
- d. Est-ce que le terrain s'affaisse?
- e. Y a-t-il un règlement sur la vacance des terrains? (Pénalité pour inoccupation, taxe pour logement touristique, etc?). Le règlement sur la salubrité des immeubles dans la LAU permet de démolir un bâtiment s'il est une menace à la sécurité publique)

**3.** Verdissement :

- a. Comment bien verdir? Pour augmenter le nombre d'arbres, augmenter la canopée

**4.** Circulation piétonne :

- a. Préoccupation pour l'augmentation de l'achalandage sur Otis
- b. Préoccupation pour la diminution de la tranquillité sur la Promenade des Capitaines

5. Programmes pour rénovation des logements :
  - a. Accès à des logements de qualité
  - b. PRQ pour aider aux rénovations
  - c. Programme de revitalisation des logements?
6. Éclairage, pollution visuelle :
  - a. Préoccupation d'avoir des lampadaires adaptés au niveau de la luminosité
7. Feux de circulation :
  - a. Bloque la circulation, car trop longs. Intersection D'amours/Desjardins mentionnée
8. Échéancier sens unique :
  - a. Ville mentionne qu'un retour sera fait pour horizon de temps des différentes propositions du PPU
9. Transport en commun :
  - a. Communication à vélo difficile entre les deux rives
  - b. Spécifier le parcours à prendre pour favoriser la sécurité
10. Sécurité piétonne
  - a. Préoccupation sur Saint-Jérôme car visibilité réduite avec les activités sociales (tables des terrasses). Sécurité des piétons compromise lors des traverses de la rue

# Annexe 3

## Grille d'observation utilisée pour les marches exploratoires

### Identification des obstacles en aménagement défavorisant le transport actif

Nom de la municipalité :	Matane
Secteur observé :	Avenue St-Jérôme, rue Otis, Parc des îles
Date et heure de la démarche :	13 juillet 2023 9h-12h
Conditions d'observation :	
Observateur :	

#### BÉNÉFICIEZ-VOUS DE SUFFISAMMENT D'ESPACE POUR MARCHER EN TOUTE SÉCURITÉ?

- Trottoirs en mauvais état
- Trottoirs encombrés de poteaux, signalisation, poubelles, etc.
- Pas de continuité dans les trottoirs
- Absence de sentier
- Absence de zone sécurisée pour les déplacements actifs
- Trop de circulation

#### LA TRAVERSÉE DES RUES EST-ELLE FACILE?

- Rue trop large
- Mauvais état de la chaussée
- Présence d'accumulation d'eau
- Manque de marquage au sol ou de signalisation
- Vue restreinte en raison de véhicules stationnés
- Vue restreinte en raison de la végétation
- Absence d'inclinaison de descente pour les personnes handicapées et poussettes (trottoirs)
- Présence de traverses piétonnes (temps de traverse, temps pour que la signalisation piétonne soit activée, signal sonore pour les malvoyants);

#### LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES ONT-ILS UN COMPORTEMENT ADÉQUAT?

Des conducteurs...

- ~~sortent~~ de leur entrée, en marche arrière, sans regarder
- ~~ne~~ cèdent pas le passage aux piétons traversant la rue
- ~~effectuent~~ un virage sans tenir compte de la traverse de piétons.
- ~~conduisent~~ trop rapidement.

<b>LES PIÉTONS SUIVENT-ILS LES RÈGLES DE SÉCURITÉ?</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traverser la rue à un passage pour piétons</li> <li>• Bien voir et être vu des automobilistes (le soir)</li> <li>• S'arrêter, regarder à gauche, à droite et à gauche de nouveau, avant de traverser la rue</li> <li>• Marcher sur un trottoir ou, lorsqu'il n'y a pas de trottoirs, marcher face à la circulation dans une zone sécurisée pour les déplacements actifs</li> <li>• Utiliser la zone sécurisée pour les piétons</li> </ul>
<b>VOTRE MARCHÉ EST-ELLE AGRÉABLE?</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de verdure, d'arbres et de fleurs, canopée, espaces verts</li> <li>• Présence de chiens agressifs</li> <li>• Activités suspectes</li> <li>• Manque d'éclairage</li> <li>• Présence de débris, de saletés</li> <li>• Présence d'aires de repos</li> </ul>
<b>INFRASTRUCTURES ET SIGNALISATION POUR DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obstacles ou problèmes de sécurité rendant les déplacements difficiles;</li> <li>• Largeur des rues, vitesse permise, nombre de voies, sens unique;</li> <li>• Signalisation aérienne, sur poteaux, au sol (est-elle cachée par la végétation? etc.);</li> <li>• Zone scolaire;</li> <li>• Traverses pour piétons : emplacement, signalisation, qualité du marquage au sol;</li> <li>• Panneaux <i>Arrêt</i>, feux aux intersections, feux piétons, feux piétons avec décompte numérique, feux piétons activés par l'usager;</li> <li>• Mesures d'apaisement du trafic, marquage, signalisation, dos d'âne, descentes de trottoir;</li> <li>• Présence de trottoirs, largeur, banquette de gazon entre le trottoir et la chaussée;</li> <li>• Débarcadères pour autobus scolaires, parents venant reconduire leurs enfants;</li> <li>• Pistes, bandes cyclables ou chaussées désignées sur rue;</li> <li>• Présence de sentiers ou de raccourcis hors du réseau des routes;</li> <li>• Éclairage, obstacles à la vue, bosquets, boisés;</li> </ul>
<b>ATTRAITES DU QUARTIER</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stationnement sur rue, sur le terrain de l'école, restrictions;</li> <li>• Ruelles, voies ferrées;</li> <li>• Présence de parcs, commerces et services (épicerie, pharmacie, bibliothèque, parcs, caisse, bureau de poste, dépanneurs, etc.);</li> <li>• Transport en commun : localiser les arrêts d'autobus et la fréquence de service aux abords de l'école;</li> <li>• Lots vacants, sites de construction;</li> </ul>

# Annexe 4

## Liste des recommandations

### Liste des recommandations de la DSPu du Bas-Saint-Laurent EIS sur le plan de mise en œuvre du centre-ville de Matane

#### Lieux de rassemblement et parcs

##### Espaces de rencontres :

1. Pour la Place des Rochelais, optimiser l'accès, les infrastructures et les services des parcs et lieux de rassemblement par :
  - a. Un prolongement de l'escalier avec une surface plane et stable, pour qu'il rejoigne directement la Place des Rochelais et d'éclairer l'escalier;
  - b. Une liaison adéquate reliant la traverse piétonne de la route 132 et l'allée d'accès du centre commercial vers la Place des Rochelais et le marché public;
  - c. Des places assises extérieures à l'ombre à la Place des Rochelais et intérieures au marché public;
  - d. Des tables intérieures et extérieures pour consommer les produits du marché;
  - e. Un endroit destiné aux enfants et à leurs parents (pour des exemples, voir ces articles du site [100 degrés : module naturel pour le jeu libre, coffre à jouets](#)).
2. Pour tous les parcs et lieux de rassemblement, d'ajouter :
  - a. Des points d'ombres et d'eau potable;
  - b. Des toilettes publiques accessibles à l'année;
  - c. Des endroits pour se protéger des intempéries, tels que le vent, la pluie et la neige (ex. : gazebo, foyers ou espaces chauffants, etc.);
  - d. Des accès ne nécessitant pas l'utilisation des escaliers, par exemple une rampe d'accès éclairée qui pourra être déneigée.
3. Pour la Promenade des Capitaines, offrir des bancs au niveau du sol pour les gens à mobilité réduite, ainsi que des bancs à l'ombre.

##### Marché public et agriculture urbaine :

4. Offrir un espace où les maraîchers peuvent vendre leurs surplus à rabais;
5. Assurer un partenariat avec les agriculteurs de la région pour offrir des produits locaux au marché public afin de favoriser les circuits courts;
6. Maintenir les bacs de plantation sur la rue Saint-Jérôme et en ajouter davantage dans le secteur;
7. Rendre le parc Jean-Charles Forbes (des jardins fruitiers) intergénérationnel en y ajoutant des infrastructures simples et attrayantes pour les familles (ex. : bac à sable, maisonnette, [structure en bois, coffre à jouets 4 saisons](#)), tout en maintenant l'endroit accueillant pour les personnes âgées.

### **Canopée :**

8. Ajouter des arbres dans le parc des générations et autour de la Résidence des Bâisseurs afin de protéger cette population particulièrement vulnérable aux effets de la chaleur;
9. Planifier et aménager une disposition optimale des arbres et arbustes afin de protéger les zones les plus exposées au vent;
10. Appliquer le [concept 3-30-300](#) sur le territoire du PPU;
11. Choisir des espèces d'arbres et arbustes non allergènes et résilientes aux changements climatiques et aux infestations.

### **Activités culturelles et de loisir :**

12. Évaluer les stratégies possibles afin de conserver ou de remplacer le site d'observation des saumons, lors de la construction du nouveau barrage, et maintenir sa gratuité pour tous;
13. Assurer l'accessibilité à des activités culturelles et de loisir en toute saison, par exemple en déneigeant certains lieux d'activités ou en aménageant des sentiers de ski de fond, de raquette et de de vélo à roues surdimensionnées (fatbike) éclairés sur la Promenade des Capitaines et au Parc des Îles;
14. Envisager l'implantation d'un programme pour les citoyens et citoyennes (ex : carte d'accès citoyenne) offrant l'accès aux infrastructures municipales gratuitement ou à coût réduit;
15. Offrir un service de prêt d'équipements sportifs quatre saisons (ballons, skis de fond, raquettes, planches à pagaies, gilets de sauvetage, etc.), gratuitement ou à faible coût au Parc des Îles;
16. Diversifier les investissements et les emplacements des lieux de rassemblements et parcs pour permettre à davantage de citoyens d'en profiter, surtout lors des travaux du barrage;
17. Consulter la population et les organismes communautaires en ce qui concerne les nouveaux aménagements et investissements dans le secteur et s'assurer de faciliter la participation des groupes visés par ces projets (exemple : proposer une halte-garderie lors des activités de participation citoyenne pour rejoindre les familles). Cette recommandation est particulièrement importante pour le projet de l'Église Saint-Jérôme afin de s'assurer d'offrir des activités désirées par la population tout en conservant la mission communautaire de ce lieu

### **Accès public à des points d'eau :**

18. D'aménager l'accès aux quais pour la baignade et les embarcations nautiques ainsi qu'assurer une surveillance des lieux par un sauveteur en été afin d'offrir des lieux officiels et sécuritaires de baignade à la population;
19. De s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'usage entre les pêcheurs et les autres usagers des quais en y ajoutant de l'affichage ou des consignes pour les différents types utilisateurs.

### **Logement :**

20. Viser la construction d'un minimum de 15 % de logements à but non lucratif pour le secteur du PPU;
21. Instaurer une politique concernant la construction de logements privés pour inciter les promoteurs à inclure des unités de logements abordables, sociaux ou familiaux dans le projet;
22. Augmenter l'offre de logements sociaux hors marché (HLM, coopératives d'habitation et OBNL d'habitation) en facilitant les démarches pour les organismes œuvrant dans ce domaine, en simplifiant les démarches administratives ou en réservant des terrains pour ce type de projet si cela est possible;
23. Retirer des terrains ou immeubles du marché spéculatif en utilisant le droit de préemption (Code municipal du Québec, C-27.1);

24. Envisager le développement d'un cadre réglementaire concernant la qualité de l'air.  
Par exemple, un règlement permettant l'amélioration de la gestion de l'infiltration du radon pour les nouveaux bâtiments construits dans le secteur ou lors de rénovation;
25. Encourager l'intégration de composantes de conception universelle dans les nouvelles constructions afin de favoriser l'accessibilité pour tous (ex. : entrées de bâtiments accessibles au niveau de la rue et identifiables visuellement, murs de douche ou bain en mesure de soutenir des barres d'appui, rampes d'escalier, etc.). Pour y arriver, il est possible pour la municipalité de faire appliquer la loi exigeant l'entretien du parc immobilier (Recueil des lois et des règlements du Québec, A-19.1);
26. Se référer à des dispositions de la LAU pour exiger aux promoteurs la construction d'un nombre minimal d'unités de logement comprenant un minimum de trois chambres à coucher fermées pour augmenter l'offre locative pour les familles.

## Aménagement des rues et voies de circulation

### Sens unique permanent sur la rue Saint-Jérôme :

27. Réduire la vitesse à 30 km/h sur les rues Saint-Jérôme et Otis;
28. Réduire l'emprise dédiée à l'automobile et élargir les trottoirs sur les rues Saint-Jérôme :
  - a. Prévoir des trottoirs de 2,4 m, particulièrement pour ceux aux alentours des deux résidences privées pour aînés;
  - b. Prévoir une voie de circulation de maximum 3,5 mètres de large;
  - c. Aménager les entrées en charretière en fonction des recommandations du [guide Ville d'hiver pour personne aînées de Vivre en ville](#);
  - d. Aménager des espaces végétalisés de 1,2 m à 2,4 m entre les trottoirs, les rues et les bandes cyclables. Ces espaces peuvent accueillir du mobilier urbain, tels que des bancs et des lampadaires;
  - e. Diminuer l'espace pour les stationnements et prévoir des cases de 2,5 mètres de large et de 5,7 mètres de long.

Proposition pour la rue Saint-Jérôme :



## Infrastructures piétonnes et cyclables :

- 29.** Envisager l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle d'un minimum de 3 mètres de large, soit 1,5 mètre par voie, entre la Promenade des Capitaines et la chaussée de la rue Otis, en y intégrant :
- a.** du marquage au sol, de l'éclairage adéquat et une barrière physique entre la piste cyclable et la chaussée afin de protéger les cyclistes des voitures;
  - b.** des espèces d'arbres variées au 9 à 12 mètres, permettant d'ombrager les surfaces, impliquant peu ou pas d'allergènes et favorisant la résilience aux changements climatiques et aux maladies.

Proposition pour la rue Otis :



- 30.** Envisager un aménagement temporaire comprenant de l'éclairage, en l'attente du futur prolongement de la Promenade des Capitaines (sous le viaduc présenté à l'image 14);
- 31.** Utiliser des feux de circulation intelligents pour les intersections, des deux côtés du pont Marie-Marsolet, afin de prioriser la traversée des piétons;
- 32.** Respecter les principes du [Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées](#) lors de la conception des futures infrastructures de transport actif, tels que le prolongement de la Promenade des Capitaines, de la passerelle, du réaménagement de la rue Saint-Jérôme, etc.;
- 33.** Se doter d'une vision 4 saisons pour le réseau de mobilité active en s'assurant qu'il soit utilisable et sécuritaire pour toutes les populations, en toute saison.
- a.** Déneiger, déglacer et nettoyer la piste cyclable pour qu'elle soit utilisable à l'année;
  - b.** Assurer la planéité, la qualité, et l'absence d'obstacles lors de la rénovation et la conception de nouvelles infrastructures piétonnes et cyclables;
- 34.** Prioriser à court ou moyen terme la construction de la passerelle piétonne et cyclable traversant la rivière Matane (parallèlement à la route 132) afin d'offrir un endroit sécuritaire pour que les piétons et cyclistes se déplacent entre les 2 rives;
- 35.** Réfléchir à un aménagement pour augmenter le niveau de sécurité des usagers et usagères lors de la traversée de la rivière Matane via le pont Marie-Marsolet, par :
- a.** des mesures d'atténuation de la vitesse pour l'intersection Saint-Jérôme et Bon Pasteur (sortie du pont Marie-Marsolet);
  - b.** le maintien de l'accès à l'année au barrage pour la marche et le vélo, qui est présentement non accessible en hiver.

### **Mobilier urbain et éclairage :**

- 36.** Installer des bancs, tables à pique-nique ou balançoires, à des intervalles réguliers, le long de parcours clés, comme sur la rue Saint-Jérôme, autour de la Résidence des Bâisseurs, et au Parc des Îles. Si possible, en installer des deux côtés de la rue ou du côté du sentier piéton, si celui-ci longe une piste cyclable;
- 37.** Ajouter des fontaines d'eau potable avec, par exemple, un dispositif de remplissage de gourdes ou de gamelles pour animaux domestiques (voir la [campagne soif de santé](#) pour des idées afin de valoriser l'eau municipale) à des endroits stratégiques;
- 38.** Ajouter des supports à vélo à la Place des Rochelais et sur la Promenade des Capitaines;
- 39.** Veiller à la réinstallation des bollards à la fin de chaque saison hivernale, dans la rue Saint-Jérôme, afin de favoriser la réduction de la vitesse des automobilistes et la sécurité des piétons, en l'attente du réaménagement permanent;
- 40.** Améliorer l'éclairage dans les ruelles reliant les rues Saint-Jérôme et Otis, ainsi qu'aux endroits où les différentes infrastructures de transports actifs et automobiles se croisent. Par exemple, à l'entrée et à la sortie du pont Marie-Marsolet et de la future piste cyclable sur la rue Otis.

# Annexe 5

## Résumé de l'effet sur les déterminants de la santé des composantes de projet analysées

Composantes de projet et leurs effets proximaux	Déterminants de la santé touchés							
	Activité physique de loisir et de transport	Sentiment de sécurité et sécurité	Qualité de l'air extérieure	Cohésion sociale	Îlots de chaleur urbains	Économie locale	Sécurité alimentaire	Logement abordable et de qualité
Réaménagement des espaces de rencontre		●		●		●		
Marché public et agriculture urbaine						●	●	
Augmentation de la canopée	●		●		●			●
Accessibilité à des activités culturelles et de loisir	●			●		●		
Aménagement de quais au parc des îles	●	●		●				
<b>Logement</b>								
Augmentation de l'offre en logement locatif		●		●		●	●	●
<b>Aménagement des rues et des voies de circulation</b>								
Aménagement d'un sens unique permanent sur la rue Saint-Jérôme	●	●						
Ajout d'infrastructures piétonnes et cyclables	●	●	●			●		●
Ajout de mobilier urbain et d'éclairage	●	●						

### Légende



Effet positif sur la santé



Effet incertain sur la santé



Effet négatif sur la santé



*Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent*

Québec 